



# ARMÉNIENS, PEUPLE TRAGIQUE

*(Étude historique avec 2 cartes hors-texte)*

PAR

**VAZKÈNE AYKOUNI**

Directeur de la Revue « Haï Kir »

BEYROUTH

1945



# ARMÉNIENS, PEUPLE TRAGIQUE

*(Étude historique avec 2 cartes hors-texte)*

PAR

**VAZKÈNE AYKOUNI**

Directeur de la Revue « Haï Kir »

BEYROUTH

1945

## BIBLIOGRAPHIE

### A. OUVRAGES DE LANGUE FRANÇAISE

- 1.— Actes signés à Lausanne (Lettres et Accords), 1923.
- 2.— Basmadjian K. J., La Cilicie, son passé, son avenir, 1919.
- 3.— Bryce, Vicomte, Le traitement des Arméniens dans l'Empire Ottoman (1915-1916).
- 4.— Du Véou Paul, Chrétiens en péril au Moussadagh, 1939.
- 5.— Du Véou Paul, La Passion de la Cilicie, 1937.
- 6.— Gaulis Berthe Georges, Le nationalisme turc, 1921.
- 7.— Gautherot Gustave, La France en Syrie et en Cilicie, 1920.
- 8.— Gontaut-Biron (Comte de) et Le Révérend L. D'Angora à Lausanne (4<sup>e</sup> édition), 1924.
- 9.— Grousset René, Histoire des Croisades (3 vol.) 1934-1936.
- 10.— Mandelstam André, Le sort de l'Empire Ottoman, 1917.
- 11.— Morgan, Jacques de, Histoire du peuple arménien, 1919.
- 12.— Nansen Fridtjof, L'Arménie et le Proche-Orient, 1928.
- 13.— Pinon René, La suppression des Arméniens (6<sup>e</sup> édit.), 1916.
- 14.— Raymond Alexandre, Une ville célèbre Angora.
- 15.— Tchobanian Archag, L'Arménie sous le joug turc, 1916.
- 16.— Tournebize François P., Histoire politique et religieuse de l'Arménie, 1900.
- 17.— Tournebize François P., Ravages de Timour Leng en Arménie, 1923.
- 18.— Varandian Milk., L'Arménie et la Question Arménienne, 1917.
- 19.— V. V., Pour mieux connaître les Arméniens, 1931.

### B. OUVRAGES DE LANGUE ARMENIENNE

- 1.— ԲԻԻՐԱՏ Սմբատ, Արեւելեան խնդիր և Հայկ. Հարց, 1919.
- 2.— ԳԱՐԻԿԵԱՆ Խորէն, Հայկական Հարցը, 1938.
- 3.— ԴԷՈՐԳ-ՄԵՍՐՈՊ, Հայոց Պատմութիւն, 1915.
- 4.— ԷԼԼԷՉԵԱՆ Ե., Տղաւորութիւններ Ս-Հայաստանէն (ճառ), 1945
- 5.— ԼԱՉԵԱՆ Գ., Հայաստան և Հայ Դատը ըստ Դաշնագրերու., 1942.
- 6.— ՆԱԶԼԵԱՆ Յովհ. Արք., Մեծ եղեռնի քարտէսը (ճառ), 1938.
- 7.— ՉԱԳՄԱԻՃԵԱՆ Յ. Յ., Ընդարձակ Պատմութիւն Հայոց, 1917.
- 8.— ՊԱՅԵԱՆ Մայակ, Ջեկոյց, 1939.
- 9.— ՊՕՂՈՍԵԱՆ Յովհ., Հայաստանի Աշխարհադրութիւն, 1937.
- 10.— ՎԱՐԱՆԻԿԵԱՆ Միք., Հայկ. Շարժման Նախադատմութիւն, 1912-1914.
- 11.— ՓԱՓԱՉԵԱՆ Վրթանէս, Պատմութիւն Հայ Դրականութեան, 1914.

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE  
10 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE  
SUR PAPIER VELIN BOUFFANT BULKY  
NUMÉROTÉS DE 1 À 10.

---

EXEMPLAIRE N° \_\_\_\_\_

Tous droits réservés à l'auteur pour tous pays

Copyright by the author.

# ARMENIENS,

PEUPLE TRAGIQUE

PAR

VAZKÈNE AYKOUNI

## I.— ARMÉNIENS, PEUPLE TRAGIQUE

C'est de ce nom que la Rédaction des «*Jésuites Missionnaires*» de Lyon avait baptisé le peuple arménien dans le numéro de Mars de l'année 1939, consacré à l'étude — très schématique, il faut l'avouer — de cette nation multiséculaire.

En effet, tragique victime de la Diplomatie, objet précieux, de par sa situation géographique, des convoitises impérialistes de certaines puissances reconnues grandes, l'Arménie fut souvent occupée mais jamais domptée. A travers les vicissitudes de l'Histoire, elle connut les jougs les plus inhumains : Perses, Romains, Arabes, Tartares, Turcs rivalisèrent sur ses territoires en horreurs et en barbaries, mais elle ne courba jamais le front devant ses oppresseurs et eut raison du feu et du fer que ses adversaires jurés ont toujours voulu lui réserver. «*Il ne faudrait pas conclure cependant, déduit Eugène Pittard, parlant de ces conquêtes (1), qu'à chacune de ces prises de possession de leur patrie par les conquérants, les Arméniens se transformaient ethniquement. En changeant de maîtres, ils changèrent simplement l'étiquette de leur nationalité. Pas davantage.*»

Mais d'abord d'où vient ce peuple ?

## II.— ORIGINES

Moïse de Khorène, l'Hérodote arménien, dans sa volumineuse Histoire d'Arménie, par une table généalogique dressée d'après ce qu'il avait trouvé de certain dans les **Histoires anciennes**, établit que Haïk, ancêtre des Arméniens, est l'arrière-petit-fils de Noé et en conclut avec fierté que les Arméniens descendent directement du

(1) E. Pittard, *Les Races et l'histoire*, 1924 p. 452.

Patriarche et que, par conséquent, ils sont un peuple biblique par excellence. Ambition légitime peut-être. Quel ancien peuple ne fait remonter ses origines à la Genèse ?

L'histoire critique, toutefois, ne voit dans ces hypothèses qu'un beau roman de la littérature classique arménienne.

Jensen identifie les Arméniens avec les Hittites établis, avant le VI<sup>e</sup> siècle, dans le Nord de la Syrie et de la Cilicie. (2)

Le Docteur C. F. Lehmann ne croit pas à cette identification. Il admet néanmoins que les Hittites d'abord puis les Khaldis furent deux ferments importants dans la constitution de ce peuple. (3)

«En dépit de la ressemblance de certains mots sumériens ou khaldiens avec tels mots arméniens, comme le sumérien **gouski** avec l'arménien **oski**, écrit le Père Tournebize (4), la plupart des arménistes contemporains regardent la race arménienne comme différente des Khaldiens.»

L'hypothèse la plus vraisemblable serait celle qui, se basant sur les données d'Hérodote, fait venir les Arméniens de la Phrygie (5). Ils descendraient de la Thrace. Ils auraient, avec les Phrygiens, frères de race, traversé le Bosphore vers 1250 avant J.C., comme l'affirme Pline (6), et se seraient installés dans la Cappadoce vers 800. D'ailleurs une inscription de Ménouas (828-784) les signale dans cette région au huitième siècle (7). Sous la poussée d'une nouvelle ruée des Scythes, ils auraient poussé, vers 700-600, jusqu'à la région d'Oùrartou, où ils se seraient établis pour de longs siècles. C'est là qu'ils se seraient appelés **Hai** c'est à dire **chef**; ils auraient, non sans difficultés, colonisé puis assimilé les autochtones qu'ils auraient rencontrés à leur arrivée et le pays serait, plus tard, à l'aide du suffixe iranien de lieu — stan — appelé **Hayastan**, patrie des **Hai**, comme Kurdistan, celle des Kurdes, Lazistan, celle des Lazes...

Du reste, n'est-il pas dans les coutumes des peuples indo-euro-

(2) Hittiter und Armenier, Strasbourg, 1898.

(3) Z D M G, 1899, L III, 542.

(4) Fr. Tournebize, Hist. Relig. et Polit. de l'Arménie p. 756.

(5) Hérodote V, 52 et VII, 73.

(6) Pline, Hist. Nat. V, 40.

(7) N. Dolens et A. Khatch, Hist. Anc. des Arméniens p. 34.

péens de se distinguer des peuples conquis par eux — qu'ils considèrent toujours inférieurs à eux et que de ce chef ils s'attribuent la mission de les civiliser? Les Grecs anciens ne se sont-ils pas dits **Hellènes** par esprit de contradiction aux autres peuples qu'ils n'ont pas hésité à appeler **barbares**?

### III.— CARACTERISTIQUES ANTHROPOLOGIQUES

Khanikoff constata que les Arméniens sont de haute taille. Il avait choisi pour type la colonie arménienne d'Astrakhan.

Chantre n'a trouvé qu'une stature de 1m.68. Celui-ci recruta ses types chez les Arméniens du Caucase.

Eugène Pittard qui a mesuré différents types d'arméniens pris à différents centres évalue en moyenne à 1m.66 la taille des Arméniens. Il trouve, comme ses collègues — qu'ils ont les yeux foncés généralement bruns (89%). Le pourcentage des yeux bleus ne dépasse guère 4%. Chantre signale aussi une proportion de 11% d'yeux clairs. Ils ont presque toujours les cheveux noirs.

Ils forment une population très nettement brachycéphale. Ils se rapprochent beaucoup, par ce caractère et par la forme du nez, des Kurdes et des Lazes.

### IV.— LE PAYS

L'Arménie Ancienne comprend à peu près tout le pays qui s'étend entre 37° — 49° long. Est et 37°5 — 41°5 lat. Nord (Greenw.).

A l'Est, elle est limitrophe des plaines de la Mer Caspienne et de l'Atropatène (Azerbaïdjan); à l'Ouest, elle est bornée par les plaines de l'Anatolie et la chaîne du Taurus; au Nord, elle est limitée par l'Ibérie (Géorgie) et la chaîne Pontique et au Sud, par les montagnes Kurdes et la Mésopotamie.

Sa superficie totale est évaluée approximativement à 300.000km<sup>2</sup>.

L'Arménie est un pays de montagnes. Le Mont Ararat couronné de neige éternelle au sommet duquel la Tradition dépose les épa-



ves de l'arche de Noé, atteint 5160 m. Une autre montagne que les Arméniens glorifient dans leurs chants populaires est le Mont Sipane (point culminant 3800 m.), mais le Mont Arakadz (4036 m.) paraît être le plus fascinateur entre tous. C'est une montagne aux flancs luxuriants, avec des lacs et des sources au sommet. Le Mont Néprovts aussi a un lac à son faite.

Le niveau des hautes plaines bien fertiles et généralement riches en pâturages, oscille entre 800 et 2.000 m.

La prédominance de hautes cimes, la multitude de vastes plateaux et de nombreuses vallées porteraient le voyageur à chercher d'innombrables lacs en Arménie. Cependant il n'en est rien. Cette «anomalie» géographique, s'il est permis de tenir ce langage, est due à l'existence de grandes brèches fluviales qui facilitent l'écoulement des eaux.

Le réseau fluvial de l'Arménie est riche. L'Araxe (Al-Ras des Arabes), qui prend sa source dans les montagnes de Bingueul (Purakn en arménien) a un cours de 1.100 km. et se jette dans la Mer Caspienne. La Koura (1.180 km.) aussi se jette dans la Caspienne. Elle naît près d'Ardahan. L'Euphrate — Yéprad des Arméniens — est le plus grand fleuve de l'Asie Antérieure. L'affluent septentrional (Kara Sou) a 430 km. de long; l'affluent méridional (Mourad Sou) est dénommé Aradzani par les Arméniens. L'Euphrate a 2.800 km. de long. Son cours inférieur est navigable. Le Tigre (2.000 km.) prend naissance dans le Taurus Arménien. Le Djorokh, l'Iris (Yéchil irkak) et l'Halys (Kizil irkak) se jettent dans la Mer Noire. Le Sihoun naît dans l'Anti-Taurus tandis que le Djihoun dans le Taurus. Tous les deux se jettent dans la Méditerranée.

Le lac de Van (1.590 m. d'altitude) mesure 123 km. de long sur 51 km. de large. Il est, à juste titre, appelé mer par les autochtones. Il y a dans ce lac quatre îles importantes avec des couvents et des églises. Ses eaux ainsi que celles du lac d'Ourmia et d'Ardjak sont salées. Tandis que le lac de Sévan (1.900 m. d'altitude), qui mesure 71 km. de long, 42 km. de large et 128 m. de profondeur, ainsi que ceux de Bingueul, Tchildir, Parvana, Nazik ont des eaux douces.

Le climat de l'Arménie fait contraste. L'hiver se prolonge huit mois sur le plateau et l'été ne dure que deux mois. Le tableau est

différent dans les plaines où la température est extrêmement plus favorable. Somme toute, le climat est sec et ceci fait que la limite des neiges s'élève jusqu'à 4.000 mètres.

Chose curieuse! Une fleur forcera l'attention du voyageur au milieu de ce magnifique panorama enchanteur. Les Arméniens l'appellent **hamasphiur**. Elle pousse une fois tous les douze ans. «Sa racine, décrit Frédéric Macler (8), se divise en 12 tiges et chaque tige porte des fleurs de couleurs différentes. On en cueille les fleurs pendant la nuit, car elles paraissent plus belles que si on les cueillait de jour.»

## V.— RELIGION

Comme tous les peuples indo-européens, les Arméniens reconnaissaient des êtres supérieurs aux hommes. Ils accordaient foi à la magie et à la sorcellerie. Les bons esprits **katchks** étaient dispensateurs du bien tandis que les mauvais — **aïs** — faisaient le mal. Les malades, les fous, les épileptiques étaient considérés au même titre comme des possédés par les **aïs**. Un démon s'était introduit dans leurs corps; on s'efforçait de le chasser par des pratiques d'exorcisme (9).

**Quelques divinités.** — Anahit était la déesse de la fécondité, la mère de la nature; elle était à la fois la déesse des batailles. Elle ne tardera pas à devenir bientôt la providence de la nation entière. Ses temples comptaient un grand nombre d'hiérodoules des deux sexes et des troupeaux de bétail que personne n'osait toucher à cause de leur caractère sacré. Deux fois par an, les prêtres en procession promenaient sa statue en or et les fidèles exécutaient autour d'elle des danses et des contorsions.

Vahakn, source du courage et de la force, est le dieu masculin par excellence; il détruit les dragons et abat les mauvais esprits. Il est identifié à Hercule du panthéon hellénique et à Baal du monde sémitique.

(8) Quatre conférences sur l'Arménie.

(9) Cf. Agathange et Moïse de Khorène.

Astghik est l'Istar des Babyloniens et l'Astarté des Phéniciens. Le peuple la prend pour la maîtresse de Vahakn. Elle est la déesse du printemps et de l'amour.

De toutes ces divinités le Mihr est honoré d'un culte particulier empreint de son nom. En effet le mithriacisme institua un culte secret peu honnête. Aucun profane n'y était admis s'il n'avait subi, au préalable, une initiation rigoureuse. Au cours des cérémonies on immolait, affirment certains historiens, des victimes humaines (10).

Au-dessous de ces divinités, il y avait le **Crogh**, enregistreur, le clerc du tout puissant Aramazd. Cet esprit avait pour mission de porter au registre de vie tous les actes bons ou mauvais des créatures. Les **Haverjahars**, épouses éternelles, sorte de nymphes, protégeaient spécialement les femmes; les **Arlez**, lécheurs, ressuscitaient les hommes en léchant leurs cadavres. Ils étaient patrons des guerriers.

Les fleuves, les forêts et les montagnes étaient consacrés à quelque génie. Ils rendaient des oracles par la bouche des prêtres. Du bruissement des platanes, du ruissellement des cours d'eau, de l'éruption d'un volcan, était interprétée la volonté du dieu consulté.

**Introduction du Christianisme.** — Mais un nouveau courant religieux allait entièrement transformer l'Arménie et mettre terme à toutes ces pratiques plus ou moins entachées et douteuses. Le christianisme pénétrait dans le pays par des missionnaires venus de la Cappadoce.

Une légende attribue au roi Abgar d'Arménie l'initiative du mouvement. Celui-ci aurait fait parvenir au Christ une lettre autographe Le priant instamment de le guérir de sa lèpre et de lui envoyer des apôtres pour évangéliser son pays. Jésus-Christ aurait accepté la proposition d'Abgar et lui aurait offert un linge portant l'empreinte de ses traits divins.

En réalité, l'Arménie occidentale était évangélisée dès les temps apostoliques. S. Thaddée, l'un des 72 disciples, a subi le martyre à Chavarchan et S. Bartholomée tomba à Nisibe. Mais c'est à Grégoire, fils du prince parthe Anag, qu'incomba la mission de convertir effectivement et officiellement l'Arménie. Son apostolat commença entre 270-286. Il baptisa de prime abord le roi Tiridate, puis

(10) Cf. A. Carrière, Les Huit Sanctuaires de l'Arménie Païenne.

vint la Cour. L'exemple partit d'en haut. Le peuple se convertit en masse. Des églises furent érigées sur l'emplacement même des temples détruits avec zèle par les néophytes. Ainsi donc l'Arménie a été le premier Etat qui reconnut le christianisme comme religion d'Etat et Saint Grégoire fut, à juste titre, appelé l'Illuminateur, en raison du rôle si important qu'il joua.

## VI.— LANGUE ET LITTERATURE

Cette conversion massive devait aboutir à une autonomie politique et à une église franchement nationale. Toutefois, en dépit du zèle excessif et de l'ardeur dévouée des premiers chrétiens, la nouvelle doctrine ne gagna que peu de terrain; elle parut longtemps artificielle et demeura étrangère au peuple, d'autant plus que les prêtres, aux débuts, officiaient en grec ou en syriaque; l'Evangile même était lu dans l'une de ces deux langues puis commenté en arménien aux fidèles.

La propagation de la nouvelle religion rendait donc nécessaire la découverte d'un alphabet propre. Il fallait mettre entre les mains du peuple la bible arménienne et d'autres instruments indispensables à forger son âme. Il importait de l'affermir, d'une part, dans sa foi, pour le mouler, le façonner aux nouveaux principes et, d'autre part, pour en venir à bout du paganisme solidement enraciné dans les esprits et dans les cœurs.

Mesrob, le coadjuteur du Catholicos Sahag, fut chargé de cette mission délicate. Le roi arménien Vramchapouh patronna l'entreprise. Le savant prélat connaissant parfaitement le grec, le sanscrit et le perse, mit à profit ses vastes connaissances et son érudition et mena à bonne fin ses recherches. Il découvrit en 406 (11) l'alphabet arménien composé de 36 lettres. Au XII<sup>e</sup> siècle les grammairiens jugeront opportun d'y ajouter deux autres lettres.

La Tradition veut attribuer cette découverte à l'intervention

(11) Certains auteurs reculent cette date à 403 tandis que d'autres philologues l'avancent jusqu'à 408 et la bousculent même vers 410.

divine. Elle prétend que cet alphabet mesrobian a été gravé et présenté en vision à Mesrob qui le copia.

L'alphabet découvert, Sahag et Mesrob fondèrent des écoles, recrutèrent des disciples et se mirent à la traduction de la Bible. Mesrob lui-même traduisit le Livre des Proverbes et le Nouveau Testament. Dans un laps de temps la langue se perfectionna tant et la littérature nationale prit un tel essor que certains critiques se demandèrent si, avant Mesrob, une langue arménienne écrite n'avait pas déjà existé.

Des délégations d'étudiants furent envoyées dans les grands centres de culture. Oeuvres dogmatiques, philosophiques, littéraires affluèrent et le cinquième siècle constitua l'âge d'or de la littérature arménienne.

Saint Sahag mourut le jeudi 7 septembre de l'année 439. Saint Mesrob trouva le repos éternel le samedi 17 février 440, après avoir doté d'un alphabet l'Albanie et l'Ibérie (Géorgie), toutes deux voisines de l'Arménie.

Les travaux de Macler et de Lyonnet ont démontré avec force que la version arménienne de la Bible — que les connaisseurs ont qualifiée «Reine des Traductions» — a été faite sur le texte grec. Celui-ci, parlant de cette traduction, note que les traducteurs «trouvaient dans l'ancienne langue arménienne un instrument d'une souplesse comparable et parfois supérieure à celle du grec...» (12).

Un savant allemand, Shroeder, essaya de démontrer en 1711 que l'arménien fut la langue parlée par Dieu à Adam. Plus tard, le Père Indjidjian, moine érudit de la Congrégation Mekhithariste de Venise (1758-1833) rallia cette thèse sans fondements.

Certains historiens (13) crurent que l'arménien était une langue sémitique. Ils furent induits dans cette fausse route par la présence, dans la langue arménienne, de racines sémitiques. Partant du même principe, d'autres auteurs considérèrent l'arménien comme une branche de l'iranien.

Cette hypothèse ainsi que les précédentes ne purent résister aux travaux scientifiques de Hubschmann et de Meillet — deux co-

(12) Lyonnet, Les versions arm. et géorg. du N. T., 1937, p. 7.

(13) E. Renan, Hist. des langues sémitiques, Livre I, chap. II.

losses de la linguistique — qui établirent à l'appui de preuves incontestables que l'arménien est une langue indo-européenne.

Dans la préface de son «Esquisse d'une grammaire comparée de l'arménien classique», le docte linguiste qu'est M. Meillet écrit expressément: «L'arménien est une langue indo-européenne c'est à dire l'une des transformations d'une langue non conservée qui est représentée aussi par l'indo-iranien, le hittite, le tokharien, le slave et le baltique... C'est l'idiome des populations qu'on rencontre dès le VI<sup>e</sup> siècle avant J.C. dans les régions montagneuses d'Ararat, du lac de Van, des sources de l'Euphrate et du Tigre qu'elles occupaient naguère... L'arménien est un rameau de la famille indo-européenne aussi indépendant de tous les autres que le sont, par exemple, le grec ou le germanique...»

## VII.— LE ROYAUME ARMENIEN

Vers l'an 500 avant J.C., Darius I, fils d'Hystaspe, fit graver sur la célèbre stèle de Béhistoun (en Perse) la liste des pays qu'il avait conquis. Le texte lapidaire relatif aux Arméniens est ainsi conçu:

«Et Darius, le roi dit: Un Arménien nommé Dadarsès, mon serviteur, je l'envoyai en Arménie. Je lui parlai ainsi: «Marche contre l'armée des rebelles qui ne se disent pas les miens, tue ceux-là!» Puis Dadarsès marcha. Quand il arriva en Arménie, les rebelles se massèrent et marchèrent contre Dadarsès pour livrer une bataille. Puis Dadarsès livra la bataille avec eux. Il y a une forteresse nommée Zura, en Arménie. Là, Ormazd fut mon soutien. Par la grâce d'Ormazd, mon armée tua beaucoup de monde de l'armée des rebelles. Ce fut le huitième jour du mois Thuravazhara, lorsqu'ils livrèrent ainsi la bataille.» (14)

Cette date correspond à mai-juin 519 avant J.C. (15). Il ressort de cette inscription que déjà, à cette époque, il y avait une armée

(14) J. Oppert, Le peuple et la langue des Mèdes p. 127.

(15) Jacques de Morgan, Hist. du peuple arménien p. 56.

arménienne suffisamment équipée capable de tenir tête aux armées achéménides et qu'un Etat arménien était alors sur pied. Jacques de Morgan croit même que cette bataille a été certainement précédée par des expéditions de Cyrus.

Sous les Achéménides, l'Arménie jouissait de grandes libertés intérieures. Survinrent les conquêtes d'Alexandre le Grand, qui bouleversèrent toute l'Asie. Mais Antiochus III étant battu en 190 par les Romains, à la bataille de Magnésie, deux de ses généraux Artaxias (Ardachès), gouverneur de la Grande Arménie et Zariadrès (Zareh), gouverneur de la Sophène, près de Samosate, se proclamèrent indépendants à la faveur des troubles et se donnèrent le titre de roi. Plus tard le patrimoine de Zariadrès sera occupé par Tigrane le Grand, descendant d'Artaxias. La plus glorieuse page de l'histoire militaire de l'Arménie s'ouvrira bientôt sous son sceptre.

Tigrane monta sur le trône en 94 avant J.C. au prix de soixantedix vallées ou districts qu'il céda au roi parthe, Mithridate II, car, tout jeune prince, il avait été conduit en otage à la Cour des Perses. Mais il ne tarda pas à les lui reprendre par la force des armes puis, profitant d'une révolution qui éclata à la suite de l'assassinat de Mithridate par Orodès I, se donna le titre de **Basiléos Basiléon** (roi des rois), titre que portaient les souverains perses depuis les Achéménides et que ces derniers avaient enlevé aux Grecs.

En l'an 91, il envahit la Cappadoce. Il soumit la Gordyène (Kurdistan), la Médie Atropatène (Azerbaïdjan), l'Adiabène (Mossoul), le royaume d'Edesse... Il étendit sa domination jusqu'à la Palestine. Un immense empire arménien venait de se constituer. Les chroniqueurs relatent la pompe éclatante de la Cour de Tigrane le Grand, où des rois vaincus servaient de pages au Roi des Rois: ils l'aidaient, paraît-il, à monter à cheval et, lors des audiences que Sa Majesté daignait accorder, ils se tenaient à ses côtés, les mains croisées sur la poitrine.

**En prise avec les Romains.** — Malheureusement il ne put freiner ses ambitions attisées de plus en plus par Mithridate Eupator, roi du Pont, qui, pour s'assurer son alliance et son amitié, lui donna en mariage sa fille Cléopâtre, trois fois plus jeune que celui qu'il choisissait pour gendre. Il marcha sur la Cilicie et la Syrie. Il y a

lieu de penser que les Arméniens du Djebel Moussa, près d'Antioche et ceux de Kessab, au pied du Mont Cassius, près de Lattaquieh, se soient installés dans le pays dès cette expédition (16). Il était parti pour Antioche quand, tout à coup, parut Lucullus mandaté par le Sénat pour rétablir le prestige de Rome mis en cause par Mithridate et par Tigrane et pour sauvegarder les intérêts de l'Empire Romain.

L'engagement entre Arméniens et Romains eut lieu à Tigranocerte (Dikranaguerd), ville bâtie sur les ordres de Tigrane par ses esclaves juifs, grecs, assyriens et autres, au bord du Tigre. A la vue des cohortes romaines au nombre de 10.000 hommes, Tigrane s'écria avec dédain: «Si ce sont des ambassadeurs envoyés par Rome, ils sont bien nombreux, mais s'ils viennent pour la guerre, ils sont trop peu.» Tigrane s'était trompé: la discipline des légions suppléa au nombre. Les armées arméniennes furent écrasées.

Le coup fut terrible pour Tigrane. Il réorganisa ses troupes. Il lança, avec Mithridate Eupator, ennemi juré des Romains, un appel de ralliement à tous les princes de l'Asie. Seul le roi Phraate III des Parthes déclina la proposition et préféra rester «neutre».

Entre temps Lucullus fut rappelé. Une nouvelle armée fut expédiée sous le commandement de Pompée. Le Destin poursuivrait encore Tigrane. Son fils s'était uni au nouveau général romain et levait les armes contre son propre père. Phraate III, de son côté, avait scellé une alliance avec Rome qui, en échange de ses services, lui rendrait ses anciennes possessions de la Mésopotamie occupées par Tigrane contre qui il gardait rancune. Pompée arriva, grâce à cette coalition, à mobiliser 50.000 hommes.

La rencontre eut lieu sur la rive gauche du Lycus. Le choc fut dur. Mithridate dut s'enfuir. Le roi d'Arménie fit proposer au proconsul des conditions de paix. Il dut rendre aux Romains la Syrie, la Phénicie, la Cilicie, la Cappadoce, la Sophène et la Gordyène; il s'engagea, en outre, à renoncer à toute visée sur ces provinces et versa à l'armée victorieuse une indemnité de 6000 talents — environ 33.750.000 francs. Mais, par contre, il fut rétabli sur son trône. Pompée lui offrit même la Gordyène et la Mésopotamie

(16) D'aucuns pensent qu'ils sont dans le pays depuis la première croisade.



du Nord. Il empêchait par ce dernier acte tout rapprochement ultérieur entre Arméniens et Perses.

Dans les vues de Rome, le royaume arménien, intermédiaire entre les possessions de la République et les Parthes, hostile lui-même aux Perses, était appelé à jouer un rôle important. Au demeurant, les Arméniens étaient les seuls facteurs pour le commerce de la Méditerranée avec l'Asie Centrale depuis la rupture des relations entre Rome et Ctésiphon. Du reste, la situation géographique de l'Arménie, qui en fait une citadelle, constitue une véritable forteresse qui commande les grandes voies du Tigre et de l'Euphrate. De ce chef, elle sera une perpétuelle pomme de discorde entre les deux Empires, qui, plus d'une fois, s'entendront sur son dos.

Un premier partage en 387 donnera à la Perse la portion orientale. Dans la partie occidentale relativement petite régnera le roi Archak III, sous la suzeraineté romaine.

En 429, l'Arménie Persane est gouvernée par un marzban (gouverneur nommé par les Perses), car le roi Ardachès, le dernier de la lignée des Arsacides, a été destitué. Une certaine autonomie intérieure est accordée aux Arméniens. La liberté de conscience est encore respectée.

En 449, la douzième année de son règne, Yezdeguert II proclama un édit par lequel il imposa le mazdéisme aux Arméniens.

**Ni l'épée, ni le feu...** — Depuis longtemps Yezdeguert redoutait la probabilité d'une entente entre Byzantins et Arméniens qui pourraient — pensait-il — entreprendre une croisade et, de commun accord avec les Géorgiens et les Alains, saper les fondements de l'Empire Sassanide. Il fallait donc rompre le seul lien qui les rendrait solidaires. Il cherchait dans cette fin à mettre une cloison solide, une barrière infranchissable entre Byzance et l'Arménie en forçant celle-ci à embrasser le culte d'Ormazd.

Aussitôt après la publication de l'Edit, un Congrès national fut convoqué par le patriarche Joseph (Hovsep) à Achdichad. Dix-sept évêques, dix-huit satrapes et un certain nombre de prêtres répondirent à l'appel. Lecture y fut donnée de l'Edit. A l'unanimité, le Congrès décida de rejeter la sommation et adopta une attitude ferme: «Ni l'épée ni le feu ne peut nous éloigner de notre vraie foi

et nous séparer du Christ». Ainsi rédigea-t-on avec courage la réponse à Yezdeguert, qui s'en sentit froissé et ordonna aux principaux signataires de la Déclaration de comparaître devant lui.

A la Cour de Ctésiphon, les satrapes arméniens, menacés d'exil et de mort, feignirent d'apostasier et recouvrèrent leur liberté. Yezdeguert leur adjoignit 700 mages chargés d'établir le culte du feu en Arménie, dans un délai d'un an. Les princes convertis à la religion de Zoroastre devaient prêter leur concours à cette œuvre d'évangélisation.

Rentrés en Arménie, ceux-là mêmes qui avaient renié déclenchèrent un soulèvement général dans le pays. Vartan Mamikonian, ex-généralissime (Sbarabed), prit la direction de l'insurrection. Les mages furent lapidés, molestés et chassés. Une armée nationale de 66.000 volontaires fut levée et placée sous le haut commandement de Vartan. L'Empereur de Byzance fit la sourde oreille aux demandes de secours que les Arméniens lui adressèrent. Il se tint à l'écart du conflit.

Les Sassanides alertés par les mages en fuite massèrent une puissante armée de 200.000 hommes sur la frontière. La rencontre sanglante eut lieu en 451, à Chavarchan, près d'Avarair. A la tombée de la nuit, les Perses avaient perdu neuf généraux et 3544 soldats. Les pertes du côté arménien se chiffraient à huit généraux — le généralissime Vartan était du nombre — et à 1036 hommes de troupe seulement. Mais à la longue, le nombre toujours croissant de l'ennemi l'emporta sur les Arméniens qui essuyèrent une défaite physique mais enregistrèrent une grande victoire morale. Les Perses sentirent qu'ils avaient fait fausse route. Ils rentrèrent dans leur tradition de tolérance. Mais le patriarche Joseph, l'évêque Sahak, les prêtres Léonce, Samuel, Abraham, Arsène et quelques autres subirent le martyre dans le Khorassan, en 454.

### VIII.— EN ARMENO-CILICIE

Les Arabes étaient déjà maîtres de la Palestine, de la Phénicie, de la Mésopotamie et de l'Egypte. Peu après la mort d'Héraclius en

641, après avoir conquis la Perse, ils se mirent à disputer aux Byzantins l'Arménie qui subit longtemps les conséquences désastreuses de cette rivalité. Du reste, l'Arménie ne se résigna guère à son sort et secoua, toutes les fois que la chose fut possible, le joug de l'oppression.

Les auteurs arabes parlent de ces révoltes armées, en particulier El Baladhori (édit. Houtsma pages 176, 197-198...), Tabari (I, 2506, 2666 et 2806), Yakut (I, 206), Ibn-El-Athir (III, 20-21). Mais ils sont souvent taxés de partialité. Aussi est-il prudent et, par endroit, indispensable de recourir aux sources grecques, surtout à la Chronographie de Théophane, et aux sources arméniennes spécialement à l'Histoire de Sébéos. D'ailleurs Ghazarian analyse ces diverses interprétations à la lumière des documents dans *Zeitschrift für armen. Philol.* (17)

La domination arabe se prolongea en Arménie environ quatre siècles, mais elle ne fut pas toujours agressive. Les Khalifes et leurs **osdikans** (18) favorisèrent même la création de certaines principautés semi-autonomes. Deux dynasties locales — les Bagratides et les Ardzrouni — gouvernèrent le pays, portèrent le titre de roi mais ne cessèrent pas de payer le tribut annuel aux Arabes.

A cette époque, la capitale de l'Arménie fut transférée à Ani. La superficie de la cité-forteresse était de 75 hectares environ. Ses remparts ont été commencés par le roi Achot et c'est Smbat II (977-990) qui en acheva la construction. « Nous possédons en Europe, écrit Jacques de Morgan (19), bon nombre de villes ceintes encore de leurs fortifications du Moyen Age... mais aucun site ne peut être comparé à celui d'Ani par l'impression profonde que laisse au visiteur cette ville morte, perdue au milieu d'une immense solitude, portant encore les blessures profondes qu'elle reçut lors de son agonie.

« Ani, sous les Bagratides, était une grande et belle ville, ornée de nombreuses églises, de palais, de belles murailles bâties en pierres volcaniques polychromes, souvent légères comme la ponce.

(17) II, pp. 173-182.

(18) Gouverneurs.

(19) Histoire du peuple arménien p. 121.

La cathédrale, les sanctuaires consacrés aux apôtres, à Saint Etienne, à Saint Grégoire l'Illuminateur, à la Rédemption, étaient les principaux édifices religieux, mais les chapelles étaient sans nombre, à tel point que les habitants avaient coutume de jurer par les mille et une églises d'Ani».

**Byzance n'est pas sincère.** — Les Byzantins enviaient les conquêtes arabes, mais les Arméniens ne pouvaient nullement se tourner vers eux : le Concile de Chalcédoine avait creusé un abîme profond entre Byzantins et Arméniens. Aujourd'hui, on peut affirmer que sur les Byzantins pèse une grande partie de la responsabilité dans les tribulations des Arméniens et dans la dislocation de leur royaume. Ils ont, soit par leur neutralité stupide, soit par leurs incursions et leur politique insensée d'annexion, facilité l'emprise des Arabes et affermi leur domination. Les Grecs affichaient, à toute occasion, leur mépris pour les Arméniens qu'ils considéraient schismatiques. On rapporte que le métropolite de Césarée, l'évêque Marc, avait un chien de grande taille qu'il avait, à dessein, nommé Armén. D'ailleurs, il désignait inversement de l'épithète «chien» tous les Arméniens. La nouvelle parvint au roi Kakik, qui alla visiter l'évêque ingénieux. Celui-ci le reçut avec tous les honneurs dus à sa couronne. «Au cours de l'entretien, écrit de Morgan (20), Kakik voulut voir le chien, et demanda pourquoi il répondait au nom d'Armén. «C'est un très joli chien, reprit le métropolitain, c'est pourquoi nous l'avons nommé l'Arménien». Le Roi fit signe à son escorte, qui ayant enfermé Marc et son chien dans un même sac, frappa le chien avec un bâton, de telle sorte que l'animal, rendu furieux, mordit si affreusement son maître que le métropolitain en mourut».

Les Grecs ne pardonnèrent pas à Kakik le juste châtement qu'il infligea au métropolite Marc. Ils s'emparèrent de lui à l'improviste, l'emmenèrent au fort et quelques jours après son corps flottait aux créneaux du château.

L'Arménie était en pleine prospérité quand l'Empereur Basile II acheva ses rêves d'annexion. La rivalité entre les roitelets locaux, d'une part, et la menace des flots seldjukides, de l'autre, poussèrent

(20) Hist. du peuple arménien p. 153. R. Grousset aussi, dans l'introduction du Tome I de son Hist. des Croisades, relate le même incident.

les Arméniens, malgré eux, à se jeter dans les bras de Byzance. Le dernier prince arménien céda ses Etats en 1064. «Une bande avide d'ecclésiastiques grecs prit possession des riches évêchés, abbayes et prébendes d'Arménie. Les Orthodoxes exercèrent d'interminables persécutions et la mauvaise humeur causée aux Arméniens par leur gouvernement insensé nous donne aussi la clef du succès des Seldjukides» (21).

**Les Seldjukides déferient.** — Tandis que les Ghaznévides, descendus du Turkestan en Afghanistan, venaient de chasser de son trône le dernier émir samânide en 999 et s'étendaient au-delà du Khorassan jusqu'au bassin de l'Indus, un autre clan turc sorti des steppes de l'Aral, les Seldjukides, pénétrait en Iran. Ces derniers se révoltèrent contre l'autorité de leurs frères Ghaznévides que le chef seldjukide Tughril beg refoula en Afghanistan et se rendit maître unique du Khorassan.

Indépendamment de Tughril, ses cousins Ibrahim Inâl et Qutlmich faisaient irruption en territoires byzantin et arménien. En 1048, Ibrahim ravagea le Vaspourakan (Arménie) et avança jusqu'à Arzen. En 1054, Tughril beg en personne envahit l'Arménie et la mit à sac. Ce n'était là que des razzias sans aucune visée de conquêtes territoriales. Mais avec Alp Arslan, neveu et successeur de Tughril, les méthodes changèrent. En 1064, le nouveau chef lui-même prit Ani, puis Kars.

La route de l'Anatolie était ainsi ouverte devant ces hordes qui pillèrent, massacrèrent, détruisirent, incendièrent sans scrupules. La barbarie de ces hommes de sac et de corde ne connut aucune borne. Un gouverneur du nom de Khoudrik ayant repris la ville de Berkry, au nord-est du lac de Van, ordonna de creuser un fossé qu'il fit remplir du sang des chrétiens égorgés, sur ses ordres, par ses bourreaux, afin qu'il pût s'y plonger.

La dévastation du pays par les Seldjukides poussa de nombreuses bandes arméniennes à émigrer vers l'ouest, car la pénétration des envahisseurs avait progressé dans la direction est-ouest. La région montagneuse du Taurus leur parut un lieu sûr et relativement inaccessible aux hordes asiatiques.

(21) Streck cité par R. Grousset, *Hist. des Croisades I*, page XXV.

Lorsqu'enfin le dernier roi d'Ani Kakik II, détrôné par les Byzantins, eut été assassiné à leur instigation en 1079, dans des circonstances tragiques que nous avons décrites plus haut, le prince Roupén se révolta contre Byzance et vint se retrancher dans le massif de Partzerpert, en Haute Cilicie. Il devait faire souche de la dynastie roupénienne. Son fils Constantin arracha aux Byzantins la forteresse de Vahka, d'où allait partir le mouvement de la libération totale. Petit à petit, les Arméniens prirent pied en Cilicie et un nouvel Etat arménien vit le jour.

D'abord principauté indépendante, cet Etat fut, sous le Baron Léon II (1198), en récompense de nombreux services rendus aux premiers croisés, érigé en royaume. Le Baron Léon II ceignit la couronne et prit le nom de Léon I, roi des Arméniens. «Nulle nation, plus promptement et avec plus de zèle que les Arméniens, ne leur (Croisés) prêta son aide en hommes, en chevaux, en subsistances, en conseils; avec toutes leurs forces et avec la plus grande bravoure et fidélité ils aidèrent les chrétiens en ces saintes guerres.» (22)

En 1342, la descendance mâle des Roupéniens s'éteignit par le meurtre de Léon IV. Le trône passa à Guy de Lusignan, neveu de Henri II, roi de Chypre et fils d'Isabeau, fille de Léon II. Guy prit le nom de Constantin II.

Mais sa position géographique faisait de l'Arméno-Cilicie la victime éternelle des Seldjukides qui voyaient dans la constitution du nouvel état-tampon un obstacle sérieux à leur avance en Syrie, des Byzantins qui nourrissaient comme toujours haine et rancune envers les «affranchis», des Mamlouks qui allaient la disputer aux Mongols.

**Timour le Boîteux à l'horizon.**— En effet un nouvel élément entra en scène. Timour, surnommé Lenk, le Boîteux, par suite d'une blessure au pied, devenu chef de la tribu de Bélâs en 1360, conquiert Balkh, Bukhara, Samarkand, envahit le Khorassan et la Perse puis franchit l'Araxe, soumit la Géorgie en 1387 et passa en Arménie qu'il dévasta. A Sivas, il enterra vivants «4.000 Arméniens placés dix à dix dans de larges fossés, la tête assujétie au moyen de cordes

(22) Bulle Ecclesia Romana de S. S. le Pape Grégoire XIII, datée de 1383.

entre les cuisses, et sur les fosses fut jeté un plancher couvert de terre, afin que la mort de ces malheureux fût plus lente et plus affreuse.» (23)

Le Royaume de la Petite Arménie (24) chancelait. Les désordres intérieurs se multipliaient. Une partie du pays était déjà occupée par les Turkmènes; la partie méridionale était tombée sous le sceptre des Mamlouks, qui avaient atteint les portes de la capitale (Sis), lorsque Léon V (1374-1375) succéda à Constantin IV tué dans une émeute en 1373, après la régence de la reine Marie, veuve de Constantin III.

La ville capitula et Léon V fut pris par Achouk-Timour, gouverneur d'Alep, le 16 avril 1375, qui l'emmena avec la Reine Marguerite, les princes héritiers et sa suite en Egypte, au Sultan Malek El Achraf.

L'infortuné roi passa sept années de souffrances en exil. L'intervention du Pape et les efforts de Dardel auprès des puissances chrétiennes le libérèrent le 30 septembre 1382. Il séjourna un moment en Espagne comme «Seigneur de Madrid, de Villareal et d'Anduxar» puis rentra en France. Il jouit de la générosité de Charles VI et décéda pieusement le dimanche 29 novembre 1393, à l'âge de 51 ans. Son corps fut inhumé au Couvent des Célestins, mais sa sépulture fut profanée pendant la Révolution. La pierre tombale ayant été épargnée, son tombeau a été restauré à l'abbaye de Saint-Denis. On lit sur son épitaphe: «Cy gist tres noble et excellet prince lyon de lizingne quit roy lati du royaume darmenie qui redi lame a dieu a paris le XXIX<sup>e</sup> jour de nouebre lan de grace M.CCC.  $\frac{XX}{III}$  et XIII. pries pour lui».

Le Royaume arménien de Cilicie aura vécu trois siècles.

(23) Corpus Script. Hist. Byzant. Ducas I, XV, pp.59-60.

(24) On appelle aussi Petite Arménie le royaume d'Arméno-Cilicie.

## IX.— MOUVEMENTS DE LIBERATION

Un fait primordial encourageait les Arméniens à poursuivre la lutte pour leur indépendance. Au Nord, la Russie projetait de descendre vers le Caucase et se proclamait ouvertement «protectrice des petits peuples chrétiens». D'ailleurs les Arméniens n'avaient jamais désespéré. Ils croyaient fermement à la résurrection de leur peuple. «L'énergie morale des peuples, disait Bergson, comme celle des individus, ne se soutient que par quelque idéal supérieur à eux, plus fort qu'eux, auquel ils se cramponnent solidement quand ils sentent vaciller leur courage». Cet idéal, les Arméniens ont su le conserver, l'entretenir au prix de leur sang. Dans les régions montagneuses, ils ont même réussi à garder jalousement une certaine autonomie nationale comme à Karabagh, à Zeïtoun... De petits princes locaux — les Méliks — ont tenu à gouverner leurs fiefs en maîtres incontestés.

L'Eglise Arménienne, de son côté, encourageait les mouvements d'émancipation et exhortait le peuple à s'unir et à chasser l'ennemi exécrationnel.

En 1678, le Catholicos (25) Hagob IV réunit à Etchmiadzine (26) une douzaine de seigneurs arméniens. Le Conseil décida de s'adresser aux puissances occidentales, par l'intermédiaire du Pape, pour recouvrer l'indépendance de l'Arménie. Une délégation présidée par le Catholicos se mit en route. Celui-ci mourut à Constantinople sur le chemin de Rome. Un jeune patriote de 19 ans, Israel Ori, qui faisait partie de la délégation résolut d'entreprendre seul les démarches arrêtées au Conseil d'Etchmiadzine. Il réussit même à s'assurer l'appui de Jean-Guillaume, prince du Palatinat qui lui promit la couronne d'Arménie. (27)

Au retour d'Ori, le Catholicos Nahabed I (1696-1705), successeur de Hagob IV, s'opposa à l'union religieuse projetée du vivant de son prédécesseur, en vue de l'indépendance de l'Arménie. Les

(25) De nos jours encore le patriarche arménien est investi de ce titre.

(26) Capitale religieuse de l'Arménie.

(27) Par anagramme Israel Ori se lit il sera roi.



Seigneurs, en conciliabule, délèguèrent le Supérieur du Couvent St. Jacques, Minas Vartaped et Israel Ori auprès du pape Innocent XII.

Après avoir visité le Saint Père et sollicité sa médiation, Ori et Minas Vartaped se rendirent à la Cour de Jean-Guillaume qui leur réserva un accueil chaleureux et les recommanda à la bienveillance de l'Empereur Léopold I. Celui-ci conseilla sagement aux délégués de recourir à Pierre le Grand. N'eut-il pas été plus prudent et plus pratique de solliciter directement l'intervention du Tsar au lieu de mendier la sollicitude et les bonnes grâces des puissances lointaines? L'histoire a déjà répondu par l'affirmative. Pierre le Grand promit son aide à la renaissance de l'Arménie (20 avril 1699). Ori mourait en 1711. La Russie déclara la guerre à la Perse. Un corps expéditionnaire partit le 1er octobre 1722, mais l'année suivante l'Empereur signa un traité de paix avec les Persans.

Abandonnés impitoyablement à leur sort cruel, les Arméniens réagirent vivement. Un prince arménien, David Beg, leva l'étendard de la révolte. Ses exploits trouvèrent écho dans toute l'Arménie caucasienne. Au Karabagh, tous les Méliks se rallièrent et participèrent à l'insurrection pour racheter leur indépendance. La guerilla continua plusieurs années.

Les Turcs se tenaient aux aguets et surent adroitement pêcher dans les eaux troubles. Ils déclarèrent la guerre au Chah de Perse. Erivan, Nakhitchévan tombèrent sous leurs bottes. Malgré tous les malheurs qui s'abattirent sur eux, les aspirations à la liberté ne furent pas étouffées chez les Arméniens et ils ne fléchirent pas aux heures les plus critiques.

En 1768, lors des guerres russo-persanes, des assurances formelles pour leur indépendance furent prodiguées aux Arméniens par l'Impératrice Catherine. Fallacieuses promesses! L'Arménie fut de nouveau ensanglantée. Les habitants de Choucha passèrent au fil de l'épée (1796). Les Russes intervinrent et chassèrent les Persans au-delà de l'Araxe. Le traité de Gulistan (1813) abandonnait à la Russie toute la Transcaucasie.

Un complot ourdi par Abbas Mirza, fils aîné du Chah, éclata en 1826 et des bandes armées envahirent les provinces cédées par le traité de Gulistan. Les Russes ripostèrent. Les Arméniens les secon-

dèrent la joie au cœur. Le Catholicos Nersès Achtarakétzi bénissait les armes des volontaires arméniens... Le traité de Turkmen-Tchai du 10 février 1828 annexa, sans aucune procédure, Erivan et Nakhitchévan à l'Empire Russe. Le projet d'une Arménie russe autonome fut enterré sans cérémonies par le vice-roi Paskievicz. Celui-ci abolit aussi, plus tard, tous les privilèges accordés aux Arméniens par Pierre le Grand et Catherine II et les remplaça par un code nouveau dit Polojénié (11/23 mars 1836) qui soumit au contrôle russe toutes les affaires religieuses et nationales des Arméniens. Le plateau arménien était nécessaire à la défense du Caucase, où l'élément arménien pourrait être utile à mater les Géorgiens et les Turcs. Une Arménie sans Arméniens serait donc la conclusion pratique du problème arménien !

A peine la guerre russo-persane était-elle terminée que la Russie marcha contre la Turquie. Encore une fois l'Arménie servit de théâtre d'opérations. Les Arméniens de Turquie conjuguèrent, sans marchandage, leurs efforts avec ceux des Russes. Peut-être leur rêve séculaire allait-il enfin se réaliser. Mais le traité d'Andrinople (1829), grâce à l'intervention des puissances occidentales et principalement à celle de l'Angleterre, rivale jalouse de la Russie, sauva l'Empire Ottoman et apporta une nouvelle déception aux Arméniens qui s'étaient compromis aux yeux des Turcs pour leur attachement à la Russie et leur sympathie à la cause russe.

Depuis ce temps l'Angleterre cherchera à étendre sa protection sur les minorités chrétiennes de l'Empire Ottoman et à contrecarrer l'influence moscovite.

A cette époque, un grand mouvement autonomiste se dessine dans la colonie arménienne de Constantinople sous l'égide d'un groupe d'étudiants arméniens qui rentraient de Paris, où ils s'étaient rendus pour parfaire leurs études. Ceci inquiétait fort la Sublime Porte, car les « autonomistes » revendiquaient une constitution libérale pour gérer les affaires intérieures de leur communauté.

En 1839, le Sultan Abdul Méjid proclama le Hatti Chérif de Gulhané, autrement dit les fameuses réformes connues sous le nom de Tanzimat, car, à la suite des massacres de Grecs à Constantinople en 1821 et dans l'île de Chios, l'année suivante, l'Europe avait

exigé de la Porte des réformes, toujours «sans retard».

En 1845 massacres au Liban. Nouvelle pression de l'Europe. Cette fois, S.M. le Sultan signe en 1856 le Hatti Humayoun, décret par lequel est garantie la liberté de tous les citoyens sans aucune distinction et affirmée leur égalité devant la Loi. Le même Acte accordait aux communautés non-musulmanes de l'Empire le droit de s'administrer par un corps représentatif. Il les conviait par conséquent à soumettre au gouvernement turc toutes les réformes qu'elles jugeraient utiles à la gestion de leurs intérêts.

Les Arméniens élaborèrent un Règlement organique (28) de 99 articles qui fut ratifié par le Sultan Abdul Aziz le 17 mars 1863 et mis en application sans retard.

Les iradés (29) promulgués à grand fracas allaient rester lettres mortes. La Constitution arménienne ne gênait nullement les bandits turcs et kurdes d'opprimer les Arméniens des provinces intérieures où, loin de la surveillance immédiate des Ambassadeurs, ils donnaient pleine satisfaction aux plus vils de leurs désirs insatiables.

En 1867, le Sultan dépêcha une armée de 150.000 hommes pour «pacifier» la ville de Zeïtoun, le Monténégro arménien, qui ne compte que 20.000 habitants mais qui eut, à travers l'histoire, le courage de se soulever plus de trente fois contre le despotisme des Sultans.

Les gémissements écœurants et les plaintes déchirantes des victimes parvenaient sans cesse à l'Assemblée Nationale, créée en vertu de la Constitution, qui décida de protester énergiquement auprès de la Porte. C'est la Question Arménienne qui prenait corps.

## X.— LA QUESTION ARMENIENNE

La Bosnie et l'Herzégovine s'insurgèrent en 1875-1876. A la même époque, le patriarche Varjabédian s'adressa à l'Ambassadeur Britannique de Constantinople, Sir Elliott, et porta à sa haute connaissance que si Son Excellence jugeait nécessaire que les Arméniens

(28) La Constitution Arménienne encore en vigueur de nos jours.

(29) Décrets royaux.

se révoltassent pour intéresser l'Europe à la Question Arménienne, il avait toutes les possibilités de soulever les provinces orientales (7 décembre 1876).

Mais une telle rébellion n'entraînerait-elle pas immédiatement l'intervention armée des Russes... ?

Mgr. Varjabédian, dans l'attente d'une suite à sa demande — il n'a jamais reçu aucune réponse — multipliait ses plaintes auprès de la Porte qui pourtant n'accordait aucun crédit à tous les documents fournis et tâchait d'étouffer habilement toutes les réclamations.

Les Russes avaient repris en 1877 la guerre contre la Turquie. L'année suivante, ils étaient arrivés jusqu'à San Stefano, faubourg de Constantinople. Mgr. Varjabédian, d'accord avec l'Assemblée Nationale, fit une ultime démarche auprès du Grand-Duc Nicolas, qui, satisfait de l'attitude des Arméniens pendant la guerre russo-turque, intercédait auprès de son frère, le tsar Alexandre II, et obtint qu'une clause particulière aux Arméniens fût insérée dans le traité de San Stefano. En effet, l'article 16 de cet instrument diplomatique fut ainsi rédigé :

« Comme l'évacuation par les troupes russes des territoires qu'elles occupent en Arménie et qui doivent être restitués à la Turquie, pourrait y donner lieu à des conflits et à des complications préjudiciables aux bonnes relations des deux pays, la Sublime Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les réformes et améliorations (30) exigées par les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Kurdes et les Circassiens ».

Mais la Grande-Bretagne, peu avant le traité de San Stefano, avait remporté un succès diplomatique de grande envergure. Une convention dite de Chypre avait été conclue entre elle et le Gouvernement de S.M.I. le Sultan, le 4 juin 1878, qui mettait à la disposition de l'Angleterre l'île de Chypre afin de lui permettre de surveiller l'exécution des Réformes... et de garantir l'intégrité de l'Empire Ottoman. La Convention stipulait :

(30) Les plénipotentiaires russes avaient proposé : « l'autonomie administrative exigée par... »

«Dans le cas où Batoum, Ardahan et Kars, ou l'une de ces places, seront retenues par la Russie, et si aucune tentative était faite à une époque quelconque par la Russie de s'emparer d'aucune autre portion des territoires de S.M.I. le Sultan en Asie, fixés par le traité définitif de paix, l'Angleterre s'engage à s'unir à Sa Majesté Impériale pour la défense des territoires en question par la force des armes;

«En revanche, S.M.I. le Sultan promet à l'Angleterre d'introduire les réformes nécessaires (à être arrêtées plus tard par **les deux puissances** (31) ayant trait à la bonne administration et à la protection des sujets chrétiens et autres de la Sublime Porte qui se trouvent sur les territoires en question; et afin de mettre l'Angleterre en mesure d'assurer les moyens nécessaires pour l'exécution de son engagement, S.M.I. le Sultan consent, en outre, à assigner l'île de Chypre pour être occupée et administrée par elle.»

Cette convention avait été signée secrètement, à l'insu de la Russie, car le 18/30 mai 1878, presque parallèlement, un autre accord secret avait été passé à Londres entre Chouvalof et Salisbury agissant respectivement au nom de la Russie et de la Grande-Bretagne. L'article 7 de cet accord arrêta que les promesses données à l'Arménie par le traité préliminaire de San Stefano ne devront pas se rapporter exclusivement à la Russie mais aussi à l'Angleterre, tandis que par l'article 10, la Russie acceptait d'évacuer et de remettre aux Turcs Alachguerd et Bayazid, enfin, par l'article 11, l'Angleterre prenait acte de l'engagement par la Russie de ne plus avancer à l'avenir ses frontières dans la direction de l'Asie turque.

La Question Arménienne revêtait d'ores et déjà un caractère international. Il ne s'agissait plus, comme voulait la Russie, d'une réforme intérieure ni d'un accord bilatéral, comme pensait l'Angleterre.

On apprit bientôt que le traité de San Stefano serait révisé à

(31) Cette parenthèse livre la clé du problème arménien. Elle marque la méfiance réciproque que la Russie et l'Angleterre nourrissent entre elles. L'article 7 de l'accord Chouvalof-Salisbury trahit l'aspiration de chacune des deux rivales de prendre, seule avec la Porte, l'initiative des Réformes et d'éliminer la tierce puissance.

Berlin (1/13 juillet 1878) par les grandes puissances. Un<sup>e</sup> députation composée de Mgr. Khrimian, de Mgr. Khorène Nar-Bey, de Stépan Papazian, assistée de Minas Tchéraz, comme secrétaire-interprète, se rendit donc à Berlin et plaida la cause d'une autonomie administrative arménienne dans le genre de celle accordée au Mont-Liban. Malheureusement le projet arménien n'obtint pas gain de cause. Lord Salisbury en voulait à la première partie de la clause de San Stefano (art. 16). Il insistait sur la nécessité absolue du retrait des troupes russes avant même la réalisation des réformes. Ainsi donc l'article 16 de San Stefano fut-il «retouché» par les maîtres de la stylistique diplomatique et devint, par inversion, l'article 61 au traité de Berlin. Mais il fut tellement déformé au creuset de la haute politique qu'il en sortit méconnaissable :

«La Sublime Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens, à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux Puissances qui en surveilleront l'application.»

C'en était fait de l'autonomie. La Délégation Arménienne fut navrée de cette injustice. La note de protestation ci-dessous fut remise à tous les plénipotentiaires — sauf aux délégués turcs.

«La députation arménienne exprime ses regrets que ses demandes légitimes, et si modérées à la fois, n'aient pas été agréées par le Congrès. (32)

«Nous avons cru qu'une nation composée de quelques millions d'âmes comme la nôtre, qui n'a été jusqu'à présent l'instrument d'aucune politique étrangère, qui — bien qu'elle fût beaucoup plus opprimée que les autres populations chrétiennes de la Turquie — n'a causé aucun ennui au gouvernement turc et que, quoiqu'elle n'ait aucun lien de religion ni d'origine avec l'une ou l'autre des grandes puissances, mais que, cependant, étant chrétienne comme tous les autres peuples chrétiens de la Turquie, elle pouvait espérer trouver

(32) Traduction française faite par Fr. Macler sur le texte arménien de M. Saroukhan, dans le journal *Asiatique* XI<sup>e</sup> série, Tome V, N<sup>o</sup> 1, 1915 pp. 167-168.

dans notre siècle la même protection que celle accordée à d'autres;

«Nous avons cru qu'une pareille nation, démunie de toute ambition politique, aurait dû acquérir le droit de vivre sa propre vie et d'être gouvernée sur sa terre ancestrale au moyen de fonctionnaires arméniens.

«Les Arméniens viennent de se rendre compte qu'ils se sont trompés, que leurs droits n'ont pas été reconnus, parce qu'ils ont été pacifiques et que le maintien de l'indépendance de leur vieille Eglise et de leur nationalité ne les a avancés en rien.

«La députation arménienne va rentrer en Orient, en emportant cette leçon. Elle déclare, néanmoins, que le peuple arménien ne cessera jamais de crier jusqu'à ce que l'Europe donne à ses demandes la légitime satisfaction.

Berlin, le 13 juillet 1878.»

Puis les Délégués arméniens rentrèrent. C'est de ces jours sombres que date la fameuse expression de Mgr. Khrimian: «On ne mange pas du hérissa (33) avec une louche de papier». C'est à la même époque que le poète Mgr. Nar-Bey chantait avec amertume: «Non, mes frères, non, il n'y a rien à espérer des étrangers...»

Les Turcs étaient résolus à ne faire aucune concession, si minime fût-elle, autrement que sur le papier. Les Arméniens exigeaient avec intransigeance l'application des traités, tandis que Békir Sami Pacha recrutait les troupes hamidié bien renommées dans l'histoire par leurs cruautés indicibles.

Las d'attendre, les Ambassadeurs des six grandes puissances présentèrent un mémoire à S.M.I. le Sultan, le 11 juin 1880, demandant, toujours sans aucun retard, l'exécution des projets de réformes. La réponse du Gouvernement Ottoman n'ayant pas donné satisfaction, ils revinrent à la charge le 7 septembre de la même année. Le Sultan ne s'en inquiéta guère: il était bien renseigné sur les zizanies des Etats européens. Il avait appris, de longue date, à chanter à chacun sa chanson préférée et à l'endormir.

(33) Le hérissa est un repas succulent que les Arméniens préparent à l'occasion de certaines grandes fêtes; l'expression revient à dire que pour se faire écouter, il ne suffit pas de présenter des requêtes et des mémoires, mais il faut avoir une force armée.

Toutefois la situation des Arméniens s'empirait. La censure politique muselait la presse. Un journal raconte que des caisses de livres de chimie furent brûlées dans les entrepôts des Douanes, à Constantinople, par des agents ignorants qui, par excès de zèle ou par imbécillité, avaient cru voir dans la formule  $H^2O$  un attentat à la personne sacrée du Sultan:  $H^2$  était interprété Hamid II et O était lu zéro c'est à dire la formule, dans l'esprit de ces fonctionnaires «lucides», se ramènerait à: Hamid II égale zéro. Pauvre Sultan!

En dépit de ces exactions, une presse révolutionnaire naissait à l'Etranger. Mgrditch Portoukalian, un proscrit politique, installait à Marseille une imprimerie et publiait le journal *Armenia*. D'autres journaux révolutionnaires tels que *Hintchak* et *Tachnak*, organes des partis politiques du même nom (34), édités à l'Etranger, incitaient les masses à secouer le joug du Tyran.

«Les associations secrètes, télégraphiait en 1890, le Consul Britannique à Erzeroum, le Colonel Chermside, organisées ces temps derniers à Erzeroum et dans les provinces, les tentatives de se procurer des armes et enfin les derniers événements qui se produisirent à Van et dans les environs, tout cela montre qu'il y a un profond mécontentement. Et en réalité, il serait étrange de s'attendre à autre chose qu'à un mécontentement». (35)

En 1894, une rixe occasionnée par l'incursion d'une bande de brigands kurdes venus à Sassoun enlever les troupeaux des paysans arméniens tourna en massacre. Des troupes envoyées pour ramener la paix achevèrent l'œuvre de pillage et de destruction amorcée par les francs-tireurs. En 1895, c'est le tour de Zeïtoun. Le sang coule à flots dans toute l'Arménie. 300.000 Arméniens sont fauchés sans pitié.

L'Europe s'émut. Gladstone flétrit publiquement le «Grand Assassin». L'Allemagne et l'Autriche gardèrent un silence criminel. L'Angleterre, la France et la Russie élaborèrent le 16 mai 1895 un nouveau projet de réformes. Mais la Russie se dissocia. Le prince

(34) Le Parti Hintchak fut fondé en 1887 et le parti Dachnak, en 1890, tous deux ayant à cœur la création d'une Arménie autonome à régime démocratique.

(35) Mik. Varandian, *L'Arménie et la Question Arménienne* p. 58.



Lobanof était partisan d'une Arménie sans Arméniens. La France adoptait une attitude passive. Le Sultan s'en réjouissait et poursuivait tranquillement son œuvre de destruction. Il se rapprocha de l'Allemagne qui rêvait de construire le chemin de fer de Bagdad. Elle caressait avec une joie prématurée ses projets vertigineux de **Drang nach Osten**. Mais la pénétration allemande rapprocherait de la Russie l'Angleterre, sa rivale...

En 1907 (27-29 décembre), un Congrès des partis révolutionnaires de l'Empire Ottoman se tint à Paris. Une résolution y fut votée à l'unanimité demandant la déposition du Sultan Abdul Hamid — le sultan sanguinaire — et la proclamation du régime constitutionnel.

Une révolution jeune turque éclata en 1908; mais l'année suivante, en avril 1909, une contre-révolution fomentée par les mêmes jeunes-turcs du même Comité Union et Progrès, qui se disaient libéraux et qui, pour la circonstance se déguisèrent en vieux-turcs, baigna dans le sang trente mille Arméniens à Adana.

Lors des guerres balkaniques en 1912-1913, où la Turquie perdit ses villes européennes, la Russie reprit l'initiative des réformes en Arménie. Une nouvelle délégation fut désignée par le Catholikos Kévork V d'Etchmiadzine. La présidence en fut confiée à Boghos Nubar Pacha qui s'installa provisoirement à Paris. Une campagne intense fut menée en faveur des Arméniens par les arménophiles français. Le **Pro Armenia** reprit sous la direction de Francis de Presensé et de Victor Bérard.

Les six grandes puissances reprirent leurs consultations. André Mandelstam esqua un nouveau projet de réformes à l'examen duquel les Ambassadeurs des puissances intéressées consacèrent sept séances du 3 au 23 juillet 1913.

Mais la Russie, aigrie devant les réserves allemandes, résolut d'entamer, en tête à tête, avec la Porte, des pourparlers. Du reste, par un mémoire daté du 25 juin 1913, elle s'était prononcée contre le partage de l'Empire Ottoman. La Russie impérialiste voulait en somme se réserver le privilège d'appliquer, comme bon lui semblerait, les Réformes et ne souffrait nullement l'immixtion des puissances étrangères dans un litige entre voisins. «Mais les intérêts alle-

mands exigent, écrivait un journal allemand, la protection des provinces de l'Asie Mineure et si la Russie les occupait, l'Allemagne se trouverait devant une crise économique. Notre diplomatie doit veiller attentivement à la menace russe sur l'Arménie». (36)

Il s'agissait donc pour la Russie de s'expliquer avec l'Allemagne. Sazonof, ministre des Affaires étrangères du Tsar, convainquit son collègue allemand Von Yagof que le gouvernement russe n'avait aucune visée territoriale sur l'Arménie Turque et que son but se résumait à y introduire des réformes dans l'intérêt même de la Turquie et de ses sujets arméniens. A la suite de ces assurances, sur des instructions reçues de son Ministre, l'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople convia le Premier Saïd Halim Pacha à se plier aux demandes russes «réduites au minimum grâce à l'intervention allemande».

Un accord russo-turc fut signé à Constantinople le 26 janvier 1914. En vertu de cet accord l'Anatolie Orientale était partagée en deux zones. La zone occidentale était formée par les vilayets d'Erzeroum, de Trébizonde et de Sivas; la partie orientale comprenait Van, Bitlis, Kharpout et Diarbékir. Chacune de ces régions serait administrée par un inspecteur étranger.

A peine les deux inspecteurs Hoff (norvégien) et Westenenk (hollandais) eurent-ils mis le pied en Turquie et se préparaient à prendre possession de leurs postes que la Grande Guerre éclata. Le 6 Août 1914, une alliance militaire germano-turque était déjà conclue. Par l'article premier de ce pacte, l'Allemagne promettait à la Turquie l'abolition des Capitulations et par l'article cinq «de rectifier les frontières orientales de l'Empire de telle sorte que le contact immédiat entre la Turquie et les populations musulmanes de la Russie fût assuré». Pangermanistes et pantouranistes allaient s'accouder...

En vertu du même pacte, la Turquie confiait à l'Allemagne la réorganisation de ses armées. La Mission militaire Limon Von Sanders s'installait à Constantinople. Hoff et Westenenk étaient renvoyés. Au lieu des Réformes, la Turquie allait organiser les déportations et les massacres inhumains de 1915.

(36) Magdeburgische Zeitung, 1<sup>er</sup> juillet 1913.

## XI.— AUX COTES DES ALLIES

Dès les premiers jours de la Guerre, des légions de volontaires étaient formées au Caucase, en Arménie Russe. Andranik et d'autres généraux en avaient assumé le commandement. D'après des statistiques officielles 13% des Arméniens faisaient la guerre, sur divers fronts, aux côtés des Alliés. Le total des contingents arméniens fournis aux armées russes dépassa sûrement 250.000 hommes.

«Il y a tant d'étudiants et d'étudiantes, écrivait la Gazette de la Bourse (37), qui s'enfuient de leurs maisons paternelles pour aller rejoindre les corps de volontaires arméniens que cela prend la forme d'une épidémie. Récemment, d'une école de commerce, à Alexandropol, sept étudiants de la classe supérieure se sont enfuis pour aller au front. L'un d'eux, un garçon de quinze ans, qu'on avait forcé de revenir, se plaignait avec des larmes dans les yeux qu'on ne l'ait point accepté, mais il ajoutait qu'il irait de nouveau coûte que coûte, et que si encore une fois il était refusé, il se suiciderait... Au séminaire arménien d'Etchmiadzine, pas un jour ne s'écoule sans qu'on s'aperçoive qu'il y a des disparus; tous les élèves de septième, dès la déclaration de la guerre, se sont enrôlés dans le corps de volontaires d'Andranik... Les femmes arméniennes ne restent pas non plus inactives. La «Semaine du Linge», à Kars et à Alexandropol, prouve assez de quel degré de bienfaisance elles sont capables. Seulement à Kars, sur les 20.000 habitants, on a réuni deux wagons remplis de linge, de tabac, de fourrures, même de parures en or, que les femmes donnaient généreusement avec des larmes dans leurs beaux yeux... Une vieille et pauvre Arménienne, à qui, en ma présence, on a parlé de la mort héroïque, dans la guerre de son fils unique, s'est frappé le ventre en criant: «Qu'il soit maudit, ce ventre, qui ne peut plus faire des enfants pour notre armée glorieuse!»

D'autre part, lorsqu'à la fin de l'année 1918, la Légion d'Orient,

(37) La Gazette de la Bourse, de Pétrograd, du 21 novembre 1915 — article cité par M. A. Tchobanian dans L'Arménie sous le joug turc.

créée en Novembre 1916, à Chypre, par le Colonel Romieu, fut divisée en Légion Arménienne et en Légion Syrienne, la première «comprenait alors, dit Gustave Gautherot (38), quatre bataillons arméniens, un peloton de 37 et une compagnie de génie en formation: soit 50 officiers et 3.660 hommes (dont 288 Français). Il y avait en outre 8 officiers et 700 hommes au dépôt de Chypre, et, dans les 21e et 23e compagnies syriennes destinées à rester en Syrie, 5 officiers et 546 hommes.

«...750 volontaires arméniens — anciens prisonniers tures, expatriés, faméliques, — étaient ainsi arrivés à Beyrouth le 31 Octobre dans le plus misérable état et constitués en 10e compagnie... Il s'y ajouta, le 2 décembre, 86 nouveaux volontaires recrutés à Damas, dans les mêmes conditions. Les excédents de la 10e compagnie devaient former avec les 700 hommes, également non instruits, du dépôt de Chypre, les 11e, 12e et 13e compagnies. On aurait ainsi un nouveau bataillon.» Le 4e bataillon s'est, par la suite, annexé la 21e compagnie arménienne de Castellorizo.

«Certes, l'Arménien tel que nous l'avons pratiqué à la légion, poursuit M. Gautherot (39), possédait-il des qualités précieuses pour un soldat: intelligent, instruit, occupant souvent dans la vie civile une solide situation, il paraissait apte à un rapide dressage; amoureux du maniement des armes et des exercices guerriers, il était fier de son uniforme...»

Le communiqué du 10 octobre 1918 paru au Temps était d'ailleurs plein d'éloges envers les soldats arméniens qui «prenaient une part active à la libération des territoires syriens» et qui faisaient «montre des meilleures qualités militaires et de la plus grande valeur.»

Et le Général E. Allenby de télégraphier à la Délégation Nationale Arménienne, le 12 octobre 1918: «Je suis fier d'avoir eu un contingent arménien sous mon commandement. Il a combattu très brillamment et pris une grande part à la victoire.»

Et ceci sans compter des milliers d'Arméniens qui s'étaient engagés dans leur pays d'adoption: en France, en Amérique, en

(38) La France en Syrie et en Cilicie pp. 138-139.

(39) Op. cit. p. 135.

Angleterre, pour servir avec générosité et abnégation la cause des Alliés.

Mais le sang arménien ne coulait pas seulement sur les champs d'honneur. La mobilisation générale étant décrétée sur toute l'étendue de l'Empire Ottoman, elle toucha tous les sujets sans distinction aucune de race ni de religion. N'est-ce pas que le Sultan avait signé des Réformes et combien de fois ne s'était-il pas solennellement engagé à les appliquer sans aucun retard ?

Alors, les Arméniens atteints par l'âge, endossèrent l'uniforme. Mais ils ne furent jamais armés. « Par centaines, par milliers, ces malheureux sont conduits en quelque endroit désert et fusillés. Ceux qu'on épargne sont astreints aux plus durs travaux, et, peu à peu, décimés. » ( 40 )

D'ailleurs l'ordre des massacres était général. Le Ministre de l'Intérieur Talaat, sinistre bourreau des Arméniens, avait signé le 18 novembre 1915 la note suivante envoyée au Vali d'Alep: « On voit par l'intervention récente de l'ambassade américaine de Constantinople, sur l'ordre de son gouvernement, qu'en certaines localités, les consuls américains, par des moyens secrets, se procurent des renseignements. Bien qu'on ait répondu que la déportation des Arméniens s'effectue en toute sécurité et tranquillité, cela ne suffit pas pour les convaincre. Tâchez donc de faire le possible pour qu'au moment où les Arméniens des villes, des districts et des centres seront en route, il ne se produise pas des événements attirant l'attention. Il importe, au point de vue de notre politique actuelle, que les étrangers qui parcourent ces parages soient persuadés que la déportation des Arméniens se fait réellement dans un but de transfert. Il importe que momentanément on montre à leur égard une conduite prévoyante et que les moyens connus ne soient appliqués qu'en des endroits plus propices...

signé: Le Ministre de l'Intérieur Talaat »

Il s'agissait, comme on s'en rendrait compte à la lumière de nombreux autres documents irréfutables recueillis par les histo-

(40) René Pinon, La suppression des Arméniens p. 29.

riens (41), de supplanter toutes les populations arméniennes de l'Empire afin de les exterminer, «en des endroits propices», par le feu et par le fer, par la famine et par l'apostasie. Ingénieux moyen de résoudre le problème arménien!

Toute la nation y passa. Ce fut l'holocauste de tout un peuple. «L'ordre de déportation arrive, explique M. Pinon (42), on l'affiche, aucun délai n'est accordé en général; les Arméniens ne peuvent pas emporter leurs biens, rarement les vendre à vil prix; ceux qui parviennent à sauver quelque argent, ne l'emportent pas loin; soldats, gendarmes turcs, kurdes, se jettent sur les tristes convois comme une bande de loups sur leur proie; ils pillent tout ce qui peut avoir une valeur; les vieillards sont tués ou périssent de faim et de fatigue; les jeunes femmes et les jeunes filles sont entraînées de force dans le harem des Turcs ou servent aux plaisirs des soldats; les enfants en bas âge sont arrachés à leurs mères et donnés à des musulmans...»

Du reste l'ordre du Gouvernement est formel. «Recueillez et élevez ceux seuls des orphelins des personnes connues, prescrivait la dépêche No 630 du 12 décembre 1915, du Ministre-Assassin, qui ne peuvent se souvenir du désastre auquel leurs parents sont exposés. Les autres, mettez-les dans les convois de déportés».

Méthode allemande, travail turc! Les théoriciens allemands conçoivent et les tortionnaires turcs exécutent, avec une barbarie raffinée, les plans diaboliques de leurs maîtres. Rien ne peut attendre l'animosité des sicaires et assouvir leur soif — toujours insatiable — du sang arménien. Les femmes enceintes sont éventrées et leurs fœtus foulés aux pieds. Des jeunes filles nues sont assises sur des piquets et on leur coupera souvent les seins. Des milliers d'enfants sont arrosés de pétrole et brûlés vifs pour la gloire d'Allah! Mgr. Tchélébian, évêque diocésain de Diarbékir, est enterré vivant jusqu'au cou, dans un fossé et exposé aux insultes des massacreurs; il expire sous les pierres que les bourreaux s'amuse à lui lancer.

(41) Cf. Le Traitement des Arméniens dans l'Empire Ottoman (1915-1916). Documents présentés au Vicomte Grey of Fallodon, Secrétaire des Affaires Etrangères, par le Vicomte Bryce. Extr. du Livre Bleu du Gouvernement Britannique.

(42) Op. cit. p. 30.

Mgr. Khatchadourian est précipité par dessus les escaliers du poste de gendarmerie où il est convoqué pour affaires «importantes» et, dans la cour, il est étranglé par la chaîne de sa croix pectorale. Sur la poitrine de son cadavre, des gendarmes allumeront du feu pour faire du café. «Montagnes, tombez sur moi, collines couvrez-moi!» dirait sans doute Pierre Loti, admirateur et défenseur de ces énergumènes. Daniel Varoujan, un de nos meilleurs poètes du XX<sup>e</sup> siècle, fut déporté à Tuney, aux environs de Constantinople, où, dans la vallée voisine, ses bourreaux le dépouillèrent de ses vêtements, l'attachèrent à un tronc d'arbre, lui arrachèrent sa chair en lambeaux et la laissèrent en pâture aux carnassiers. Claude Farrère se voilerait les yeux pour ne pas avoir à témoigner de ces atrocités néo-néroniennes. Le même sort cruel fut réservé au docteur Sévag et à ses trois compagnons. La tête de Krikor Zohrab, député au Parlement Ottoman, professeur à la Faculté de Droit de Constantinople, grand légiste, publiciste de carrière et écrivain de talent, fut écrasée comme une fourmi sous les coups de pierre brute, sur la route d'Idlib, près d'Alep. Son compagnon d'exil, Vartkès, député, comme lui, au Parlement Ottoman, trouva la mort par un coup de pistolet. Les Turcs aussi savent respecter l'immunité parlementaire!

Deux infirmières allemandes de la Croix Rouge au Service de la Deutsche Militarmission restées à Erzeroum d'octobre 1914 à avril 1915 témoignent avec indignation avoir rencontré un homme «à figure sauvage», posté sur leur passage pour tuer des Arméniens qui passeraient et, disait-il avec orgueil, qu'il en avait déjà tué 250 (43).

M. Ludovic Contenson n'est pas moins pittoresque. «Un derviche qu'on nous montre au bazar, écrit-il, se vante d'avoir massacré quatre-vingt dix-neuf chrétiens à Orfa, il tua un chien pour compléter la centaine». (44)

Et pour mieux illustrer le martyrologe arménien, citons quelques passages du rapport adressé aux représentants du peuple allemand, par le Docteur Niepage, instituteur à l'école allemande d'Alep,

(43) Quelques documents sur le sort des Arméniens en 1915, Genève. Le récit est daté du 29 juillet 1915.

(44) Chrétiens et Musulmans p. 60.

lui-même allemand, dont, par conséquent, l'impartialité ne peut être mise en cause.

«Des convois de déportés qui, à leur départ de la Haute Arménie, comptaient 2 à 3.000 hommes, femmes et enfants, sont réduits à deux ou trois cents à leur arrivée dans le sud. Les hommes sont tués en route, les femmes et les jeunes filles sont violées par les soldats et des officiers turcs, puis elles disparaissent dans les villages turcs et kurdes, où elles doivent accepter l'Islam. Le reste des caravanes est décimé par la faim et la soif.

«...Comment nous, instituteurs, pouvons-nous lire avec nos élèves nos contes allemands ou étudier dans la Bible l'histoire du bon Samaritain? Notre travail est une insulte à la morale...

«Taalim el Aleman! C'est l'enseignement des Allemands, dit le peuple turc, lorsqu'on lui demande quel est l'instigateur de ces forfaits... Dans les mosquées, les mollahs disent que ce n'est pas la Porte qui a ordonné les cruautés envers les Arméniens et leur extermination, mais les officiers allemands...

«Ce que nous voyions à Alep n'était que le dernier acte de la grande tragédie, une petite partie de l'horreur qui régnait dans les autres parties de la Turquie. Les ingénieurs du chemin de fer de Bagdad, en rentrant de leurs voyages, des voyageurs allemands qui avaient rencontré sur leur route les caravanes de déportés, apportaient des récits beaucoup plus affreux. Plusieurs d'entre eux ne pouvaient pas manger, tellement ils étaient frappés d'horreur.

«L'un d'eux (M. Greif, Alep) racontait que le long de la chaussée du chemin de fer vers Tell Abiad et Ras ul Aïn, des cadavres nus de femmes violées étaient étendus en masse.

«Le Consul allemand de Mossoul (45) raconta en ma présence, au casino allemand d'Alep, qu'en venant de Mossoul à Alep, il avait vu en plusieurs endroits de la route, tant de mains d'enfants coupées qu'on aurait pu en paver la route.

«Un Allemand que je connais vit près d'Urfa des centaines de paysannes chrétiennes, obligées par des soldats turcs de se mettre nues et, à la joie des soldats, elles durent pendant des jours mar-

(45) M. Holstein.



cher ainsi à travers le désert par 40 degrés de chaleur: leur peau était totalement brûlée.

«L'opinion des Consuls est qu'un million d'Arméniens ont péri dans les massacres de ces derniers mois, la moitié au moins sont des femmes et des enfants, tués ou morts de faim».

La Wilhelmstrasse ne s'émut guère des rapports que M. Niepage et ses confrères adressèrent aux dirigeants allemands, qui, systématiquement, poursuivaient depuis longtemps le dessein de faire de la Turquie un champ d'exploitation industrielle et d'expansion coloniale. L'autonomie arménienne était considérée comme une entrave aux projets de l'Allemagne *uber alles*. La Question Arménienne donnerait toujours lieu à des empiétements et à des interventions inopportunes. L'occasion était propice. Il fallait se débarrasser de cet élément inassimilable qui était, au dire même du Docteur Rohrbach, «le plus actif au point de vue spirituel... comme au point de vue matériel...»

Les Allemands n'ignoraient pas que «les Arméniens, comme avouait Abdallah Soubhi bey, publiciste turc, ont mis leurs signatures sur de magnifiques mosquées, sur d'incomparables faïences, sur les plus fins *mimbers* d'ébène et de même qu'ils ont contribué au développement de l'Anatolie, ils ont travaillé à la parer d'art. D'un des centres de l'architecture arménienne d'Ani, l'influence du style arménien est venue chez nous, et nous en voyons l'emprunte dans nos mosquées et nos *médressés*. De notre temps même, non seulement sur les palais qui parent les rives du Bosphore mais sur nos mausolées, sur les ornements de nos stèles funéraires, sur les turbans dont nous nous coiffons, sur les montres émaillées que nous portons, partout, sur toutes choses, nous voyons le sceau de leur talent artistique». (46)

Est-ce donc pour les récompenser que vous avez massacré ces Arméniens?

Hommage est rendu aux Arméniens sur tous les domaines. «Comme artistes, écrivait le Dr Riza Tewfik bey, ancien député, ancien ministre, délégué turc à la Conférence de Sèvres, les Arméniens

(46) V. V. Pour mieux connaître les Arméniens p. 17.

font honneur à l'histoire de la dernière période de la civilisation ottomane. C'est Gullu Agop qui a fondé le premier théâtre ture... Le compositeur qui nous a donné le premier opéra ture est Tchoukhadjian effendi; son œuvre a acquis une réputation mondiale... le grand Bazar de la Capitale des Sultans était presque entièrement prédominé par les Arméniens...» (47)

Mais c'est de cette suprématie que les pangermanistes ne veulent pas. L'élément arménien est un levain dangereux. Il faut le supprimer! Fi de la Justice! Qu'une nation entière périsse pourvu que le Bagdad-Bahn fasse une bonne affaire! Pour les juristes du Kaiser comme aux yeux de ceux du Führer, la justice — «la vraie» — consiste à assurer le bien-être du peuple allemand et tout ce qui peut y contribuer — les massacres des Arméniens en 1915 et ceux des Juifs, de nos jours, les cachots du Sultan rouge comme les camps de Dachau et de Buchenwald — est juste! C'est en vertu du verdict rendu au nom de cette «justice» qu'un million deux cent mille Arméniens arroseraient de leur sang les déserts de Deir-*ez-Zor*, de Rasul-Aïn, de Katma...

Sanguis martyrurum semens! Le sang des martyrs est une semence. La guerre touchait à sa fin. Pareil au phénix de la légende, face au monde barbare, ce brave petit peuple se relevait de ses cendres et se dressait plus vaillant, plus tenace et plus invincible que jamais et criait de toutes ses forces: **Justice!**

## XII.— L'HEURE DE L'ARMENIE

L'heure de l'Arménie martyre avait sonné. De grandes promesses avaient suivi les Grands Massacres. Bien avant la fin des hostilités, à maintes reprises, parole était donnée à l'Arménie que les Alliés se souviendraient, avec reconnaissance, des sacrifices arméniens et qu'au moment des réparations, ils auraient à compter non seulement les vivants mais aussi les morts (48).

(47) Op. cit. pp. 33, 36, 38.

(48) Allocution, faite en 1916, de Paul Doumer, sénateur, ancien Président de la Chambre des Députés.

C'était le moment des réalisations. Des manifestations de sympathie se faisaient fréquentes sous l'auspice des hommes d'Etat français. Des ministres, des députés, des hommes de lettres prenaient la défense de l'Arménie. Pierre Quillard, Anatole France, Paul Doumer, Deschanel, de Pressensé, Cochin... criaient sans cesse « justice et réparations » pour la sœur aînée de la Belgique.

Dans l'intervalle le joug tzariste avait été brisé grâce à la révolution prolétarienne. A la date du 2/15 novembre 1917 le nouveau gouvernement soviétique de la Russie décrétait l'égalité et la souveraineté de tous les peuples constitutifs de la Russie, abolissait les privilèges de toutes nuances et accordait pleine liberté à toutes les minorités nationales vivant sur territoire russe.

Le 27 novembre 1917 naquit un gouvernement fédératif des peuples du Caucase avec la participation des Géorgiens, des Arméniens et autres. Le 5 décembre, armistice fut signé entre les Turcs et les plénipotentiaires du gouvernement fédératif de la Transcaucasie. Survint l'armistice de Brest-Litovsk le 2/15 décembre 1917, qui entra en vigueur à partir du 17 décembre et se prolongea jusqu'au 14 janvier 1918, à midi.

Le 30 décembre 1917 Oulianof Lénine, président du Soviet des Commissaires du Peuple et Tchoughachvili-Staline, Commissaire du Peuple aux Affaires des nationalités, promulguèrent un arrêté qui institua un gouvernement provisoire pour l'Arménie turque. Mais le traité de Brest-Litovsk signé entre la Russie Socialiste Soviétique et l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie, allait radicalement tourner le cours des événements. L'article 4 de ce traité imposé à la jeune République Soviétique l'obligeait à assurer l'évacuation rapide de l'Anatolie Orientale et la cession de ces territoires à la Turquie. La région d'Ardahan, de Kars et de Batoum serait, sans retard, évacuée par les troupes russes et la Russie s'engageait à ne pas s'ingérer dans les affaires administratives, juridiques et internationales de la susdite zone. Les mêmes mesures draconiennes étaient dictées pour l'Ukraine, l'Esthonie, la Lithuanie, la Finlande que devraient abandonner sans retard les armées russes. L'intégrité et l'indépendance de la Perse et de l'Afghanistan étaient également garanties par la Russie des Soviets.

Ce traité infâme conçu dans le déshonneur et imposé lâchement à la République Russe naissante enchaînait fermement les dirigeants soviétiques.

Le 11 mai 1918 les délégués des Républiques Transcaucasiennes réunis à Batoum reprirent les pourparlers avec la Turquie qui, de plus en plus intransigeante, gâtée par les premiers succès de Brest-Litovsk, exigeait non seulement l'application littérale du fameux traité mais demandait, en outre, Batoum à la Géorgie et Alexandropol à l'Arménie.

Les armées turques avaient déjà occupé Erzenga le 31 janvier 1918, puis le 27 février Erzeroum et le 23 mars Sarikamiche. «J'y suis, j'y reste». Bel adage!

Les discussions furent suspendues. Les Turcs avaient repris, sans résistance, Batoum, le 1er avril 1918. Ils poursuivirent leur avance. Le 12 avril, ils occupèrent Kars. Ardahan et Kars ont une superficie de 14.400 km. carrés avec une population de 205.098 habitants dont 42.955 Kurdes (Recensement de 1927).

Le 26 mai 1918, la Géorgie, par décision du Conseil national élu le 22 novembre 1917, se déclara indépendante et adopta le régime républicain démocratique. La liberté de tous les citoyens et leur égalité devant la Loi furent garanties. Le nouveau gouvernement se plaça à l'écart du conflit.

Le 27 mai 1918 fut proclamée l'indépendance de l'Azerbaïdjan.

Le lendemain fut décidée la proclamation de l'indépendance de l'Arménie mais la décision ne fut portée à la connaissance du public que le 30, par un manifeste du Conseil National Arménien.

Des traités bilatéraux furent signés par la suite entre la Géorgie et l'Allemagne le 28 mai 1918, entre la Turquie et la Géorgie le 4 juin 1918 sur les bases du traité de Brest-Litovsk. Le 30 mai commencèrent à Batoum des pourparlers entre la Turquie et la République Arménienne. Les Délégués Arméniens signèrent le 4 juin. C'était le premier document diplomatique signé au nom de la République Arménienne, qui comprenait un traité de paix et d'amitié avec l'Empire Ottoman et trois appendices dont le premier concernait le transit, le second réglementait le commerce arméno-turc et le troisième stipulait les libertés religieuses sur les territoires des

deux parties contractantes. Le traité de Batoum comptait 14 articles. Le second définissait les limites des deux partenaires. Le quatrième obligeait l'Empire Ottoman à assister militairement le Gouvernement Arménien au cas où celui-ci solliciterait son appui.

Mais les Alliés avaient remporté la victoire. Une division anglaise, sous le commandement du général Thomson, était entrée à Bakou, le 17 novembre.

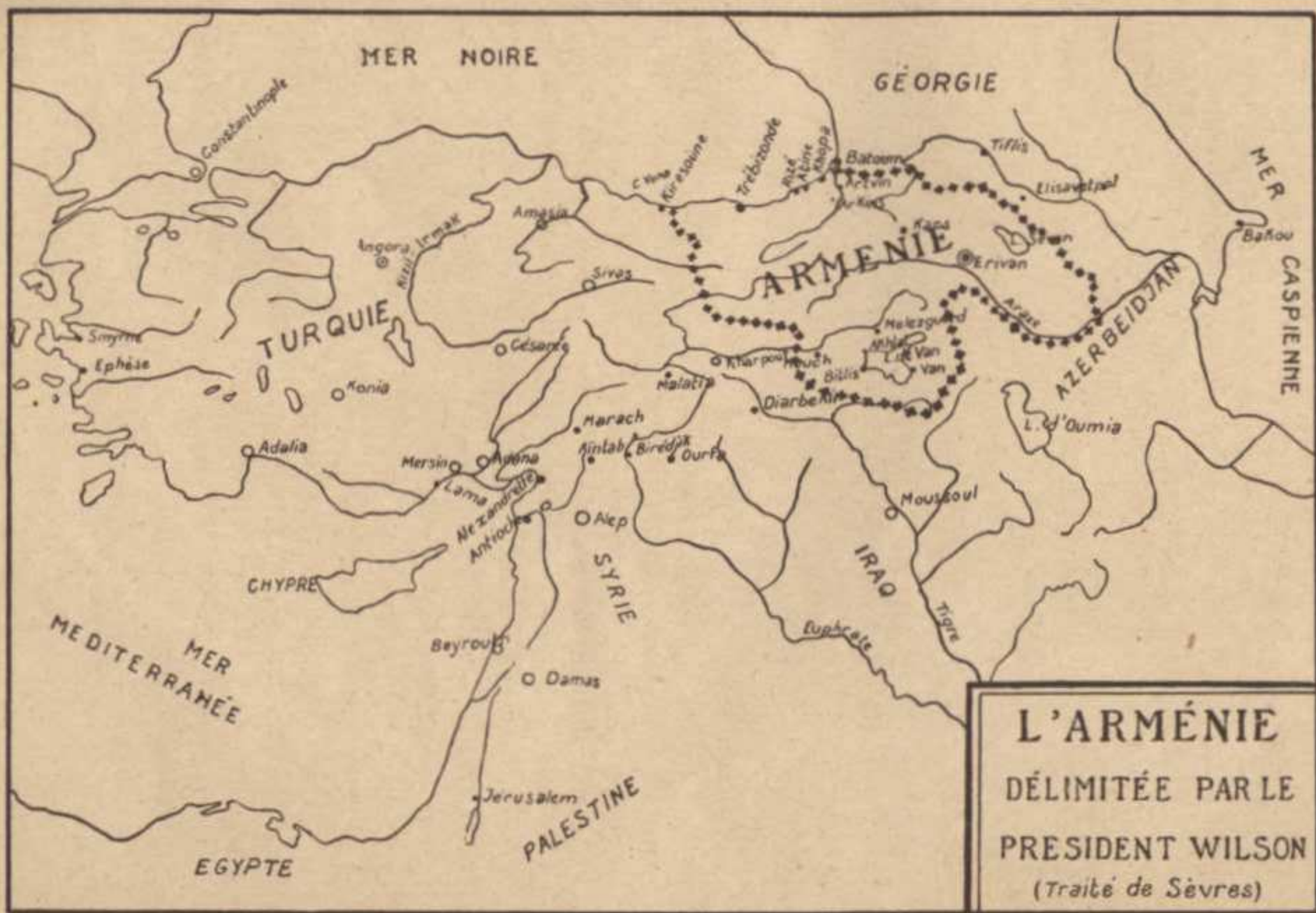
Le 30 octobre était signé l'armistice de Moudros. L'article 4 de cet Acte ordonnait qu'il fallait remettre aux Alliés «tous les prisonniers de guerre alliés, tous les prisonniers et détenus arméniens.» Tandis que l'article 24 disait textuellement: «Si des désordres naissent dans un des vilayets arméniens quelconque, les Alliés se réservent le droit d'en occuper une partie.»

A Moudros, ce fut pratiquement l'abandon de la souveraineté turque sur l'Empire Ottoman.

Le 28 juin 1919 c'est Versailles. Déjà le 30 janvier 1919 la Conférence de la Paix avait décidé de libérer l'Arménie et, en vertu de l'article 22, de trouver une puissance mandataire qui la conduirait à l'indépendance totale. Le 20 mars, le Conseil des Quatre décida d'envoyer une Commission d'enquête franco-anglo-italo-américaine chargée d'étudier sur place les besoins des territoires à détacher de l'Empire Ottoman. A la suite des malentendus, les Délégués américains partirent seuls et menèrent leur enquête du 10 juin au 21 juillet 1919. Ils proposèrent dans leur rapport la création de trois unités politiques: l'Arménie, un gouvernement international à Constantinople et la Turquie.

Le Président Wilson envoya une nouvelle mission en Arménie sous l'égide du général James Harbert. Celui-ci jugea indispensable la prise en charge, par les Etats-Unis, du mandat sur l'Arménie pour mettre fin aux cruautés bestiales pratiquées à l'encontre des Chrétiens. Le fait est qu'aucune puissance n'accepta le mandat sur l'Arménie.

Le 27 janvier 1920, le Secrétariat de la Conférence de la Paix informa le Président de la Délégation Arménienne que le Conseil Suprême, dans sa séance du 19 janvier 1920, avait reconnu le Gouvernement Arménien comme un gouvernement de fait. Le lendemain,



**L'ARMÉNIE**  
 DÉLIMITÉE PAR LE  
 PRÉSIDENT WILSON  
 (Traité de Sévres)

pareille décision fut prise par la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et, le 7 mars, par le Japon.

Le 11 avril 1920 le Conseil de la S. d. N. adressa un mémoire au Conseil Suprême déclarant que la création d'un Etat arménien indépendant était un devoir impérieux pour l'humanité.

**Le traité de Sèvres.**— Le projet du traité de paix avec la Turquie fut élaboré à San Remo le 25 avril 1920. Le 11 mai le texte en fut remis aux plénipotentiaires turcs, à Versailles. Il comptait 161 pages et contenait 433 articles avec, en appendice, trois cartes. Le traité se compose d'une introduction et de 13 chapitres. Il a été signé à Sèvres, le 10 Août 1920. Une lueur d'espoir pointa.

Les articles 62-65 de ce traité se rapportent au Kurdistan. Les Turcs s'engagent à leur accorder une autonomie dans les régions où ils forment une majorité.

Les articles 88-93 concernent l'Arménie. Par l'article 88, la Turquie reconnaît l'indépendance de l'Arménie et l'article 89 accorde pleins pouvoirs au Président des Etats-Unis pour délimiter les frontières arméno-turques. Par l'article suivant, les Turcs s'engagent, à l'avance, à renoncer à toute prétention sur les territoires qui, en vertu de cet arbitrage, reviendraient à l'Arménie.

Le traité de Sèvres entraîna la reconnaissance du gouvernement arménien **de jure** par toutes les puissances. Des représentants diplomatiques de la République Arménienne furent accrédités à Paris, Washington, Londres, Rome, Tokio, Berlin, Téhéran, Constantinople, Athènes, Bucarest, Caire...

L'agitation proturque battit son plein en France même. Le **Comité Dupleix** fit coller sur les murs de Paris des milliers d'affiches en faveur de la révision du traité de Sèvres. En voici le texte intégral:

**«Pour avoir la paix en Orient**

**Le traité de Sèvres ne doit pas être ratifié**

Le traité de Sèvres installe en Orient une guerre interminable et il dépouille la France. Il doit être révisé.

Le traité de Sèvres installe la guerre en Orient parce qu'il traite les Turcs avec une sévérité excessive qui contraste avec la mansuétude et les égards que l'on a prodigués aux Allemands.

Pourquoi traiter la Turquie plus mal que l'Allemagne, la grande coupable de la guerre?

Le traité de Sèvres dépouille la France.

Il est la négation de mille ans de notre histoire. Sans que nous ayons démérité, au lendemain de nos victoires, il nous enlève ce protectorat en Orient que nous avons exercé avec honneur durant des siècles, pour la sauvegarde des populations chrétiennes, en toute amitié avec les populations musulmanes.

La France ne peut ni ne doit abandonner ce Protectorat en Orient. Alors qu'elle était vaincue, il lui avait été confirmé, en 1878, par le traité de Berlin. Aujourd'hui qu'elle est victorieuse, ce serait une abdication honteuse.

Ce Protectorat a été appelé justement l'hypothèque de la France à laquelle elle ne peut renoncer que par un vote du parlement.

D'autre part — les récents événements le démontrent — ce traité de Sèvres fut une erreur et il est impossible de l'appliquer.

Le bon moyen de rétablir la paix en Orient, c'est d'examiner les revendications turques et de soutenir celles qui sont légitimes.

Il sera possible à la France de faire contrat avec la Turquie concernant les territoires faisant partie de l'Empire Ottoman.

Ce contrat d'amitié, analogue à celui de nos capitulations, permettrait de protéger efficacement les minorités, d'obtenir une primauté morale et économique et surtout d'installer la paix en Orient.

Le traité de Sèvres ne doit pas être ratifié.

Il doit être remplacé par un véritable traité de paix avec la Turquie, inspiré par le bon sens, tenant compte des conditions géographiques et du passé des populations qui attendent une justice que le gouvernement turc peut leur assurer avec le concours de la France.

Les Français n'admettront pas qu'on leur enlève après la victoire ce que la défaite de 1870 ne leur avait pas arraché!

En Orient, les Turcs doivent être nos amis et les Chrétiens nos clients.

**Comité Duplex**

26, Rue de Grammont, Paris (2e).»



Pierre Loti et compagnie dirigèrent le mouvement avec tact et dévouement. Le Colonel L. Lamouche, ancien instructeur de la gendarmerie ottomane en Macédoine, confia aux Echos de l'Islam (I, No. 13 du 15 sept. 1920) une note intéressante. «Au moment où vient d'être signé un traité qui met fin à l'existence de la Turquie comme puissance européenne, écrivit-il, et peut-être aussi, on peut le craindre, à l'influence française dans le Levant, je crois devoir apporter un témoignage de sympathie à un peuple qui fut, pendant quatre siècles, l'ami fidèle de la France et auquel on fait payer si cher une erreur passagère.» Suit un éloquent réquisitoire pour la cause turque, qui condamne l'«injuste» traité de Sèvres.

Cette marque de sympathie prend petit à petit l'allure d'une épidémie.

M. Benjamin Guinaudeau écrit dans le **Radical**: «Le traité de Sèvres n'est pas ratifié, parce qu'il ne pouvait pas l'être, et la situation, loin de s'améliorer, se complique dangereusement en Turquie.

«On a donné aux Grecs Andrinople et Smyrne. Les Anglais ont en fait, pris possession de Constantinople où, quoique l'on essaie de nous faire croire, ils se comportent en pays conquis et traitent les Turcs, voire les Français, à l'occasion, comme de simples Irlandais.»

M. Edouard Daladier dans le **Rappel** du 16 novembre 1920, après avoir exposé les difficultés de l'impérialisme grec de M. Venizelos et passé en revue ses projets «peu pratiques», conclut:

«En réalité, il serait plus sage de reconnaître que la paix dictée à la Turquie par les Alliés est irréalisable, parce qu'elle ne tient aucun compte de la véritable situation de l'Orient et qu'elle est fondée sur l'injustice et la violence.»

Dans l'**Ere Nouvelle**, M. Yvon Delbos veut abandonner tout esprit de conquête à l'égard de la Turquie et se prononce en faveur de la révision du traité de Sèvres: «Est-ce d'ailleurs le moment, dit-il, de pratiquer à l'égard des Turcs la politique du canon? La félonie grecque doit avoir pour conséquence une révision du traité de Sèvres, qui nous rapprochera de nos alliés traditionnels en Orient.»

Dans l'**Eclair**, M. Emile Buré aussi se prononce pour la révision: «La chute de Venizelos va permettre à l'Entente de réparer les fautes commises en Orient et consignées dans le traité de Sèvres.»

**Les Kémalistes en marche.**— L'occupation de Smyrne par les Grecs (15 mai 1919) ranima le mouvement nationaliste turc qui déjà se dessinait. Un congrès réunit à Erzeroum les personnalités marquantes des vilayets orientaux le 10 juillet 1919. L'intégrité territoriale de l'Empire Ottoman y fut proclamée sous la foi du serment. L'article 2 des résolutions fut ainsi rédigé au procès-verbal :

« Etant donné que nous considérons toute occupation territoriale ainsi que toute intervention dans nos affaires comme des menées dirigées en faveur de l'établissement d'une organisation grecque ou arménienne, nous admettons le principe de défense et d'assistance en commun accord.

Nous respectons pleinement les droits acquis par les éléments chrétiens avec lesquels nous vivons depuis si longtemps en communauté sur le sol de nos pères, ces droits étant déjà confirmés par les dispositions découlant des lois de l'Empire Ottoman. Les biens, l'honneur et l'existence des individus formant ces éléments sont déjà en pleine sécurité, conformément aux enseignements de notre religion et de nos traditions; le Congrès, de par sa propre conviction, affirme une fois de plus la qualité de ce principe.

Toutefois nous ne permettrons jamais que les Grecs et les Arméniens adoptent à notre égard une attitude de nature à menacer notre existence, les droits des musulmans et la souveraineté ottomane, directement ou indirectement, de façon secrète ou déclarée ou de n'importe quelle autre manière.

Notre Nation se considère comme ayant le droit et la faculté de se défendre par tous les moyens dont elle pourra disposer, qu'ils soient d'ordre matériel ou moral, et à prendre toutes mesures en vue de faire échouer toutes les démarches que ces Grecs ou Arméniens entreprendraient dans le dessein de nuire à notre patrie. Dans ce dernier cas, nous considérerons toutes les interventions des grandes Puissances de l'Entente, quelles que puissent être celles-ci, comme des démarches propres à favoriser la réalisation de projets et de desseins que nous repoussons; par conséquent nous n'hésiterons pas un instant à défendre nos droits et tout ce qui nous est cher en usant de tous les moyens qui sont en notre pouvoir. A ce sujet,

nous nous sommes vus dans l'obligation de prendre des mesures défensives et de préparer les moyens appropriés à cette défense.» (49)

Le 7 Août 1919 fut lancée à la population une proclamation relative aux résolutions du Congrès d'Erzeroum. «Aussitôt après la conclusion de l'armistice, disait la proclamation, notre nation s'est trouvée en présence de faits suivants:

Une intention tendant graduellement à se développer et consistant à violer toutes les dispositions des traités et conventions.

Une occupation effective de territoires importants de l'Empire, tels que Smyrne, Adalia, Adana et environs.

Des exactions et sévices sans nombre causés par les Grecs à Aïdin.

Des massacres effectués par les Arméniens dans le Caucase et une politique d'extermination des musulmans poursuivie par ces Arméniens, qui sont prêts à envahir notre territoire...» (50)

Au bon entendeur, salut!

Ajoutons à cela le télégramme lancé au Sultan Khalife par le Congrès de Sivas en date du 1er septembre 1919 et nous verrons dans toute son ampleur le mouvement nationaliste turc sous l'impulsion de Moustapha Kémal et les buts qu'il s'est assigné dès sa naissance: En voici la teneur:

1.— Les Turcs n'accepteront jamais, d'aucune façon, la limitation de leur indépendance. Ils ne consentiront pas qu'une partie quelconque d'un vilayet habité par les Turcs soit détachée de l'Empire.

2.— D'après le «Chériat» nous assurerons les droits et la tranquillité de nos compatriotes non-musulmans; (51)

3.— Nous ne donnerons pas un pouce de territoire à l'Arménie ou à une autre Puissance étrangère. Une ligne de démarcation sera

(49) Alexandre Raymond, Une ville célèbre Angora p. 71.

(50) A. Raymond, op. cit. p. 82.

(51) C'est en vertu de ce Chériat que les non-musulmans devaient céder le trottoir aux passants musulmans; c'est ce même chériat qui interdisait aux Chrétiens de monter à cheval; c'est le même chériat qui déclarait nul le témoignage du chrétien devant les Tribunaux. C'est également le même chériat qui refusait aux Arméniens le droit d'inhumer leurs morts sans le fetwa du Cadi qui l'accordait «pour que les cadavres n'empêtasent pas l'atmosphère...»

tirée du Sud de Mossoul directement jusqu'à Alexandrette, et tout le reste, au nord de cette ligne, restera à l'Empire Ottoman. Nous ne pouvons pas laisser une parcelle de ce territoire sous l'occupation étrangère, et nous avons juré de continuer la résistance armée jusqu'à l'exécution entière de cette décision;

4.— Si les Puissances européennes désirent en réalité rendre service à l'humanité et éviter que du sang soit versé inutilement, elles doivent accepter immédiatement nos exigences et nous donner de ce chef des assurances et des garanties réelles: ainsi elles doivent évacuer immédiatement les vilayets de Smyrne, Adana, etc. et retirer immédiatement leurs troupes d'occupation des autres parties de l'Empire;

5.— La patrie et le pays ont avant tout besoin d'union et de résistance. Le gouvernement actuel agit avec partialité et animosité. Il est incapable de protéger les intérêts nationaux. Nous n'avons donc aucune confiance en lui. Si vous désirez enrayer la discorde et la désunion dans la patrie ottomane, il est absolument nécessaire de former un gouvernement composé de personnes expérimentées et honorables et de convoquer d'urgence la Chambre;

6.— En communiquant nos décisions aux Puissances ententistes avant l'inauguration d'une activité définitive, il convient de s'adresser aux sentiments humanitaires de ces Puissances;

7.— Nous attendons impatiemment la réponse de nos demandes au bureau télégraphique.

Nous laissons à Votre Majesté le soin d'apprécier les conséquences formidables qui peuvent suivre un refus de nos demandes. Dans ce dernier cas, toutes les responsabilités retomberont sur le cabinet actuel et sur Votre Majesté. Alors nous chercherons notre salut dans nos forces et nous montrerons au monde entier la grandeur des Turcs.» (52)

La Porte était hostile au mouvement nationaliste. Le Grand-Vizir Damad Férid Pacha raya le nom de Moustapha Kémal des cadres de l'armée et rappela à la discipline les officiers de l'armée impériale.

«Les conditions de la paix prochaine, écrivait-il dans une cir-

culaire, dépendront du degré d'ordre, de sécurité et de garantie que nous pourrions donner. Groupons-nous donc autour du trône de notre Souverain et Calife. Je ferai tous mes efforts pour ramener dans la voie de l'obéissance les officiers victimes de malentendus déplorables.» (53)

Mais ceci n'empêcha pas l'autorité de Mustapha Kémal de se raffermir. L'Assemblée Nationale Turque se réunit le 23 avril 1920 et déclara la guerre aux Anglais. Le 16 mars de la même année, les Alliés avaient occupé Constantinople. Ils tenaient le Sultan à leur disposition. Celui-ci était prêt à traiter avec les Alliés et à signer, mais l'Europe se penchait du côté des Kémalistes. Les Nationalistes manœuvraient adroitement. Mustapha Kémal adressa à M. Millerand, président du Conseil, une lettre pleine d'astuce où il exposait avec doigté les motifs qui ont armé les Kémalistes et formulait leurs desiderata.

«J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence, écrivait-il, qu'à la suite de l'occupation injustifiée de la Ville de Constantinople par les forces alliées, la nation ottomane considérant son Khalife ainsi que son gouvernement comme prisonniers, a eu recours à la réunion d'une Grande Assemblée Nationale et a procédé à des élections sur une large échelle. La Grande Assemblée Nationale, dans sa séance d'ouverture du 23 avril 1920, a déclaré, par un vote solennel, prendre en main les destinées présentes et futures de la Patrie, tant que son Khalife-Sultan et sa Ville Eternelle resteront sous la domination et l'occupation étrangères.

La Grande Assemblée Nationale m'a fait l'honneur de me charger de porter à la connaissance de Votre Excellence la protestation énergique de ses membres contre cet acte arbitraire et contraire aux stipulations de l'armistice qui a, une fois de plus, confirmé la nation ottomane dans son pessimisme sur le résultat de la Conférence de la Paix. Le parlement, sanctuaire sacré et reconnu comme tel, par toutes les nations civilisées, a été violé en pleine séance; les représentants de la nation ont été enlevés du sein de cette assemblée par la police anglaise comme des malfaiteurs malgré les vives protestations de la Chambre; des sénateurs, des députés, des généraux,

des hommes de lettres ont été arrêtés à leurs domiciles, emmenés les menottes aux mains et déportés; enfin nos établissements officiels et privés ont été occupés par la force des baïonnettes en se basant simplement sur le droit du plus fort.

Le peuple ottoman vu la violation de tous ses droits et l'atteinte portée à sa souveraineté a, sur l'ordre de ses représentants réunis à Angora, élu un Comité exécutif se composant de membres de l'Assemblée nationale, comité qui a pris de suite en main le gouvernement du pays.

En soumettant à Votre Excellence ce qui précède, j'ai l'honneur de vous communiquer les desiderata de la nation exprimés et adoptés dans la séance du 29 avril 1920.

1.— Constantinople, siège du Khalifat-Sultanat ainsi que le gouvernement de Constantinople, sont considérés par la nation ottomane comme prisonniers des Alliés et par conséquent les ordres et les fetvas émanant de Constantinople occupée, ne peuvent avoir aucune valeur légale et religieuse, tous les engagements contractés par le soit-disant gouvernement de Constantinople sont considérés par la nation comme nuls et nonavenus.

2.— La nation ottomane, tout en gardant son sang-froid et sa modération, est résolue à défendre ses droits sacrés et plusieurs fois séculaires comme Etat libre et indépendant, et fait connaître son désir de la conclusion d'une paix équitable et honorable tout en ne reconnaissant qu'à ses propres envoyés le droit de prendre des engagements en son nom et pour son compte.

3.— L'élément chrétien ottoman ainsi que les éléments étrangers établis dans le pays, restent sous la sauvegarde de la nation, cependant ils ne doivent rien entreprendre contre la sécurité générale de la Patrie.

Dans l'espoir d'un accueil favorable aux justes réclamations de la nation ottomane, je prie Votre Excellence de bien vouloir agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être de Votre Excellence le plus humble et dévoué serviteur.

Au nom de la Grande Assemblée Nationale ottomane

(signé) Mustapha Kemal.» (54)

L'armée hellène fortement appuyée par l'Angleterre avançait dans le cœur de l'Anatolie. Un moment triomphante, elle fut écrasée sur la Sakaria et obligée d'avouer l'échec de l'entreprise. Il fallait traiter avec Mustapha Kémal qui n'en démordait pas des clauses des Congrès d'Erzeroum et de Sivas.

Une lutte armée était aussi engagée, depuis le 13 septembre 1920, sur les frontières arméno-turques. Les armées de Kiazim Karabékir laissaient des traces ineffaçables partout où elles passaient. La jeune République Arménienne s'adressa, le 25 septembre 1920, au Conseil de la Société des Nations pour mettre fin aux incursions turques et pour demander l'admission de l'Arménie au sein de la Société. A la séance du 22 novembre, le Dr. Nansen jugeait indispensable l'envoi de forces armées en Arménie. Lord Balfour répondit que la Constitution de la S. d. N. n'ayant pas prévu le cas, il serait mieux de confier l'Arménie à la tutelle d'une grande Puissance plutôt que d'envoyer une armée expéditionnaire. Cependant aucune des Puissances ne voulut accepter ce mandat. A la séance du 17 décembre Joannescu, proposa une seconde fois l'envoi d'un corps expéditionnaire international de 40.000 soldats. Aucune suite ne fut accordée à cette suggestion. Une motion de sympathie fut votée à l'unanimité à l'adresse de l'Arménie! Et l'histoire continua son cours.

Le 16 décembre, par 21 voix contre 8, la Société des Nations se prononçait contre l'entrée de l'Arménie dans le concert des nations, avec 13 absents ou abstentions. Le Canada, le Pérou, le Portugal, la Roumanie, le Salvador, la Suisse, l'Uruguay et le Venezuela seuls ne s'étaient pas laissés intimider par la déclaration commune suivante que les gouvernements d'Angleterre, de France et d'Italie avaient fait parvenir à leurs représentants diplomatiques, à la veille de ce scrutin.

«Les représentants des gouvernements de la France, de l'Italie et de l'Angleterre, réunis à Londres, après avoir examiné la question de l'admission, à la Société des Nations, de l'Arménie, ont décidé à l'unanimité, qu'il est actuellement impossible de donner satisfaction à sa demande. Le traité de Sèvres qui a institué le gouvernement indépendant de l'Arménie n'est pas encore ratifié. Les frontières de l'Arménie délimitées par le président Wilson, à la suite

de la demande des gouvernements, représentent une telle étendue que les Etats membres de la S. d. N., par les circonstances actuelles, accepteraient difficilement la responsabilité de les garantir et de les faire respecter.» (55)

Les Grands déclinaient la responsabilité qu'ils avaient contractée à maintes reprises vis à vis de l'Arménie. Les Petits ne dissimulaient pas leur sympathie et... leurs inquiétudes, mais ils étaient impuissants.

Désormais les Turcs auront beaucoup plus de chances de réussir: des mains solidaires leur seront tendues de tous côtés. Ils sauront tirer parti de toutes les forces en présence qui, d'ailleurs, s'efforceront de se neutraliser et feront sciemment ou inconsciemment le jeu des Turcs.

En décembre 1919 des conversations sont engagées entre M. Georges Picot et Mustapha Kemal, chef des insurgés. Le principe du mandat économique de la France sur l'Anatolie est admis. En revanche, la France consentira la rétrocession de la Cilicie. On se souvient que le 16 mai 1916, un accord franco-britannique convenu entre Grey et Cambon, répartissait en zones d'administration directe ou en zones d'influence les territoires à détacher de l'Empire Ottoman. La zone bleue comprenant la Cilicie, une partie de l'Anatolie avec Sivas, Kurdistan sud, Kharpout, Diarbékir, Syrie côtière (Liban, Alaouites, Alexandrette) était confiée à la France. La zone rouge (Mésopotamie, ports de Caïffa et Saint-Jean d'Acre) revenait à l'Angleterre. Les Lieux Saints tombaient dans la zone brune c'est-à-dire sous une administration internationale.

Un autre accord dit tripartite négocié à la même date que le traité de Sèvres — 10 août 1920 — partageait l'Anatolie en zones d'influence économique entre la France et l'Italie. Cet accord n'a jamais été mis en application.

Le 2 décembre 1920, un traité signé à Alexandropol entre l'Arménie et la Turquie ramenait la paix entre les deux pays contractants et en retraçait les frontières communes. Par l'article 3 de cet acte, l'Arménie renonçait au traité de Sèvres. L'article 4 con-

(55) Traduction faite sur le texte arménien cité dans K. Lazian, *L'Arménie et la Question Arménienne...* p. 167.



férait à celle-ci le droit d'entretenir une armée de 1.500 hommes seulement et un nombre suffisant de gendarmes pour la police intérieure. L'article 5 engageait la Turquie à fournir, en cas de besoin, une aide militaire à l'Arménie. L'article 9 annulait tous les engagements antérieurs pris par l'Arménie à l'encontre de la Turquie.

Mais l'instauration du régime soviétique en Arménie allait transformer la situation et sauver cette martyre des siècles une fois pour toutes.

**Le spectre du bolchévisme.**— Le spectre du bolchévisme effrayait les Grandes Puissances. Elles craignaient fort de voir la Turquie tomber entre les bras des Communistes. M. Gustave Hervé trahit ces préoccupations dans la *Victoire*. «Le traité de Sèvres, écrit-il, n'est pas ratifié. Qu'on le révise donc au plus vite. Qu'on laisse Andrinople et Smyrne aux Turcs. Par cette attitude conciliante et bienveillante à leur égard, qu'on les détache des bolchéviks russes, dans les bras desquels ils allaient se jeter, par dépit de se voir trop sévèrement traités par nous...» (56)

Animée des mêmes sentiments «romantiques», le 9 mars 1921, la Convention de Londres rétrocédait la Cilicie, avec un simulacre de garanties pour les minorités non-musulmanes, au gouvernement nationaliste d'Angora. Elle fixait, par la même occasion, la frontière turco-syrienne partant de Payas pour aboutir à Djézireh. Toutefois, en dépit de la mansuétude gaspillée généreusement par les Alliés, la Grande Assemblée Nationale n'a pas ratifié la Convention de Londres.

L'inévitable arriverait pourtant un jour et la bienveillance empressée et l'indulgence extrême avec lesquelles un clan de politiciens s'appêtait à traiter la Turquie Kémaliste n'y changeraient rien. Le 16 mars 1921 un traité venait d'être conclu, à Moscou, entre la Russie Soviétique et la Grande Assemblée. Les Soviets reconnaissaient l'indépendance de la Turquie et son intégrité territoriale telle qu'elle a été définie par la charte nationale du 28 janvier 1920. La Turquie cédait à la Géorgie le port de Batoum. Les deux pays se déclaraient solidaires des mouvements de libération des

(56) La plupart des articles relatifs au traité de Sèvres ont été extraits des *Echos de l'Islam* I, N° 17 du 28 novembre-1920.

peuples de l'Orient. La Russie répudiait le régime des Capitulations, incompatible avec les principes de l'indépendance turque.

Un autre traité d'amitié et de bon voisinage fut signé à Kars, le 13 octobre 1921, entre l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, d'une part, et la Grande Assemblée Nationale de la Turquie, de l'autre.

Le premier article déclare non avenus et nuls tous les traités antérieurs conclus entre les parties contractantes ou une tierce puissance, à l'exception du traité russo-turc du 16 mars 1921. L'article 2 refuse de reconnaître tout accord ou traité qui serait imposé par la force à l'un des pays signataires du présent pacte et qui ne serait pas ratifié par leurs gouvernements respectifs. Par l'article 10 les parties contractantes s'engagent à ne pas héberger sur leurs territoires des organisations qui aspireraient à s'emparer du pouvoir établi dans chacun de ces pays.

«Ayant reçu de Moscou 70 millions de roubles, 30 avions, 20 automobiles blindées, 400 camions automobiles, écrit Paul Du Véou (57), Mustapha Kemal porta vers le front de Cilicie et vers les fronts d'Ismid et de Smyrne les troupes qui gardaient jusqu'alors la frontière arménienne.»

Et maintenant les trois Grandes rivalisent pour mériter des égards de la Grande Assemblée. La Grande Loge d'Italie fait parvenir 750.000 liras à la Grande Assemblée pour la continuation de la guerre... contre les propres alliés de l'Italie. Briand télégraphie au Haut Commissaire, à Beyrouth, le 5 janvier 1922, de livrer au gouvernement nationaliste d'Angora, en vue d'équiper la gendarmerie pour la défense des populations :

- 1.— 10 avions Bréguet, munis de 10 moteurs de rechange et de 10 tentes;
- 2.— 10.000 fusils Mauser
- 3.— 10.000 tenues kaki neuves
- 4.— 10.000 chaussures

(57) La Passion de la Cilicie p. 249.

(58) Comte R. de Gontaut-Biron et Le Révérend D'Angora à Lausanne p. 98.

5.— 2.000 chevaux

6.— le matériel de la station télégraphique d'Adana.

«...Entre autres 100.000 fusils Mausers furent livrés à Alexandrette, 2.500 tonnes de munitions..., dont remise fut faite aux Turcs par les services compétents de l'armée française.» (58)

L'Angleterre aussi ne tarderait pas à gratifier de ses «grâces» la Turquie Kémaliste avec qui elle était pourtant en état de guerre...

**L'Accord de Londres.**— Il fallait pourtant en finir avec cette situation ambiguë. La France, l'Angleterre et l'Italie se réunirent à Londres, en février 1921. Elles étaient en parfait désaccord quant aux mesures à prendre à l'encontre de la Turquie. Quand le Sultan décida d'envoyer trois plénipotentiaires et trois conseillers à Londres, les Italiens poussèrent les Kémalistes à y envoyer six délégués et dix conseillers. **L'Accord de Londres** fut quand même signé le 11 mars 1921. Les Alliés préférèrent traiter avec les Nationalistes intransigeants et récalcitrants plutôt que de serrer la main aux plénipotentiaires du Sultan prédisposés à tout sacrifier.

L'Accord stipulait :

1.— la cessation immédiate des hostilités, évacuation graduelle des régions occupées et échange des prisonniers. Désarmement des populations et des bandes armées. C'est l'abandon de la Cilicie à la merci des Kémalistes!

2.— Diverses concessions réservées à des entreprises françaises. Concession des mines d'Argana-Maden à un groupe français.

3.— Le chemin de fer de Bagdad appartient à la France mais le sol reste propriété turque; la ligne sera franche de douanes. Institution d'un régime douanier approprié entre la Syrie et la Turquie.

4.— Garantie donnée par Angora pour les œuvres françaises — écoles, hôpitaux, institutions.

Toutefois les Nationalistes turcs n'étaient pas encore satisfaits. La presse turque vociférait: «L'Assemblée nationale a fait montre d'une grande clairvoyance en concluant un traité d'alliance avec les Soviets, écrivait le *Yeni Gun*; elle avait compris que la Conférence de Londres ne donnerait aucun résultat.» (59)

(59) Paul Du Véou, *La Passion de la Cilicie* p. 254.

Le **Hakimiyeti-Milliyé**, porte-parole de Mustapha Kémal, est encore plus éloquent: «En lisant les termes de l'accord sur la Cilicie, tels qu'ils furent proposés par M. Briand (60) à nos délégués à Londres, nous voyons que la France a voulu nous tromper une fois de plus.

«La France nous demande un armistice; pourquoi pas la paix?

«La France veut contrôler la voie ferrée; pourquoi?

«La France veut monopoliser toutes les richesses de la Cilicie; pourquoi?

«A certains marchés, se trouvent des courtiers marrons. On les évite, de crainte d'être dupé. Mais eux, s'acharnent après nous, nous invitent avec mille assurances, mille bons mots, mille flatteries, à jeter un regard sur ce qu'ils offrent... Mais tout cela est faux, et il se cache dessous un truc ou une escroquerie. Les Français, dans leur politique, ressemblent à ces courtiers marrons. Depuis trois mois, leur presse et leurs politiciens sèment des louanges sur nous. Gouraud, Leygues, Briand... ont tous déclaré vouloir s'entendre avec les Turcs. Regardons maintenant le fond de cette littérature: En Cilicie, des atrocités sans fin... l'impérialisme en pleine floraison. Dans ces conditions... laissons la France ajouter le péril turc au péril allemand, qu'elle sache que jusqu'à la fin du peuple osman, les Turcs seront ses ennemis.» (61)

Courtoisie turque!

En juin, la Grande Assemblée refusa de ratifier l'Accord de Londres. Békir Sami, négociateur de l'Accord dut démissionner. Yousouf Kémal bey, négociateur du traité russo-turc devint ministre des Affaires étrangères. Orientation nouvelle mais très inquiétante pour l'Entente. Angora faisait toujours miroiter son alliance avec les Soviets et les Alliés en étaient intrigués. Corde sensible!

Munir bey fut chargé de porter au Général Dufieux, à Adana, les contre-propositions turques aux termes de l'Accord de Londres, formulées par la Grande Assemblée:

(60) Briand était le président de la délégation française lors de la Conférence de Londres.

(61) P. Du Véou, op. cit. p. 254.

1.— Les Kémalistes se réservent le droit de reprendre les hostilités sous préavis d'un mois.

2.— Ils se déclarent dans l'impossibilité d'échanger immédiatement les prisonniers.

3.— Les populations turques ne seront pas désarmées.

4.— Les Français évacueront la Cilicie dans le délai de huit jours au lieu d'un mois, Ourfa dans le délai de quinze jours au lieu de deux mois.

5.— L'amnistie ne sera proclamée qu'après l'arrivée des troupes turques qui remplaceront les troupes françaises.

6.— La France renoncera aux garanties envisagées en faveur de ses écoles.

7.— Elle renoncera à toute prétention d'influence sur aucune zone économique.

8.— Aucune part ne lui sera attribuée dans l'organisation de la police en Cilicie.

9.— Un tracé nouveau de la frontière sud laissera la propriété entière du chemin de fer de Bagdad à la Turquie et incorporera Alexandrette dans l'Etat turc.

10.— La France s'engagera à appuyer toute revendication des Turcs près de ses Alliés.

11.— L'armistice n'entrera en vigueur, entre les Turcs et les Français, qu'après que le dernier soldat français aura quitté la Cilicie.

Dans l'intervalle, les Italiens avaient violé les accords de San Remo: ils s'étaient accordés, le 15 mars 1920, avec Mustapha Kémal. En échange d'un privilège commercial, ils renoncèrent au mandat sur Adalia et Selefké, leur zone; ils évacuèrent même Konia. Ils «vendirent» aux Turcs leur matériel de guerre ainsi que les munitions que Français et Anglais leur avaient fournies.

Les événements obligèrent, par la suite, les Kémalistes à baisser le ton. De nouvelles propositions, moins arrogantes, furent avancées par les Turcs qui, cette fois, se montraient bien disposés à traiter avec les Alliés et à accepter en principe l'Accord de Londres.

Comment s'y prendre? La propagande panislamique de Mustapha Kémal qui chercha un moment à soulever toutes les popula-

tions musulmanes du monde, du Turkestan jusqu'aux Indes, du Maroc jusque dans les pays arabes et en pleine Chine, avait menacé sérieusement l'Empire français et l'Empire britannique, tous deux bâtis avec des éléments musulmans.

Déjà dès l'été 1920, les Soviets avaient regroupé à Bakou un deuxième Congrès où ils mirent en contact les délégués des peuples de l'Orient et arrêtaient, de commun accord, les bases d'une politique asiatique dirigée contre les puissances occidentales en particulier contre l'Angleterre. C'était en somme une lutte pour l'émancipation des peuples de l'Asie contre la domination de l'Impérialisme. Enver était un des promoteurs zélés du mouvement. L'organisation centrale siégeait à Tachkend (au Turkestan). Allait-on vers une confédération des Etats musulmans? **L'Asie aux Asiatiques**, voici la nouvelle formule découverte à Bakou.

«L'alliance kémal-bolchéviste, écrivait alors le Times, va porter ses fruits; le danger dont le général Weygand sauva l'Europe aux portes de Varsovie réapparaît plus menaçant que jamais derrière le Kémalisme.»

Cependant le moral des troupes Kémalistes laissait beaucoup à désirer. Des cas de désertion se multipliaient. La dysenterie causait des ravages. Les finances du nouvel Etat s'avéraient très faibles pour supporter tout le poids des frais énormes occasionnés par l'état de guerre. Le mouvement Kémaliste chancelait.

En vue de faciliter les pourparlers et pour complaire aux Alliés, Mustapha Kémal suspendit, sans scrupule, en juin 1921, le journal communiste *Yeni Dunia*, fit écrouer 42 communistes notoires et en fit même exécuter deux. C'était sans doute une façon d'exprimer sa gratitude envers les Soviets!

**Le traité d'Angora** (de nos jours Ankara).— Les Nationalistes avaient bien manœuvré. M. Briand désigna M. Henry Franklin-Bouillon, diplomate de troisième rang, à la tête de la délégation française pour négocier un nouveau traité «plus juste» avec la Turquie. Il voulait, de son côté, sortir de l'impasse où l'avait acculé la Gauche. Les lieutenants-colonels Mougins et Sarrout assisteraient le Ministre Plénipotentiaire dans sa mission délicate. Il s'attela à la tâche avec

«dévouement intègre» et animé des meilleures dispositions: «M. Briand lui fit promesse, s'il réussissait, de l'ambassade de Constantinople» affirme M. Paul Du Véou. (62)

La délégation assistée de nombreux techniciens partit pour Ankara le 24 mai 1921. Le Journal des Débats demandait le rappel immédiat de Franklin-Bouillon alors que Youssef Kémal trouva celui-ci prêt à signer «sans mettre ses lunettes», suivant l'expression bien circonstanciée de M. Du Véou.

Le 20 octobre 1921 fut signé l'Accord d'Angora. M. Froidevaux craint même — et avec raison — «qu'il ne soit destiné qu'à préparer de nouvelles revendications des Turcs et l'abandon de la région d'Alexandrette par la France.» (63) Prophétie déjà réalisée par la rétrocession du Sandjak d'Alexandrette.

L'article VII de l'Accord prévoit que «un régime administratif spécial sera institué pour la région d'Alexandrette. Les habitants de race turque de cette région jouiront de toutes les facilités pour le développement de leur culture. La langue turque y aura le caractère officiel.»

Bon début!

Le 29 octobre 1921 l'Accord fut communiqué aux Ambassades d'Angleterre et d'Italie. Lord Curzon remit le mémoire suivant, sans date, pour protester contre les agissements de la France incompatibles avec l'accord tripartite et le pacte de Londres:

#### **Première partie:**

1.— L'Accord d'Angora est une paix séparée contraire au pacte de Londres de novembre 1915, qui interdit aux Alliés de contracter des accords séparés;

2.— Ces accords séparés ne sont pas compatibles avec l'efficacité d'une entente;

3.— L'accord d'Angora affaiblit l'autorité de la France dans le règlement de l'ensemble, par les Alliés, des questions d'Orient.

#### **Deuxième partie:**

1.— Les minorités cessent d'être protégées, contrairement au mandat qui avait été donné à la France;

(62) La Passion de la Cilicie p. 267.

(63) L'Asie Française, octobre 1921.

2.— Le retrait des troupes françaises mentionné au paragraphe 3 dans le délai de deux mois, est contraire à l'accord tripartite;

3.— La ligne de chemin de fer, en vertu de l'accord du 20 octobre, passe en territoire turc et perd les garanties qu'elle offrait alors qu'elle était toute entière en zone française;

4.— Les concessions économiques sont contraires à l'accord tripartite;

5.— La lettre de Youssouf Kémal comporte une réponse.

Le Quai d'Orsay ne parut pas comprendre. Il ne sut pas apprécier à leur juste valeur certaines remarques de Lord Curzon qui venaient juste à propos. Le Cabinet Briand le 1er novembre et la Grande Assemblée le 4 novembre ratifièrent le traité.

«Dans un délai maximum de deux mois à partir de la signature du présent accord, prescrivait l'article 3, les troupes turques se retireront au nord et les troupes françaises au sud de la ligne désignée à l'article 8.» C'était l'exode des Chrétiens de la Cilicie. C'était l'abandon des champs fertiles de coton et de blé de la Cilicie. Ce fut l'abandon des soldats français vivants et morts. Ce fut l'abandon du Protectorat quatre fois séculaire, des écoles, des églises, des hôpitaux, des œuvres françaises. Le Comité Duplex ne bougea pas cette fois. Aucune protestation, aucun tract, aucune campagne. Ses honorables adhérents seraient-ils tous décédés? Que Dieu ait leurs âmes!

La conséquence immédiate et logique du traité d'Angora fut l'évacuation lamentable de la Cilicie. Le général Dufieux, au paragraphe III de son allocution prononcée au Sérail d'Adana, le 12 novembre, déclara sans biais qu'«il ne sera pas fait de trains spéciaux, il ne sera pas affrété de bateaux par les autorités françaises pour les émigrants.»

Le 14 novembre, les chefs des trois communautés arméniennes désespérés adressèrent au Haut Commissariat de la République Française à Constantinople la pétition suivante.

«A Monsieur le Haut-Commissaire de la République Française à Constantinople

Constantinople, le 14 nov. 1921



Monsieur le Haut-Commissaire,

En notre qualité de chefs des trois communautés arméniennes de Turquie, nous avons l'honneur et le devoir impérieux d'exposer à Votre Excellence les considérations suivantes à propos de l'évacuation déjà décidée de la Cilicie par les forces françaises, en insistant de façon toute particulière sur l'importance extrême que nous attachons à notre démarche. Nous prenons occasion d'un télégramme que Sa Béatitude Monseigneur Sahag II, catholicos de Cilicie, vient d'adresser au Patriarcat arménien pour annoncer la résolution formelle des Arméniens concentrés dans cette région, d'émigrer une nouvelle fois pour échapper à une extermination inéluctable et prochaine. Ces compatriotes, dans un appel suprême, réclament un refuge sûr et des bateaux pour s'expatrier.

En reconnaissance des sacrifices inouïs consentis par la nation arménienne durant la guerre et des services rendus par elle à la cause du droit et de la liberté, les Puissances alliées et associées ont bien voulu, après l'armistice, venir au secours des populations déportées et dispersées dans le désert. Elles les ont rassemblées et installées provisoirement dans les régions que l'on pouvait considérer comme étant sûres puisqu'elles se trouvaient sous l'occupation et la garantie des Alliés. Plus de cent mille Arméniens notamment furent ainsi concentrés en Cilicie où ils jouissaient de la protection effective de la France.

Malheureusement, aux termes de l'accord intervenu entre le Gouvernement de la République française et celui d'Angora, les forces françaises se retireront de la Cilicie dont l'évacuation prive ainsi les survivants des déportations de la protection sur laquelle ils étaient en droit de compter.

Les grands dangers résultant de l'application de cette mesure et sur l'évidence desquels nous n'avons pas manqué à plusieurs reprises d'attirer l'attention la plus sérieuse de Votre Excellence viennent d'apparaître aux yeux des populations de la Cilicie dans leur imminence tragique. Ces Arméniens ont subi les événements de 1915 dont le triste souvenir a été entretenu dans leur esprit par les massacres subséquents de Marache, de Hadjine, de Zeïtoun, de Marsifoun, etc... Ils savent que leurs services aux côtés des Alliés,

et surtout, tout dernièrement, aux côtés des Français, leur ont attiré la haine inexorable des Turcs. Et d'ailleurs, Votre Excellence appréciera certainement combien sont fondées la répugnance et les appréhensions instinctives des Arméniens de Cilicie à passer sous la domination d'un pays qui est actuellement à l'état de guerre et qui puisera dans cette circonstance des prétextes opportuns pour assurer le succès de sa politique et de ses plans antiarméniens bien connus : appel sous les armes, taxes d'exonération, réquisitions, déportations pour raisons militaires, etc... tous prétextes à persécutions contre lesquels l'accord du 20 octobre n'offre aucune garantie. Ils viennent donc spontanément de prendre, poussés par l'instinct de conservation, la décision d'émigrer encore une fois en masse de leur patrie, où ils venaient de se créer de nouveau un rudiment d'existence sous l'égide de la France.

Interprète des sentiments unanimes de nos populations et d'accord avec les conseils représentatifs de nos communautés, nous ne pouvons pas assumer la responsabilité d'empêcher nos compatriotes de Cilicie de recourir à cette mesure désespérée et d'exécution très difficile sans leur indiquer des garanties suffisantes pour la conservation de leur existence physique.

La meilleure garantie est certainement à nos yeux dans le maintien des forces d'occupation françaises dans les régions où se trouvent concentrés les Arméniens, jusqu'à la conclusion de la paix qui décidera définitivement de leur sort et dans le cas où le Gouvernement de la République Française croirait devoir irrévocablement retirer ses troupes, le remplacement de ces dernières par d'autres contingents alliés en nombre suffisant.

Une autre garantie consisterait à permettre et à faciliter l'option, basée sur les principes formels du Traité de Sèvres, pour la nationalité d'une Puissance alliée, option qui assurerait aux Arméniens la protection accordée par cette Puissance à ses ressortissants.

Au cas, cependant, où ces solutions rencontreraient des difficultés insurmontables, au cas où ni la France ni les Alliés ne consentiraient pas à leur accorder cette protection, les trois chefs spirituels des Arméniens de Turquie, appuyant de toutes leurs forces la requête de leurs compatriotes survivants de la Cilicie, qui déjà,

aux termes de l'article IV de l'acté de Moudros, ne peuvent pas être laissés au pouvoir des Turcs, prient les Puissances alliées et associées de bien vouloir indiquer à ces Arméniens un abri sûr et de mettre à leur disposition les moyens matériels nécessaires pour mettre pratiquement en exécution le plan de l'exode en masse que les circonstances politiques imposent aux Arméniens de la Cilicie.

Nous prions instamment Votre Excellence de communiquer d'urgence ce qui précède au Gouvernement de la République française, et de vouloir bien agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, les assurances de notre très haute considération.

Le Chef de la Communauté arménienne protestante,  
Le Locum-Tenens du Patriarcat arménien-catholique,  
Le Patriarche des Arméniens.»

Déjà, le 19 mars 1921, S. B. Mgr. Sahag II avait écrit dans ce sens à M. Briand, Ministre des Affaires Etrangères. Aucun crédit.

Le 24 novembre le Général Dufieux lui-même se trouva dans l'obligation de partir. Il s'embarqua sur l'Algol. L'émigration massive commença en dépit des assurances prodiguées par Franklin-Bouillon, le Général Gouraud et les collaborateurs du Ministre Plénipotentiaire. Les techniciens de Franklin-Bouillon avaient bâclé un traité ridicule et ne ménageaient aucun effort pour en faciliter l'exécution. Ils pressaient les Arméniens de rester chez eux. Ils les menaçaient même comme à Aintab. Ils essayaient de les rassurer, comme à Adana, par les garanties solides octroyées en leur faveur dans le traité qu'ils avaient si «habilement» fabriqué. Mais les Arméniens avaient depuis longtemps perdu leur bonne habitude de faire crédit à la parole des Turcs qui, du reste, n'ont pas attendu le départ des Français pour dévoiler leurs sentiments «cordiaux» envers les Arméniens. Le 14 novembre, le **Tedjeddud** publie sous le titre de **Allez-vous-en** un article d'une extrême violence contre les chrétiens: «Traîtres, qui avez transformé le pays en un amas de ruines, qui avez voulu anéantir notre patrie en vous livrant à des atrocités renouvelées de l'Inquisition et même de Néron, criminels assassins, loups, allez-vous-en d'ici! Infâmes qui avez éteint nos foyers, qui vous êtes joués de notre existence, vous qui avez été les fourriers du capitalisme et de l'impérialisme européens, allez vous-en! Vous avez

fait disparaître par vos forfaits et vos crimes, des milliers de familles et vous avez souillé la pureté des mères et de milliers d'orphelins!

«Aujourd'hui encore, dans vos maisons, dans vos fabriques, dans vos églises, nous retrouvons les ossements de nos bébés, de nos filles, de nos adultes, de nos vieillards. Au fond de vos puits gisent les têtes de musulmans et les vêtements de nos femmes profanées. Dans vos habitations nous découvrons toutes espèces de fusils, de baïonnettes et de bombes!

«... Les nations grecque et arménienne tout entières, aussi bien les femmes, les filles, les adultes, les vieillards, sont sans exception des «Comitadjis»...» (64)

L'Angleterre interdit aux émigrants l'accès de la Palestine, de l'Egypte et de Chypre. Le Haut Commissariat de Beyrouth tint sa parole: Il n'envoya ni camion, ni bateau. Le général de Lamothe fit mieux: il menaça de mort ceux qui tenteraient d'émigrer à Alep. Malgré toutes les entraves, malgré les difficultés de toutes nuances, à la fin de novembre, il ne restait en Cilicie que 60.000 Arméniens.

La Commission des Affaires étrangères demandait l'ajournement de l'évacuation. Des lettres de protestation pleuvaient sur le Cabinet de M. Briand. Sénateurs, députés s'empressaient de s'enquérir des éclaircissements. «Nous avons trouvé en Turquie des sympathies ardentes pour la France, un vif désir de réparer une faute» déclarait bénévolement M. Briand au Sénat le 27 octobre 1921.

Le général Dufieux protesta énergiquement auprès de qui de droit contre l'abandon pitoyable des Chrétiens en Cilicie. Le Haut-Commissariat se résigna enfin à affréter des navires. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Grèce envoyèrent, à leur tour, des bateaux et facilitèrent à la onzième heure l'évacuation. Le 19 décembre, le dernier chrétien a quitté Adana. Les Arméniens d'Aïntab retenus sévèrement par le Commandant Garbiès furent enfin évacués le 25 et ceux de Deurtyol, où ils avaient héroïquement défendu la ville contre les Turcs, partirent le 31.

(64) Gontaut-Biron (Comte de) et Le Révérend D'Angora à Lausanne page 88.

Dans sa première lettre-annexe au traité d'Angora, Youssouf Kémal, négociateur turc, écrit à Franklin-Bouillon :

«...Le Gouvernement de la Grande Assemblée, désireux d'autre part de favoriser le développement des intérêts matériels entre les deux pays, me charge de vous déclarer qu'il est disposé à accorder la concession des mines de fer, de chrome et d'argent se trouvant dans la vallée de Harchité pour une durée de 99 ans à un groupe français, qui devra procéder dans un délai de cinq ans à partir de la signature du présent accord, à l'exploitation de cette concession par une Société constituée conformément aux lois turques avec participation des capitaux tures jusqu'à concurrence de 50 %.

«En outre le Gouvernement turc est prêt à examiner avec la plus grande bienveillance les autres demandes qui pourraient être formulées par des groupes français relativement à la concession de mines, voies ferrées, ports et fleuves, à condition que les dites demandes soient conformes aux intérêts réciproques de la Turquie et de la France...»

M. Raymond, examinant l'article 10 relatif aux chemins de fer par lequel «le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie accepte le transfert de la concession de la Société du Chemin de Fer de Bagdad entre Bozanti et Nissebin, ainsi que divers embranchements construits dans le Vilayet d'Adana, à un groupe français avec tous les droits et privilèges attachés aux concessions, en particulier en ce qui concerne l'exploitation et le trafic...», se réjouit à l'idée de voir «qu'en prenant l'héritage du Bagdad-Bahn, la France a droit par l'Acte de concession passé le 20 février 1318 (5 mars 1903) entre le Gouvernement ottoman et la Deutsche Bank, à l'exploitation de la ligne Bozanti-Nissibin et à l'exploitation et à la construction des embranchements construits ou à construire définis dans l'article 1er et précisés dans l'article 12...» (65)

D'autre part, la portée de l'article 22 est immense: «La société aura le droit d'exploiter toutes les mines non encore concédées, dans une zone de 20 km. de l'axe de la voie... Elle pourra de même opérer des coupes dans les forêts avoisinant la ligne, soit pour obtenir du bois, soit pour faire du charbon.»

(65) Raymond, Une ville célèbre Angora p. 65.

Sont visés par l'article précité:

- 1.— les mines de Bulgar-Dagh (étain, plomb),
- 2.— mine de Berekli Maaden (galène argentifère),
- 3.— mine de Djinguian-Keuy (pétrole),
- 4.— les gisements de fer aux environs de Zeitoun,
- 5.— les gisements d'argent aux alentours de Marache,
- 6.— la mine d'Arghana Maaden (cuivre).

Parlant de cette dernière mine, M. Raymond trouve que «la moyenne du minerai est de 30 % de cuivre, 30 % de soufre et 10 % de fer... Cette mine ferait la joie des métallurgistes français, qui cherchent du minerai pour lutter contre la concurrence étrangère... En l'an 1913 un groupe allemand avait offert au Gouvernement turc une avance de 10 millions de marks or à condition de lui accorder la concession de cette mine.» (66)

Autant d'ours à tuer. Mais M. Raymond en anticipe la vente de la peau!

Dans les *Echos de l'Islam* (II, No. 39 du 15 novembre 1921), un certain Alfred Jacque, fou de joie, écrit sous le titre de **France et Turquie**: «Ce qu'il importe de signaler, c'est que, des récentes négociations d'Angora, sortent deux vainqueurs: la France et la Turquie, deux vaincus: le Foreign Office et le Bolchévisme...»

Un peu plus bas, il tombe en délire: «La Cilicie va être évacuée, la Syrie méthodiquement et sainement organisée. Une administration civile remplacera le proconsulat militaire. Les relations diplomatiques et commerciales vont reprendre. Les finances de la France s'en trouveront mieux...» Et c'est sans doute ce qui compte le plus pour des types du calibre d'Alfred Jacque. Notre esprit, en le lisant, s'oriente irrésistiblement vers l'immortel Maître des Fables... Perrette aussi calculait à la manière d'Alfred Jacque...

Quel esprit ne bat la campagne?

Qui ne fait châteaux en Espagne?

**Et le Sandjak d'Alexandrette?**— Dans sa troisième lettre-annexe, le négociateur turc écrit en substance: «Pour les régions d'Alexandrette et d'Antioche, Youssouf Kémal déclare nécessaire d'ac-

(66) - Raymond, Une ville célèbre p. 66.

cordier aux habitants la faculté d'adopter un pavillon spécial contenant le drapeau turc. Le plénipotentiaire français, ayant convenu de l'intérêt qu'il y aurait à reconnaître une telle faculté aux habitants de ces régions, a bien voulu promettre d'entreprendre les démarches nécessaires à cet effet auprès de son gouvernement.

«...Dans le port d'Alexandrette les ressortissants, les biens et le pavillon turcs devraient jouir de l'entière liberté de l'utilisation du port. Ils seraient, sous ce rapport, et à tous égards, traités sur un pied de parfaite égalité avec les habitants, les biens et les navires du pays.

«Dans ce port, il serait donné à bail à la Turquie un espace qui serait affecté au transit direct des marchandises en provenance ou à destination de la Turquie. Pour la jonction de cet espace avec le chemin de fer reliant Alexandrette aux territoires turcs, son aménagement, sa location et son mode d'exploitation, toutes les facilités seraient accordées à la Turquie.

«Aucun droit ou taxe, autres que ceux de tonnage, de quai, de pilotage, de phare, de quarantaine perçus également sur les habitants, les biens et le pavillon du pays ne seraient imposés aux ressortissants, aux biens et au pavillon turc à l'occasion du transit des marchandises en provenance ou à destination de la Turquie.»

Ceci revient à dire que les Turcs sont chez eux dans le Sandjak ou peu s'en faut.

Plus tard la Société des Nations, en vertu d'un statut organique fera du Sandjak d'Alexandrette une entité propre et le maintiendra expressément dans la souveraineté de l'Etat de Syrie. Le régime douanier sera le même pour la Syrie et le Sandjak «qui forment un territoire douanier unique.» Le statut conservera au Sandjak sa physionomie syrienne et lui accordera tous les privilèges de la souveraineté syrienne: emblème national, représentation extérieure, monnaie, Postes et Télégraphes... (Articles 1er, 14-21, 34-37, 38-42, 54)

Le 15 mars 1937, les Turcs introduisirent leur monnaie comme seule monnaie officielle. La monnaie syrienne fut reléguée au rang d'une devise étrangère. Le change officiel de la livre syrienne est

(67) Chrétiens en péril au Moussadagh p. 127.

fixé à 67 piastres, ce qui revient à rembourser 13 fr. 50 contre 20 francs, «escroquerie au préjudice de nos protégés, conclut M. Paul Du Véou (67), dont le Haut-Commissariat a évalué le montant à 400 millions de francs.»

L'article 54 du Statut Organique déclare que «pour le service international, le Sandjak continuera à faire partie de l'administration syrienne» jusqu'à son admission à l'Union postale. M. Açikalim surcharge les vignettes syriennes de la date du décès d'Ataturk et d'un cadre de deuil qui couvre le mot Syrie. M. Puaux proteste. Açikalim, loin de donner suite à ses démarches, met en circulation des timbres turcs à l'effigie d'Ataturk avec la mention «Etat du Hatay» — nouvelle appellation du Sandjak due à l'imagination poétique des propagandistes turcs.

Les lois turques sont bientôt promulguées dans le Sandjak. Les cinémas ne projettent que des films turcs. Le drapeau français ne flotte plus sur le territoire du Hatay. On le met en pièces à Kirik-Khan. Les soldats turcs chantent dans les rues:

«...La neige tombe comme le son,  
Les cheveux de Kémal sont comme de la soie  
A côté de lui, les Français sont des chiens...»

«Nous prendrons le Sandjak de force,  
Les filles arméniennes vont nous appartenir  
Leurs biens seront à nous.»

C'était sans doute pour donner de l'entrain aux soldats turcs! Goûtez donc cet autre refrain qu'ils chantent quand ils vont à l'exercice:

Le pied sur le Hatay,  
Un œil vers Damas,  
Un œil vers Alep,  
Mon cœur bat pour la Djézireh.

Excellent hymne mais trop romantique!

Pratiquement le Sandjak était turquisé. Le Sandjak, territoire confié provisoirement au Mandat de la France, était arraché à la Mère-Patrie. Tandis que l'article 10 de la Loi Fondamentale du Sandjak prévoyait l'élection d'une Assemblée Législative où chaque communauté aurait un nombre minimum de députés ainsi fixé:



Communauté turque . . . . .	8
Communauté alaouite . . . . .	6
Communauté arabe . . . . .	2
Communauté arménienne . . . . .	2
Communauté grecque-orthodoxe . . . . .	1

M. Tayfour Seukman, président du Hatay, déclarait le 3 mai 1939, au journaux turcs *Ankara* et *Cumhuriyet*: «Si du point de vue de la forme, je suis le chef de l'Etat du Hatay, je ne suis en réalité qu'un fonctionnaire chargé d'y appliquer et d'exécuter les volontés du Chef immortel Ataturk et du Chef national Inonu...»

A son retour d'Ankara Monsieur Seukman proclamera à Antioche et à Alexandrette:

«Le héros Inonu, gardien du Hatay, qui est une partie inséparable de la patrie et de la nation turques, continuera à combler de toutes sortes de faveurs et de bonheurs, comme il l'a fait jusqu'ici (68), le Hatay, dernier présent offert à la Nation par le Chef éternel Ataturk.»

Le truc est bien trouvé. Le Sandjak d'Alexandrette, partie intégrante et indivisible de la Syrie, est offert comme dernier présent à la Nation Turque par son Chef Eternel. C'est bien tourné. Mais a-t-on jamais consulté la Syrie? M. Hassan Saka, de passage à Beyrouth — retour de San Francisco — a rencontré les dirigeants syriens à Sofar. Il n'est jamais trop tard, dit-on. Il a lancé beaucoup de ballons d'essai qui ne résistèrent pas à la pression atmosphérique de la Syrie. Il a posé comme condition de la reconnaissance, par Ankara, de l'Indépendance Syrienne l'annexion définitive du Sandjak à la Turquie. Les Turcs vendent cher leur amitié! L'offre a été déclinée par la Syrie. M. Saka est rentré à Ankara. La presse turque déversa feu et flammes sur le Gouvernement syrien. Elle tenta même de l'intimider. «Le Sandjak d'Alexandrette suscitera une nouvelle guerre...» écrivirent certains journalistes frénétiques. Damas garda son sang-froid. Mais les dirigeants syriens tiendront ferme. Le Sandjak doit revenir à la Syrie, sans détours et sans tergiversation. La Justice le veut!

(68) Celui-ci venait d'être élu président de la République à la mort d'Ataturk.

L'enseignement du français avait été prohibé dans le Sandjak, avant même l'annexion officielle. «J'interdis formellement, sous peine de sanctions très sévères, avait ordonné le Ministre de l'Instruction publique (69), de prononcer un seul mot de français dans les écoles du Hatay, même pour donner une explication. Il faut effacer d'ici la trace de l'étranger.»

Pourtant dans la quatrième lettre-annexe de l'accord d'Angora, Youssouf Kémal avait écrit littéralement: «Comme complément à l'Accord signé ce jour entre nos deux gouvernements, je suis heureux de déclarer à Votre Excellence que les œuvres scolaires et hospitalières françaises et les institutions d'assistance continueront à exister en Turquie...» (70) Etait-ce donc pour rire?

«Ah! Messieurs, s'écrie M. Etienne Flandin, à la Séance du Sénat du 29 décembre 1921, l'Accord d'Angora n'améliore pas la situation fâcheuse que nous a créée le Traité de Sèvres, mais il l'aggrave singulièrement; il l'aggrave par le tracé nouveau de la frontière que je vous ai indiqué, il l'aggrave en nous faisant perdre un territoire considérable et d'une grande richesse...

«Enfin, si je songe aux intérêts français, je constate qu'à une heure où l'un des problèmes les plus angoissants pour notre avenir industriel sera l'alimentation des manufactures du Nord ou de l'Alsace en coton, à l'heure où l'Amérique menace de réserver pour son seul marché intérieur toute sa production cotonnière, ce serait de notre part la renonciation à la maîtrise économique dans cette Cilicie qui devrait être par excellence la terre productrice du coton.

«Ce serait la renonciation sans compensation à un territoire d'une fertilité merveilleuse qu'on a comparé à la Basse-Egypte, et où se réunissent et se complètent les unes les autres, toutes les cultures...»

Et pour comble d'ironie, le Colonel Lamouche de bredouiller:

«Une qualité que l'on ne peut refuser de reconnaître aux Turcs, est la tolérance. Nos missionnaires et nos religieuses se plaisent à

(69) Paul Du Véou, *Chrétiens en péril au Moussadagh* p. 132.

(70) A plus forte raison dans le Sandjak Syrien, sous mandat français.

constater la liberté dont ils jouissent dans l'Empire Ottoman, la sympathie et la déférence dont ils étaient l'objet de la part des autorités et des habitants turcs...» (71)

Nous lirons ensemble, avec Monsieur le Colonel, quelques articles extraits du Règlement sur les écoles privées auquel les écoles françaises — des missionnaires et des religieuses — avaient été soumises en Turquie, sur cette terre de tolérance!

Art. 6.— Dans les écoles privées où l'enseignement se fait dans une langue autre que la langue officielle, l'enseignement de la langue turque, de l'histoire et de la géographie ottomane en langue turque, par des professeurs turcs est obligatoire...

Art. 10.— Les écoles privées sont sous le contrôle de l'Inspecteur de l'Instruction publique ainsi que des hauts fonctionnaires du directeur de l'Instruction publique, de l'Inspecteur de l'Instruction publique et des Inspecteurs sanitaires locaux; en outre, les écoles élémentaires pourront être inspectées par tous les fonctionnaires et par les membres des Conseils administratifs.

Art. 25.— L'enseignement de la langue, de l'histoire et de la géographie turque devra être donné par des professeurs turcs. Le choix de ceux-ci et leur désignation revient à l'administration de l'Instruction publique.

Nota: Ces professeurs, tout en étant désignés par l'administration turque, doivent être payés par l'école privée.

Tolérance! Nous empruntons à M. P. Du Véou cette conclusion qui se passe de tout commentaire: (72)

«Ne pouvant se soumettre aux nouvelles lois turques sans trahir leur mission, trop pauvres, d'ailleurs, pour payer des maîtres turcs, les congrégations fermaient, l'un après l'autre, leurs établissements scolaires ou hospitaliers. Chassée, la vénérée Mère Mélanie, dont l'héroïsme, lors des massacres, enthousiasmait Barrès, chassées les sœurs de Saint-Joseph de Lyon qui entretenaient à Adana le couvent de Béthanie avec sa belle école et son hôpital; fermé le collège Saint Paul d'Adana, joyau de la Compagnie de Jésus; fermées les deux écoles que les pères Capucins dirigeaient à Tarsous,

(71) Echos de l'Islam I, N° 13 du 15 septembre 1920.

(72) La Passion de la Cilicie p. 300.

fermés le collège Saint-Antoine et l'école des Sœurs de Saint Joseph soutenus par l'Alliance française à Mersine, fermés l'orphelinat Sis-souan et l'orphelinat Kélékian qui abritait onze cents jeunes gens à Deurtyol, fermés les dispensaires, les chapelles, les églises, profanée la chapelle Jeanne d'Arc, consacrée par Mgr. Giannini dans un mouvement de foi qui semblait des croisades, abandonnée cette petite église des pères Carmes de Mersine, que de hauts peupliers entourent comme en un vert vallon de l'Ile-de-France...»

Tolérance, Colonel ?

Le Docteur Nansen, délégué par la Société des Nations pour la question épineuse des minorités se vit interdire l'entrée en Anatolie lorsqu'il se rendait en Cilicie pour s'acquitter de la mission dont Genève l'avait chargé. L'ordre lui fut notifié par Hamid bey, au nom de la Grande Assemblée.

Des calendriers envoyés par le Patriarcat Arménien Catholique de Constantinople furent retournés à l'expéditeur. Les Kémalistes s'étaient donné la peine de mentionner « Renvoyés parce qu'écrits en arménien. »

Pour empêcher les Chrétiens de vaquer à leurs devoirs religieux, les autorités compétentes forcèrent ceux-ci de fermer boutiques vendredi et le jour de bazar fut porté à dimanche alors qu'autrefois il avait lieu le mardi (73).

Voilà ce que consacra l'Accord d'Angora, négocié par Franklin-Bouillon, sur cette terre de tolérance légendaire.

### XIII.— EN SYRIE ET AU LIBAN

Des caravanes humaines se succédaient depuis novembre 1921. Le Liban et la Syrie accueillirent à bras ouverts les réfugiés arméniens. Le Patriarche Hoyek, d'heureuse mémoire, exhorta ses ouailles à partager fraternellement leur pain quotidien et leurs lopins de terre avec les Arméniens.

(73) Le Journal des Débats du 19 Avril 1922 est riche en renseignements de ce genre.

Le général Gouraud demanda à son Gouvernement un crédit de cinquante millions de francs pour faire face aux difficultés de l'heure.

M. Briand déclara le 31 décembre que « tout ce qu'il est humainement possible de faire est fait pour recueillir les réfugiés arméniens, pour les secourir et pour leur donner la possibilité de travailler. Le crédit de 50 millions est suffisant pour faire face à cette charge. »

Aux premiers débuts, les Réfugiés furent installés sous des tentes prêtées par l'Intendance Militaire Française. Partout où la chose fut possible, des mesures sanitaires furent prises: vaccination, balnéation, épouillage, soins médicaux, distribution de médicaments. Le Dispensaire Français des Camps Arméniens, sous l'impulsion des Révérends Pères A. Poidebard, J. Mecерian et Léon Kéчédjian rendit des services inappréciables.

C'est à proximité de ce dispensaire que le R. P. Jean Mecерian, S. J., fondera une école arménienne mixte, qui ramassera plusieurs centaines de garçons et de fillettes dans la poussière et dans la boue et les éduquera dans ce modeste foyer de culture installé, grâce à la générosité de l'Armée Française, qui prêtera des baraques militaires, où seront organisés bientôt des cours du soir pour adultes.

La répartition des Réfugiés fut basée sur leurs aptitudes professionnelles. Les artisans furent installés dans les villes tandis que les cultivateurs furent acheminés sur des centres agricoles.

Bientôt les tentes cédèrent la place aux baraques et celles-ci ne tardèrent pas à disparaître. « Vos yeux scrutent cet intérieur et vous êtes dans l'étonnement de la propreté et de l'ordre qui y règnent. Vous admirez ces étagères, faites ingénieusement de bouts de bois, recueillis un peu partout et soutenus par des ficelles habilement disposés » écrit le Père Rigaud dans les Petites Relations d'Orient (Mars No. 2, 1923), qui a visité ces taudis.

Les autorités compétentes cherchaient sérieusement un terrain convenable à l'installation définitive des Réfugiés. A Beyrouth, elles fixèrent leur choix sur la vallée de Nahr-Beyrouth. « Le choix du terrain paraissait peu judicieux au premier examen, mentionne le rapport présenté au IIIe Congrès International de Technique Sani-

taire et d'Hygiène Urbaine, tenu à Lyon du 6 au 9 mars 1932, par le médecin-colonel Jude, M. Burnier et le médecin-commandant Lubet, car il y a quelques années encore toute la vallée du Nahr-Beyrouth, à son embouchure, n'était qu'un vaste marécage, foyer de paludisme intensif qui excluait toute possibilité de construire...»

Peu importe l'insalubrité du terrain. La sueur de l'Arménien suffira à faire de ce marécage une belle cité. Dans les camps même, dans ces maisonnettes construites de leurs propres mains, par de petites pierres cimentées avec de la boue, couvertes de tôle ou d'une toile de tente, aux murs chancelant au gré des vents, ces rescapés tenaces avaient édifié une grande église dédiée à la Sainte Croix et, à côté, une école mixte pour pourvoir à l'enseignement primaire de la nouvelle génération, leur unique espoir.

«...Des ruelles sont tracées, des boutiques se sont ouvertes, les haillons ont disparu et ainsi se poursuit cette organisation progressive, montrant la vitalité d'une race qui, en aucun cas, au cours de cet exode, n'a donné des signes de découragement ou d'abandon» ajoutent les rapporteurs parlant de la nouvelle agglomération, près du Fleuve de Beyrouth, aujourd'hui reconnue Bourdj-Hammoud.

D'autres lotissements ont été aménagés à Beyrouth (Karm Zeitoun, Achrafieh), à Damas (Bab Charki, Bab Touma), surtout à Alep (Souleymanié, Meidan...), où avec l'aide du Comité de Secours de l'Office International de Nansen, et grâce aux efforts surhumains des Arméniens, de nouveaux quartiers s'élevèrent sur des terrains naguère abandonnés et déserts.

L'installation des réfugiés arméniens a nécessité au total onze millions de francs dont une tranche de trois millions fut avancée par le Gouvernement Français, trois millions de francs furent ajoutés par le Haut-Commissariat, à Beyrouth, et cinq millions de francs par la Société des Nations.

Mais le service des Réfugiés n'a pas été une œuvre de bienfaisance ni d'assistance. Tous les Réfugiés secourus ont été prévenus qu'ils rembourseraient, dans un délai-limite, les sommes avancées. D'ailleurs ils ont tenu parole. La plupart ont déjà remboursé loyalement leurs créanciers et d'autres continuent à s'en acquitter malgré la guerre pleine de difficultés affreuses pour ces masses laborieuses.

La main d'œuvre arménienne a été très appréciée dans le Pays. Elle a « grandement aidé à l'essor des constructions de la ville de Beyrouth et à la transformation de cette ville orientale en une cité moderne. (74) La même constatation peut être faite à Alep. On trouve la main d'œuvre arménienne collaborant à tous les grands travaux d'intérêt public: construction d'égoûts, assèchement des marais, construction de routes et de voies ferrées; on peut même dire qu'elle les conditionne et que, sans elle, certains ne pourraient être entrepris. »

Grâce à leur persévérance, dans le creuset de souffrances morales et de privations physiques, ils forgèrent, avec le temps, une situation enviable. Le Haut-Commissariat les a toujours comblés de bienveillance et d'attention particulières. Les Gouvernements et les peuples syriens et libanais leur ont toujours réservé un accueil chaleureux et cordial. Mais cette hospitalité inquiéta certains voisins. Yunus Nadi signa dans le *Cumhuriyet* un article infâmatore. « Nous disions dernièrement, écrivit-il, que la France qui est devenue un fléau pour la Syrie, tâche maintenant de devenir une épine au pied de la Turquie sur notre frontière du Sud. La France, qui est une calamité pour la Syrie, se transforme en un désastre insupportable pour ses voisins... La France continue à installer sans cesse des Arméniens sur la frontière et à encourager et à patronner les brigandages d'un tas d'ignorants... Ce donquichottisme est tout simplement ridicule... » (75)

Yunus Nadi et ses collègues mal intentionnés ont longtemps essayé de chauffer les Syriens et les Libanais par le fantôme du home national arménien en Syrie qui serait, d'après leur thèse absurde, un Etat-tampon capable de recevoir le choc des Turcs. Cette manière de penser trahit chez les Turcs un esprit de conquête impérialiste vers la Syrie. Dans les rues d'Antioche et d'Alexandrette les soldats turcs ne chantaient-ils pas :

Le pied sur le Hatay,  
Un œil vers Damas,

(74) Rapport Jude-Burnier-Lubet.

(75) Le Foyer II, N° 11 du 1<sup>er</sup> Avril 1929.

Un œil vers Alep,  
Mon cœur bat pour la Djézireh.

Heureusement que les dirigeants syriens et libanais sont assez clairvoyants pour apprécier à leur juste valeur, les âneries de certains publicistes gâtés. «Les Arméniens arrivèrent chez nous dans un état misérable, écrit **Elifba**, organe nationaliste de Damas, s'y établirent et devinrent nos citoyens. Grâce à leur industrie et à leurs aptitudes, ils prospérèrent économiquement, se créèrent des situations égales aux nôtres et donnèrent une impulsion au commerce. La plupart d'entre eux occupèrent des situations en vue sur la place et contribuèrent en tout point au développement de notre pays. Aujourd'hui les Arméniens sont fidèles aux intérêts de ce pays et tâchent d'arriver à une entente avec les Arabes; ils veulent cultiver avec nous les meilleures relations...»

En effet, n'en déplaise à tous les maîtres et apprentis des bâtisseurs de l'opinion turque, les Arméniens se sont toujours et parfaitement entendus, depuis leur arrivée jusqu'à ce jour, avec les Libanais et les Syriens, leurs frères d'adoption. Il n'y a aucune raison qu'il en soit autrement. Récemment encore lors des derniers événements de la Syrie, certains journaux turcs — pêcheurs dans les eaux troubles — ont essayé vainement d'envenimer les relations des Syriens et des Arméniens. Ces derniers ont été accusés de déloyauté et même de trahison envers la Patrie Syrienne. Une feuille de choux à Adana (76) a même parlé des concentrations de francs-tireurs arméniens sur les frontières turco-syriennes et de prétendues collisions entre gardes frontaliers turcs et des éléments isolés arméniens!

La Prélature Arménienne d'Alep a opposé un démenti formel aux nouvelles tendancieuses et alarmantes des perturbateurs professionnels. Du reste, le 22 juin 1945, Son Excellence Djémil Mar-dam bey, Ministre des Affaires Etrangères de la République Syrienne, lui-même, n'a-t-il pas déclaré à qui veut l'entendre, même au Rédacteur de *Yeni Adana* qui, dit-on, a l'habitude de se boucher les oreilles à certaines heures de la journée... pour éviter de capter certaines informations: «Les Arméniens ont toujours lutté pour notre

(76) Allusion est faite au journal *Yeni Adana* dont le *Tasvir* du 19 juin a reproduit des nouvelles affolantes.



indépendance. Nous croyons fermement au loyalisme du peuple arménien».

Quoiqu'en pensent les autres, il y a en Syrie et au Liban une florissante colonie de 170.000 Arméniens qui jouissent des mêmes prérogatives, des mêmes droits civiques que les Syriens et Libanais de sang. Aucune atteinte n'est portée à leurs personnes et leurs biens. Toutes les libertés de conscience, de parole, d'enseignement et d'association leur sont garanties par la Loi.

A Beyrouth, cinq quotidiens (**Aravod, Ararat, Aztag, Joghovourti Tzayn, Zartonk**), deux hebdomadaires (**Aztarar et Aztag**), beau nombre de périodiques (**Hask, Avédik, Agos, Hai Kir, Dziazdan, Gaydz, Badanegan Artzakank, Tehank** et autres) sont édités régulièrement au même titre que les journaux de langue arabe ou de langue française.

Des médecins, des avocats, des dentistes, des ingénieurs-architectes, des professeurs dans les Universités et les Facultés, des propriétaires-terriens, des chimistes et des pharmaciens, des artisans et des artistes, des écrivains, des industriels se chiffrent nombreux et font honneur à leur race antique.

Une centaine d'écoles nationales, des dizaines d'églises, des couvents, des séminaires, des orphelinats, des imprimeries, des maisons de commerce, des fabriques et des usines œuvrent sans aucune entrave.

Rien ne manque à cette colonie qui en sait gré à ceux qui ont recueilli sur ces terres heureuses avec empressement et sympathie les débris d'une nation amie et reconnaissante.

#### XIV.— TRAITE DE LAUSANNE, TRAITE D'INFAMIE

L'Accord d'Angora n'était pas un traité de paix définitif. Une conférence fut convoquée à Lausanne sur les affaires du Proche-Orient. L'Empire Britannique, la France, l'Italie, le Japon, la Grèce, la Roumanie, l'Etat Serbe-Croate-Slovène, d'une part et la Turquie de l'autre, «animés du même désir de mettre fin définitivement à l'état de guerre qui, depuis 1914, a troublé l'Orient, et soucieux

de rétablir entre eux les relations d'amitié et de commerce nécessaires au bien être commun de leurs nations respectives», se rencontrèrent le 30 janvier et le 24 juillet 1923, et rétablirent une paix durable sur les principes du Droit et de la Justice pour lesquels avaient pris les armes tous les Alliés petits et grands.

Dès le 18 octobre 1922, la Délégation Arménienne de Paris avait demandé à siéger à Lausanne. En dépit des promesses et des engagements solennels, les Alliés ne purent agréer ce désir légitime «parce que, ont-ils prétexté, l'Arménie avait accepté le régime soviétique.» Ils ajoutèrent, par courtoisie, qu'ils auraient recours à la Délégation, si besoin était d'entendre le point de vue arménien. Le fait est toutefois que les Turcs ayant refusé l'admission à la Conférence de la Délégation Arménienne, les Alliés s'inclinèrent devant leurs caprices. Les vaincus allaient dès le début, comme par la suite, dicter la loi aux vainqueurs.

Le 15 novembre 1922, la Délégation Arménienne présenta un mémoire à la Conférence. Il portait sur les trois propositions suivantes :

- 1.— La création d'un Foyer Arménien avec un accès à la mer.
- 2.— Dans le cas contraire, l'annexion au Gouvernement d'Erivan d'une partie de l'Arménie Turque.
- 3.— En cas de refus des deux premières solutions, la création d'un Foyer Arménien en Cilicie.

La première et la troisième de ces suggestions paraissent peu soutenables et peu pratiques du moment que la Délégation Arménienne savait fort bien qu'une République Soviétique Arménienne existait déjà au Caucase...

La Sous-Commission de la S. d. N. reçut officieusement les Délégués arméniens tandis que les Délégués turcs Ismet et Riza Nour s'opposèrent catégoriquement et à l'examen du mémoire et à l'audition des délégués arméniens. Ils objectaient que la Grande Assemblée nationale avait réglé la Question Arménienne par un traité avec le Gouvernement d'Erivan. «La Turquie, déclara Ismet, n'a pas un pouce de terrain qui ne soit habité par une majorité turque ni dans ses provinces orientales ni en Cilicie, qu'il soit possible de détacher de la mère-patrie.»

Le traité de Lausanne fut signé le 24 juillet 1923. Il comprenait :

<b>A. des clauses politiques</b>		
<b>Section I.</b> — a) clauses territoriales	articles	2-22
b) dispositions spéciales	«	23-29
<b>Section II.</b> — Nationalité	«	30-36
<b>Section III.</b> — Protection des minorités	«	37-45
<b>B. des clauses financières</b>		
<b>Section I.</b> — Dette Publique ottomane (avec une annexe)	«	46-57
<b>Section II.</b> — clauses diverses	«	58-63
<b>C. des clauses économiques</b>		
<b>Section I.</b> — Biens, droits et intérêts	«	65-72
<b>Section II.</b> — Contrats et prescriptions (avec 3 annexes)	«	73-83
<b>Section III.</b> — Dettes	«	84-85
<b>Section IV.</b> — Propriété indust. littér. ou artis.	«	86-91
<b>Section V.</b> — Tribunal mixte	«	92-98
<b>Section VI.</b> — Traités	«	99-100
<b>D. Voies de communication et questions sanitaires</b>		
<b>Section I.</b> — Voies de communication	«	101-113
<b>Section II.</b> — Questions sanitaires	«	114-118
<b>E. Clauses diverses</b>		
1. — Prisonniers de guerre	«	119-123
2. — Sépultures	«	124-136
3. — Dispositions générales	«	137-143

Suivent cinq conventions, un accord gréco-turc, quatre déclarations, six protocoles et l'acte final de la Conférence.

Sont annexés finalement cinq lettres et un accord. Voilà le bagage du Traité de Lausanne.

Le 23 Août 1923, il fut présenté pour ratification à la Grande Assemblée nationale. «Vous devez rappeler, interpella le député Sureya, lors des discussions, que dans les mêmes conditions aucun gouvernement n'aurait pu assurer un succès politique plus avantageux...»

En effet, le Traité de Lausanne garantissait l'indépendance extérieure et l'intégrité territoriale de la Turquie, dans les limites de la Charte nationale turque.

Les Turcs étaient allés à Lausanne fermement décidés à éliminer toute immixtion étrangère — si minime fût-elle — dans les affaires intérieures de la Turquie. La déclaration de Ferid bey, commissaire à l'Intérieur, faite à l'envoyé spécial de Yeni-Adana, montre la fermeté de cette décision :

« Nous avons appris que les Grecs de langue arabe, qui se trouvent à Mersine, se sont adressés dernièrement à la France pour implorer sa protection. Les noms de ceux qui ont fait cette démarche sont connus du Gouvernement. Je fais une enquête sévère à leur égard. Vous pouvez être certain qu'elle aboutira prochainement » (77).

D'ailleurs la Turquie n'a pas eu beaucoup de difficultés à s'affranchir du « joug étranger ». Les Alliés étaient tellement prédisposés à satisfaire aux velléités de leurs amis turcs qu'ils insérèrent au Traité, sans hésitation, l'article 28, qui était appelé à préparer l'effondrement de tout le prestige, de toute l'influence qu'ils s'étaient assurés au cours des siècles, au prix de sacrifices incalculables : « Les Hautes Parties contractantes déclarent accepter, chacune en ce qui la concerne, l'abolition complète des Capitulations, à tous les points de vue ».

Les Capitulations sont donc abrogées d'un trait de plume ! La Turquie se dérobe ainsi au contrôle des juristes européens. Les bureaux de poste étrangers sont supprimés. « Les Hautes Parties contractantes déclarent accepter, chacune en ce qui la concerne, la suppression des bureaux de poste étrangers en Turquie. » (article 113).

L'article 4 de la Convention relative à l'établissement et à la compétence judiciaire autorisait « l'admission en Turquie des ressortissants des autres Puissances contractantes aux divers genres de commerce, de profession ou d'industrie et réciproquement l'admission sur le territoire des dites Puissances des ressortissants turcs aux divers genres de commerce... » Mais l'article 7 de la même convention stipulait que « la Turquie se réserve le droit d'expulser, par

(77) Cité par le Journal d'Orient, de Constantinople, du 29 mars 1924.

mesures individuelles, soit à la suite d'une sentence légale, soit d'après les lois ou règlements sur la police des mœurs, sur la police sanitaire ou sur la mendicité, soit pour des motifs de sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, les ressortissants des autres Puissances contractantes, lesquelles s'engagent à les recevoir en tout temps, eux et leur famille». Ainsi toute protection est retirée aux ressortissants étrangers qui sont d'ores et déjà abandonnés aux caprices des fonctionnaires turcs...

Malgré cette imprudence, les Alliés se firent octroyer des avantages économiques, du moins sur du papier; ils avaient minutieusement préparé des projets et des devis pour des entreprises de premier plan. Voici, par exemple, la nomenclature des principales concessions faites à la France par le Traité de Lausanne:

#### I. — Etablissements de crédit

**Banque impériale ottomane.** — Capital versé: 5.000.000 livres sterling ou 125.000.000 francs-or, en grande majorité français.

**Banque de Salonique.** — Capital: 20.000.000 francs.

**Crédit Lyonnais.** — Capital: pour mémoire.

**Banque de la Seine.** — Capital: pour mémoire.

**Banque française des pays d'Orient.** — capital: pour mémoire.

#### II. — Sociétés concessionnaires de monopoles

**Régie cointéressée des Tabacs de l'Empire ottoman.** — Capital: 40.000.000 francs.

**Phares de l'Empire Ottoman.** — Capital: pour mémoire.

**Société génér. d'Entreprises dans l'Empire ottoman.** — Capital: 4.000.000 francs.

**Quais, Docks et Entrepôts de Constantinople.** — Capital (actions et obligations) 23.875.000 frs.

**Quais de Smyrne.** — Capital: 11.000.000 francs.

**Eaux de Constantinople.** — Capital: 20.000.000 francs.

**Electricité et Tramways de Constantinople.** — Capital: 14.760.000 frs.

**Gaz de Constantinople.** — Capital: 9.000.000 frs.

**Téléphones de Constantinople.** — Capital: 1.725.000 frs.

#### III. Chemins de fer

**Régie générale des Chemins de fer.** — Capital: 5.000.000 frs.

**Chemins de fer Moudania-Brousse.** — Capital: 3.825.000 frs.  
**Smyrne-Cassaba et Prolongements.** — Capital-actions: 16 millions frs. obligations: 126.500.000 frs. Emprunt d'Etat: 38.900.000 frs.

**Réseau de la Mer Noire.** — Capital initial: 5.000.000 frs.

**Compagnie d'Exploitation de Chemins de fer orientaux.** — Capital-actions: 50.000.000 frs.

**Chemin de fer Salonique-Constantinople.** — Capital: pour mémoire.

#### IV. Mines

**Mines d'Héraclée.** — Capital-actions: 15.000.000 frs. obligations: 15.000.000 frs.

**Balia-Karaeddin.** — Capital: 25.000.000 frs.

**Syndicat d'Arghana.** — Capital: 500.000 frs.

**Syndicat d'Ak-Dagh.** — Capital: 200.000 frs.

**Mines du Kartal.** — Capital: pour mémoire.

#### V. Entreprises diverses

**Société de pilotage, remorquage et sauvetage.** — Capital : 1.000.000 frs.

**Orosdi-Bach.** — Capital: 40.000.000 frs.

**Oriental-Carpet.** — Capital français: 600.000 livres sterling.

**Oriental-Tobacco.** — Capital: 5.000.000 frs.

**Tombac.** — Capital: 6.000.000 frs.

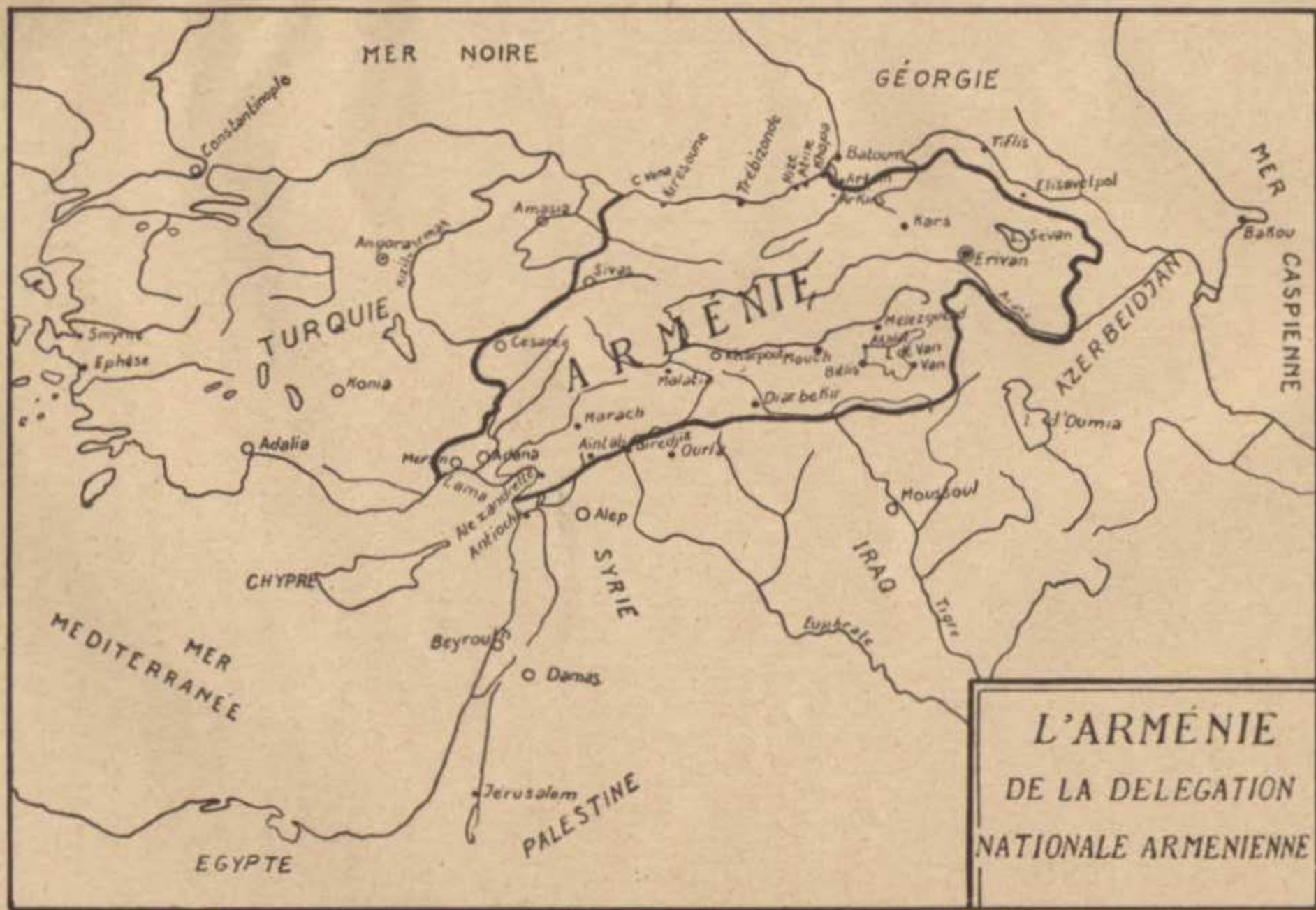
**Société Nationale de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture.** — Capital: 9.200.000 frs.

**Société immobilière ottomane.** — Capital: 13.800.000 frs.

**Société des Docks et Ateliers du Haut-Bosphore.** — Capital: 6.000.000 frs.

**Tchoukour-Ova.** — Capital: pour mémoire.

Au total, les capitaux français investis directement ou indirectement dans des affaires commerciales, industrielles, agricoles et autres en Turquie s'élèvent à 2.500.000.000 de francs-papier «garantis» par le fameux Traité de Lausanne. Mais, avant même que la signature des plénipotentiaires turcs ait séché, le 11 septembre 1923, à peine à 49 jours d'intervalle, le **Yeni-Adana** écrivait: «Nous repousserons avec dégoût toute entreprise qui nous rappellerait l'odeur



L'ARMÉNIE  
 DE LA DELEGATION  
 NATIONALE ARMÉNIENNE

française à Adana... Allez-vous-en! Ce n'est pas ici un foyer de parasites». Encore une fois les Européens n'avaient-ils pas été victimes des roueries turques?

Des assurances formelles avaient été également données aux Alliés, surtout à la France, quant aux œuvres scolaires et hospitalières. A la veille de la Guerre mondiale, la France comptait 402 établissements scolaires au Levant représentant 112.000 élèves des deux sexes. «Pour sept missions enseignantes et hospitalières, auprès desquelles nous nous sommes renseignés, écrivent le Comte R. de Gontaut-Biron et L. Le Révérend (78), voici quelques chiffres qui opposent à l'ampleur de leurs œuvres l'étendue des dommages subis; ces missions entretenaient avant la guerre en Turquie d'Europe et en Anatolie:

94 établissements scolaires, 5 hôpitaux comprenant 600 lits, 4 orphelinats, 3 crèches, 2 maisons de retraite, 18 dispensaires soignant journellement 450 malades.

Le personnel missionnaire comprenait 913 personnes, hommes ou femmes aidés par 300 auxiliaires. Il instruisait 17.200 enfants dont les trois cinquièmes, au moins, à titre gratuit.

La valeur mobilière et immobilière de ces établissements est estimée à 140.000.000 de francs, valeur actuelle, et le montant des dommages subis de 30 à 35.000.000 de francs».

Les 7 missions en question ont dépensé une somme de 10 millions de francs environ pour différentes réparations de diverses catégories, lorsqu'à la fin de la Guerre, elles reprirent un moment leur activité.

En novembre 1922, presque toutes les écoles étrangères furent fermées pour infraction à un règlement vieux de 1917 que les Turcs se sont bien gardés de communiquer aux intéressés. D'autres mesures injustes avaient été prises contre les établissements étrangers, par Angora, d'octobre 1921 à juillet 1923, mais les négociateurs de Lausanne ne semblent pas en avoir tiré leur parti pour exiger de la Turquie des garanties suffisantes et efficaces pour les œuvres non-turques. Dès le 10 mars 1923, la pression est plus forte. Une circu-

(78) D'Angora à Lausanne p. 137.



laire du Département de l'Instruction publique communiquée aux écoles étrangères demande des renseignements précis sur les points suivants :

a — Valeur du bâtiment. Prix de location, état de l'école, somme qu'il faudrait pour le remettre en état ;

b — fondateur de l'école ;

c — nombre des professeurs, leurs études, leurs diplômes, traitement, âge, certificat de bonne conduite, état de santé ; ne sont-ils pas affligés de bégaiement si nuisible à l'enseignement ;

d — nombre des élèves. Liste par classes. Liste des élèves renvoyés, avec le motif du renvoi.

e — nombre des enfants de la localité qui ne fréquentent pas l'école.

f — profession des parents.

Autant de questions fades et désuètes mais autant de prétextes pour le Gouvernement turc de s'ingérer dans la gestion même intérieure des écoles étrangères auxquelles il saura imposer graduellement sa politique scolaire. A la même époque une autre circulaire exigera, entre autres :

1 — l'obligation d'envoyer, pour approbation, les programmes, l'emploi du temps et le règlement intérieur, à la direction de l'Instruction publique ;

2 — l'obligation de faire reviser, par l'Instruction publique, les manuels en usage ;

3 — l'obligation d'accepter les professeurs turcs choisis pour ces écoles par la direction de l'Instruction publique ;

4 — l'obligation d'avertir, 15 jours avant les examens de fin d'année, les services compétents de l'Instruction publique, qui doivent déléguer des représentants officiels, faute de quoi, ces examens et, par conséquent, les diplômes et les titres qu'ils confèrent, n'auront aucune valeur officielle.

Le 24 juillet, Ismet Inonu, président de la Délégation Turque à Lausanne écrivait au Général Pellé, délégué français :

«... j'ai l'honneur de déclarer, au nom de mon Gouvernement, qu'il reconnaîtra l'existence des œuvres religieuses, scolaires et hospitalières, ainsi que des institutions d'assistance reconnues existant

en Turquie avant le 30 octobre 1914 et ressortissant à la France... Les œuvres et institutions susmentionnées seront, au point de vue des charges fiscales de toute nature, traitées sur un pied d'égalité avec les œuvres et institutions similaires turques et seront soumises aux dispositions d'ordre public, ainsi qu'aux lois et règlements régissant ces dernières...»

A la fin de février 1924, une note-circulaire de l'Instruction publique fut communiquée aux écoles étrangères; elle y réglementait l'enseignement religieux. Les écoles pourraient consacrer le temps qu'elles jugeraient nécessaire à l'enseignement religieux mais que les prières et les cultes ne pourraient avoir lieu qu'à la chapelle. **L'exposition des tableaux et statues religieux dans les classes, cours et jardins était absolument interdite...**

Le 12 mars 1924, le Journal Officiel de Constantinople publia une circulaire de l'Instruction publique qui interdit l'inspection des écoles arméniennes par les délégués du Patriarcat et de l'Ephorie. Décentralisation dangereuse! Et le 5 avril 1924, Djelal Nouri écrivait: «... Il se pourrait très bien qu'il y eût des Turcs juifs et des Turcs orthodoxes. Seulement, la communauté de langue crée la familiarité entre citoyens. Si les minorités tiennent à conserver leurs dialectes, la fusion se fera difficilement. Comment peut-on imaginer qu'un Turc sincère puisse fréquenter une école grecque? **Dans ces conditions, il serait plus sage pour les Grecs, les Arméniens et les Juifs de Constantinople de se chercher en Europe et en Amérique une nouvelle patrie... Ils devront, tout en conservant leur religion, se convertir au turquisme, sinon qu'ils s'en aillent!... Pour eux, Constantinople sera l'enfer économique.**»

Voilà les vrais motifs de l'intolérance scolaire d'Angora, voilà les vraies raisons des restrictions religieuses.

Et l'article 40 du Traité de Lausanne, quelle bouffonnerie! «Les ressortissants turcs appartenant à des minorités non-musulmanes jouiront du même traitement et des mêmes garanties en droit et en fait que les autres ressortissants turcs. **Ils auront notamment un droit égal à créer, diriger et contrôler à leurs frais toutes institutions charitables, religieuses ou sociales, toutes écoles et autres établissements d'enseignement et d'éducation, avec le droit d'y faire libre-**

ment usage de leur propre langue et d'y exercer librement leur religion». Etait-ce simplement pour ajouter un article de plus au Traité de Lausanne ou pour jeter de la poudre aux yeux que les négociateurs ont pris ces dispositions? De toutes façons, ni les garanties de Youssouf Kemal, à Angora, ni les engagements d'Ismet Inonu, à Lausanne, n'ont servi à rien et n'ont rien changé au cours des événements postérieurs... que les Turcs ont exploités comme s'ils n'avaient contracté aucune obligation vis à vis des Alliés. Ceux-ci n'ont pas perdu leur temps à Lausanne. Ils ont même trouvé le loisir de penser à leurs morts. Par l'article 128, le Gouvernement turc s'est engagé à concéder aux Britanniques, aux Français et aux Italiens séparément et à perpétuité, sur son territoire, les terrains «où se trouvent des sépultures, cimetières, ossuaires et monuments commémoratifs de leurs soldats et marins respectifs tombés sur les champs de bataille ou morts des suites de leurs blessures, d'accidents ou de maladies, ainsi que de leurs prisonniers de guerre et internés civils décédés en captivité. Il leur concédera de même les terrains qui seront reconnus nécessaires à l'avenir pour l'établissement de cimetières de groupement, d'ossuaires ou de monuments commémoratifs par les commissions prévues à l'article 130».

Les Turcs avaient devancé les Alliés sur ce domaine. Ils avaient, par l'article 9 de l'Accord d'Angora, étendu leur protection sur le tombeau de Souleïman-Chah: «Le tombeau de Souleïman-Chah, le grand-père du sultan Osman, fondateur de la dynastie ottomane, ar-rêtait cet article, situé à Djaber-Kalessi, restera, avec ses dépendances, la propriété de la Turquie, qui pourra y maintenir des gardiens et y hisser le drapeau turc.»

Les Turcs s'étaient ainsi assuré un poste d'observation à 130 km. au sud-est d'Alep d'où ils contrôlèrent tout le désert syrien. Aucune clause ne limita le nombre de gardiens qu'ils y maintiendraient, tandis qu'à Lausanne, les négociateurs turcs firent montre d'une prudence extrême par l'article 129 qu'ils imposèrent aux Alliés et par lequel ils leur lièrent les mains et les pieds:

«... 1° Ce terrain ne pourra être détourné de son affectation en vertu du présent Traité; en conséquence il ne devra être utilisé dans aucun but militaire ou commercial, ni dans quelque autre but étranger à l'affectation ci-dessus visée;

2° Le Gouvernement turc aura, en tout temps, le droit de faire inspecter ce terrain y compris les cimetières;

3° Le nombre de gardiens civils destinés à la garde des cimetières ne pourra être supérieur à un gardien par cimetière. Il n'y aura pas de gardiens spéciaux pour le terrain compris en dehors des cimetières;

4° Il ne pourra être construit dans ledit terrain, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des cimetières, que les bâtiments d'habitation strictement nécessaires aux gardiens;

5° Il ne pourra être construit sur le rivage dudit terrain aucun quai, aucune jetée ou aucun appontement pouvant faciliter le débarquement ou l'embarquement des personnes ou des marchandises;

6° Les personnes désirant visiter le terrain ne devront pas être armées et le Gouvernement turc aura le droit de veiller à l'application de cette stricte interdiction;

7° Le Gouvernement turc devra être informé, au moins une semaine à l'avance, de l'arrivée de tout groupement de visiteurs dépassant 150 personnes».

Il est bizarre que tout un chapitre soit consacré aux sépultures (art. 124-136) alors que le nom de l'Arménie, synonyme de martyr — martyr pour la justice, martyr pour le Droit, martyr pour la liberté, martyr pour la Cause des Alliés — ne fût mentionné nulle part dans ce traité. Il est significatif que les Alliés n'aient pas songé aux sépultures de un million deux cent mille Arméniens fauchés pour eux, à ces héros sans nom, à ces soldats inconnus, pionniers des grands principes sacrés pour lesquels la Civilisation s'était armée contre la Barbarie. Ils ont pensé à protéger, par l'article 29, les Marocains et les Tunisiens domiciliés en Turquie, mais ils ont volontairement oublié les Grecs massacrés ou bannis, les Assyro-Chaldéens tués ou proscrits et les Arméniens, leurs petits alliés de la veille! Ils n'ont pas voulu songer aux survivants crucifiés pour eux, à ces fils de martyrs! Ils n'ont pas songé aux engagements pris, à la parole donnée! Ils n'ont pris en considération que des concessions économiques et des monopoles. Ils ne se sont souciés que d'améliorer leurs finances!

«La Grande-Bretagne porte le plus lourdement le poids de cette responsabilité, écrivent de Gontaut-Biron et Le Révérend (79). Elle a soulevé les Grecs au service de ses propres ambitions, puis les abandonne sans vergogne; mais la France a, pour sa part, à répondre de l'exode misérable des minorités de la Cilicie et de la Syrie septentrionale. Et toutes deux partagent, avec les Etats-Unis, la honte d'avoir délaissé l'Arménie!»

Le traité de Lausanne fut un traité d'infamie. A Lausanne, ce fut la profanation des principes les plus sacrés, la prostitution du Droit et de la Justice! A Lausanne, les Fossoyeurs ont creusé, au nom de la Loi qu'ils avaient inventée pour la circonstance, le tombeau de tout un peuple qu'ils ont voulu enterrer vivant. Mais ce peuple antique avait souvent frôlé la mort sans en être atteint et sut, comme par le passé, y échapper encore une fois.

Tout n'était pas perdu pour ces demi-morts. Une Arménie nouvelle venait de naître à l'ombre tutélaire du Mont Ararat.

#### XV. — UNE ARMENIE NOUVELLE

L'Arménie fait partie de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques en vertu de l'article 13 de la Constitution en vigueur dans l'Union. Elle jouit des mêmes prérogatives que ses sœurs, car toutes les républiques, indépendamment de leur nombre, sont égales.

Elle est limitrophe de la Géorgie, au Nord, de l'Azerbaïdjan, à l'Est, de l'Iran, au Sud et de la Turquie, à l'Ouest. Sa superficie est de 30.000 km<sup>2</sup> environ.

Nakhitchévan et Karabagh sont autonomes en vertu de l'article 24 de la Constitution, qui les place sous la dépendance indirecte de l'Azerbaïdjan. Le premier mesure 5.988 km<sup>2</sup> et compte 110.000 habitants dont 20.000 Arméniens tandis que le second accuse une superficie de 4.161 km<sup>2</sup> avec 150.000 habitants dont 120.000 Arméniens.

Le recensement de 1939 a évalué à 1.281.599 le nombre des Arméniens vivant en Arménie même et, à 2.150.000 dans toute l'Union. En effet, il y a d'importantes colonies arméniennes dans l'URSS, fixées sur les territoires des républiques

(79) D'Angora à Lausanne p. 161.

sœurs. On en compte, par exemple, 310.000 en Géorgie et 290.000 en Azerbaïdjan.

La mortalité en Arménie était de 38 sous le régime des Tsars. Elle est descendue à 18,9 en 1924 pour baisser jusqu'à 13,1 en 1938.

Les Arméniens sont un peuple prolifique par excellence. Ils se chiffraient déjà à 1.350.000 en 1941 contre 786.000 en 1926.

Le travail est obligatoire pour tous les citoyens d'Arménie. L'article 12 de la Constitution se passe de tout commentaire: «Celui qui ne travaille pas ne mange pas» dit-il explicitement et, un peu plus bas «de chacun selon ses aptitudes et à chacun selon son travail» arrête cet article fondamental. La journée de travail est fixée à sept heures. Les articles 119 et 120 accordent à tous les travailleurs des congés annuels payés, des soins médicaux gratuits et leur octroient des assurances sociales contre les accidents de travail, la vieillesse ou les incapacités physiques.

La propriété et l'héritage sont garantis par l'article 10, l'inviolabilité du domicile et le secret des correspondances sont reconnus par l'article 128.

Tous les citoyens jouissent de la liberté de conscience en vertu de l'article 124 qui sépare l'Eglise de l'Etat et l'Ecole de l'Eglise.

L'instruction primaire est obligatoire et gratuite pour tous les citoyens des deux sexes (art. 121), qui, d'ailleurs, sont parfaitement égaux sur le niveau social, devant la Loi, dans les élections, dans l'instruction enfin dans tous les domaines (art. 122).

La liberté de la parole, de la presse, des rassemblements et des associations, ainsi que celle des manifestations est accordée aux travailleurs (art. 126).

Le service militaire dans l'Armée Rouge est un «devoir honorable» pour tous les citoyens (art. 132).

L'Arménie est libre, comme toutes les autres républiques fédératives, de se retirer, quand il lui plaira, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, suivant les dispositions de l'article 17, mais le régime actuel lui a prodigué tant de bienfaits et de faveurs qu'elle ne pensera pas un instant à se soustraire de la Grande Famille Soviétique à laquelle elle est indéfectiblement attachée et sincèrement dévouée.

Un coup d'œil rétrospectif illustrerait notre point de vue. Entrons à Erivan, capitale de l'Arménie Soviétique. La ville est bâtie à une altitude de 994 m. dans la plaine de l'Ararat, sur l'affluent gauche du fleuve Zankou, à 20 km. de l'Araxe.

En 1914, ce n'était qu'un petit bourg de 25.000 habitants réfugiés dans des maisonnettes en bois ou des cabanes peu salubres. En 1926, elle comptait 64.000 habitants et en 1941, ce chiffre atteignait 250.000. Aujourd'hui, elle ne cède en rien aux capitales européennes. Ses boulevards — les grandes artères de la ville — varient entre une largeur de 30 à 60 m. Toutes ses rues sont bordées d'arbres. Au dire des spécialistes, son eau est la deuxième au monde. Ses quartiers sont parsemés de beaux jardins publics.

Cinq grands théâtres qui fonctionnent régulièrement, un Opéra de 3.000 sièges, un cinéma de 8.000 places, une dizaine d'usines, des huileries, des savonneries, une quinzaine de grandes bibliothèques publiques, une cinquantaine de salles de lecture, une cinquantaine de clubs, trente et un établissements de recherches scientifiques, ses nombreux instituts, son Université, sa Bibliothèque Nationale, ses musées... font d'Erivan une perle de la Transcaucasie.

Erivan a avancé à pas de géants. La ville antique n'est plus retrouvable. Dans la banlieue, les bourgades construites, en partie, par les fonds envoyés par l'Union Générale de Bienfaisance Arménienne et les Unions compatriotiques de la Diaspora, et, en partie, par les larges subventions accordées par le Gouvernement Arménien, contribuent modestement à l'essor de la Capitale en particulier et du Pays en général. Il est de notre devoir de mentionner sous cet angle **Nor Arabkir (80)**, qui se signale surtout dans le tissage, **Nor Malathia**, réputée pour la culture de la vigne, **Nor Sébastia**, qui est renommée pour la sériciculture et ses tapisseries, **Nor Kharpert**, pour ses vergers, **Noubarachène**, pour les artisans qu'elle héberge...

Le capitaine Jim Chankalian, délégué des Arméniens des Etats-Unis au Concile National d'Etchmiadzine, tenu en juin dernier, a décrit en ces termes, à l'intention des lecteurs de **L'Orient de Beyrouth (81)** la capitale arménienne de nos jours :

(80) Nor veut dire Nouveau.

(81) L'Orient du 14 Août 1945.

« Une cité neuve, construite suivant le style architectural arménien, avec des avenues spacieuses, des squares, des musées, des théâtres — que de théâtres! — une Place de l'Opéra, des buildings, une population dynamique, heureuse, consciente de l'indépendance qu'elle a acquise au prix de son travail et du sacrifice de tous ses enfants... »

Ce dynamisme, cette conscience se retrouvent partout à travers toute l'Arménie. Les femmes dans leurs ménages, les ouvriers dans leurs usines, les intellectuels à leurs bureaux sont conscients de ce qu'ils font et prêts à achever voire à parfaire la besogne quotidienne qu'ils n'exécutent pas pour une simple bouchée de pain mais par devoir, un large sourire aux lèvres, et avec abnégation.

N'est-ce-pas grâce à ce dévouement que sur les décombres de naguère se sont élevées plus de trois cents usines en Arménie notamment la gigantesque usine de caoutchouc synthétique, qui occupe une étendue de 375 hectares et qui alimente presque à elle seule toute l'Union Soviétique, les filatures de Lénakan, qui produisent 15.300.000 yards d'étoffe par an, la fabrique de ciments dont la production annuelle dépasse 100.000 tonnes, la fabrique de conserves des fruits avec une production annuelle de 15.000.000 de boîtes de confitures, la Distillerie Ararat, qui fournit le cognac, le vin et le muscat de l'URSS?

C'est encore grâce aux nombreux sacrifices volontairement consentis des ouvriers et des paysans que se développa l'électrification du pays. Cinq grandes stations hydrauliques (82) — sans compter celles qui sont encore inachevées et celles dont la construction est prévue mais dont les travaux n'ont pas encore commencé — fournissent éclairage et énergie au Pays. L'usine électrique de Kanakerkès, la plus importante, a six générateurs dont deux, montés en 1940, ont chacun une force de 23.000 CV. ou 33.000 KWA; le voltage est de 11.000 et l'ampérage de 1730. Chacun des 4 autres a 11.500 CV. ou 16.500 KWA; le voltage est de 11.000, la fréquence de 50 et le courant de 865 Amp. Cette station, à elle seule, fournit 140.000 KWH alors que la Syrie et le Liban réunis ne dépassent guère 30 à 32.000 KWH.

(82) Il y a environ 40 stations hydrauliques en Arménie Soviétique avec un rendement de 500.000 kw à l'heure.



L'énergie électrique en Arménie se mesurait 30.000 KW en 1926, elle s'éleva à 1.500.000 KW. en 1939.

Les cours d'eau — si insignifiants fussent-ils — sont exploités en Arménie. Des travaux d'irrigation de grande envergure se poursuivent systématiquement depuis une vingtaine d'années. Le Canal d'Etchmiadzine, creusé en 1923, irrigue une étendue de 1.000 hectares ; le Canal Chahoumian, 1.200 hectares ; celui de Chirak, creusé en 1925, 12.000 hectares ; celui de Gardjévan creusé en 1928, 1.400 hectares ; celui du petit Sardarabad, creusé en 1930, 26.000 hectares ; celui de Gherère, creusé en 1932, 45.000 hectares en Arménie et 6.000 hectares au Nakhitchévan...

Le Gouvernement n'épargne aucun effort pour le bien-être des masses laborieuses. Deux mois avant et deux mois après l'accouchement, l'ouvrière a un congé payé. A la naissance de chaque enfant, une gratification de 40 roubles est accordée automatiquement aux parents et 90 roubles par mois pour l'entretien du nouveau-venu. De plus, un subside global de 200 roubles est accordé à toute famille jusqu'au septième enfant. A la venue du huitième, les heureux parents reçoivent cinq mille roubles d'étrennes et à partir du neuvième, 3.000 roubles pour chaque enfant.

On trouve une crèche à proximité de toute usine. Si la maman travaille, elle a une permission d'une demi-heure pour aller toutes les trois heures allaiter son bébé.

Jusqu'à 4 ans, l'enfant se voit partagé entre ses parents et la crèche, si la maman travaille. De 4 à 8 ans, il appartient conjointement aux parents et aux jardins d'enfants qu'il fréquente. A l'âge de 8 ans, commence pour lui l'instruction primaire qui est gratuite et obligatoire.

L'instruction comprend trois cycles :

- a — l'enseignement primaire      4 ans,
- b — l'enseignement secondaire    3 ans,
- c — l'enseignement supérieur      3 ou 5 ans.

Dans ce domaine, le langage des chiffres serait le plus éloquent. Voici un tableau qui reflète la croissance vertigineuse des écoles, des instituteurs et des élèves en Arménie :

Années	Ecoles	Années	Instituteurs	Années	Elèves
1918-19	166	1918-19	630	1918-19	18.000
1921-22	546	1924-25	1.036	1921-25	57.000
1925-26	756	1930-31	3.500	1930-31	85.000
1930-31	970	1935-36	5.080	1938-40	132.000
1939-40	1.130	1941-42	10.000	1941	240.000
1945	1.200	1945	12.000	1945	264.000

Mentionnons, en passant, qu'il existe en outre 12 centres d'études musicales avec de nombreux amateurs et plus de 25 écoles sportives avec plus de 7.000 élèves.

Sont appelés à préparer des instituteurs qualifiés, 9 instituts de pédagogie dont le budget, pour l'exercice de l'année écoulée, s'est élevé à 26 millions de roubles. Le Commissariat de l'Instruction Publique a dépensé pour les autres écoles 102 millions de roubles en 1942, 188 millions en 1943, 216 millions en 1945.

De tous les établissements culturels le plus important est, sans nul doute, l'Université d'Erivan. Elle a été fondée le 17 décembre 1920. La séance inaugurale a eu lieu le 25 janvier 1921. Le premier recteur en fut Manadian. Les étudiants inscrits la première année sont au nombre de 846. Le budget de la première année est de 25.000 roubles seulement tandis qu'il atteindra 8.360.000 roubles en 1940.

Dès les premiers temps de sa fondation, l'Université d'Erivan jouira de la bienveillance particulière et de la sympathie du Gouvernement. Elle sera toujours au centre des préoccupations des dirigeants soviétiques. Le budget augmentera d'année en année avec le nombre toujours croissant des professeurs et des étudiants. Contre 104 professeurs titulaires pour l'exercice 1925-26, elle en comptera 220 pour l'année 1940. Contre 846 étudiants en 1921, elle en enregistrera 938 en 1923, 1187 en 1926, 1316 en 1929, 1580 en 1938 et 1718 en 1940.

Nombreux sont les étudiants qui affluent vers ce foyer de lumière, mais nombreux aussi sont les services que les jeunes spécialistes rendent au Pays. Ils veulent devenir une lumière et éclairer,

autour d'eux, tous les ouvriers et paysans, leurs frères. C'est ainsi que l'Université d'Erivan a fourni au pays 2540 spécialistes en moins d'un quart de siècle, dont 491 économistes, 576 chimistes, 228 biologistes, 219 avocats, 108 physiciens 137 médecins. Le nombre des médecins se rapporte à la période où la Faculté de Médecine était encore rattachée à l'Université d'Erivan. Depuis sa séparation jusqu'à 1944, elle a donné au Pays 1671 médecins. Actuellement 1197 étudiants sont inscrits aux différentes sections de chirurgie, d'anatomie, d'art dentaire...

Aujourd'hui, elle possède une Faculté de Physique-Mathématiques, une Faculté de Chimie, une de Géologie-Géographie, une de Biologie, une de Philologie, une d'Histoire, une d'Economie, une de Droit. La Faculté de Médecine, l'Institut de Zoothérapie, les Instituts de Pédagogie, d'Arts et de Métiers... sont aujourd'hui des institutions distinctes de l'Université elle-même et relèvent directement du Commissariat de l'Instruction Publique.

La Bibliothèque Nationale est un autre centre d'attraction. Elle est administrée par un personnel de 136 fonctionnaires. Elle contient 2.500.000 livres et 15.000 manuscrits. En 1937, elle ne comptait que 500.000 livres. Elle est aujourd'hui la troisième dans l'Union Soviétique. M. Meguerditch Missirlian, délégué des Arméniens du Liban au Concile d'Etchmiadzine, de retour à Beyrouth, a déclaré lors d'une causerie faite au club Zareh-Noubar de Bab-Idriss, que si la Diaspora le voulait, cette Bibliothèque, qui est une gloire pour la culture arménienne, pourrait facilement devenir la deuxième de l'Union. M. Baboyan, lui aussi délégué au Concile d'Etchmiadzine, évalue à 190.000 le nombre de ses lecteurs pour l'année 1944.

A côté de la Bibliothèque Nationale, il importe de mentionner la Maison d'Editions de l'Etat (**Bedhrad**). C'est un bâtiment magnifique sis, avec ses dépendances, sur un emplacement de 71.000 m<sup>2</sup> environ. On en évaluait à plus de 11.000.000 de roubles les frais de construction. De plus, trois millions de roubles étaient prévus pour l'ameublement des salles et l'installation générale.

En outre, il y a en Arménie, dix autres maisons d'éditions, où paraissent 5.000.000 de livres par an.

En 1920, ont été édités en Arménie 24 livres seulement tandis

qu'en 1940, ce chiffre s'est élevé à 650. A la même époque 6 journaux — dont 2 seulement réguliers — existaient en Arménie. Aujourd'hui, on en compte 62 dont 10 quotidiens: 6 en arménien, 3 en russe et 1 en azerbaïdjanien.

La République Soviétique d'Arménie prévoit un budget annuel de 35.000.000 de roubles pour ses théâtres, ses orchestres et ses cinémas. En effet, on compte en Arménie 28 théâtres (83) réguliers — sans faire cas des théâtres ambulants —, 240 centres de cinémas dont 180 pour films sonores.

Il y a quelque temps, Suad Derviche, femme de lettres turque, dans son ouvrage «*Pourquoi je suis amie de l'Union Soviétique*», parlant de l'Arménie a conclu: «... En Arménie, l'art et la littérature sont bien développés. Ont mûri dans le domaine musical, un compositeur tel que Katchadourian et dans le domaine littéraire, une écrivain telle que Chahinian et l'Arménie peut, à juste titre, s'en sentir fière. La République Arménienne a donné des personnalités marquantes...»

Suad Derviche a vu juste. Cette jeune République a vraiment donné une moisson fort appréciable. Le professeur Andréas Baghdassarian, à peine âgé de 45 ans, auteur d'une cinquantaine d'ouvrages scientifiques, deux fois décoré de l'Etoile Rouge, l'illustre professeur linguiste Adjarian, le célèbre compositeur Khatchadourian, le docte professeur Gochdoyantz, les Académiciens Pouniathian, Issahakian, les savants professeurs Mendjoyan, Orbéli frères, Alexanian, Hasratian, Alikhanian, Derderian et tant d'autres jouissent d'une popularité enviable dans l'Union Soviétique. Mikoyan, Commissaire au Commerce Extérieur de l'URSS, vice-président du Conseil, membre du Comité de Défense Nationale, Thévossian, Commissaire à l'Industrie Lourde et beaucoup d'autres Arméniens ont rendu d'éminents services aux peuples frères de l'Union et se sont montrés dignes de la confiance qu'ils avaient placée en eux.

Du reste, cette deuxième guerre mondiale a été la pierre de touche de tous les peuples. Les efforts de guerre de la petite République Arménienne ont dépassé toutes les prévisions. Elle a fourni

(83) De ces 28 théâtres 24 sont arméniens, 2 russes, un azerbaïdjanien et un — l'unique au monde — kurde.

à la glorieuse Armée Rouge 300.000 soldats. Le Haut Commandement Soviétique a décerné plus de 24.850 décorations à ces héroïques guerriers arméniens aux larges poitrines et aux cœurs vaillants. Cette jeune République a également doté l'Armée invincible, qui a libéré le monde des griffes du nazisme et du fascisme, de cinquante généraux de valeur tels les généraux Bagramian, Safarian, Ghazarian, Krikorian, Garabédian, Kinossian, Mardirossian... d'un amiral, Issakov, de nombreux techniciens, de mille médecins...

Ces efforts de guerre surhumains se trouvent condensés dans la déclaration suivante du Généralissime Staline :

**«L'Arménie est la 2ème République de l'Union par la contribution qu'elle a apportée à la guerre contre le Nazisme et le Fascisme.»**  
Et c'est tout dire.

La Diaspora aussi n'est pas restée indifférente aux efforts de guerre de la Mère-Patrie. A la suite d'un appel vibrant lancé par Mgr. Tcheurekdjian, Locum Tenens du Catholicos d'Etchmiadzine, aujourd'hui Catholicos, les Arméniens du monde entier ont organisé des collectes nationales pour construire, avec l'argent des colonies arméniennes, une unité blindée motorisée qu'on a baptisée **David le Sassouniote**.

Jusqu'au mois de mars 1944 cette souscription a donné de

New-York . . . . .	105.000 dollars	Jérusalem . . . . .	2.000 sterling
Amérique du Sud . .	5.800 »	Chypre . . . . .	3.100 »
Fresno . . . . .	10.000 »	Le Caire . . . . .	10.000 »
	Ispahan . . . . .	30.000 toumans	
	Tabriz . . . . .	120.000 rials	

La Syrie et le Liban ont participé avec plus de 150.000 livres libano-syriennes.

C'était une occasion favorable pour les Arméniens de l'Etranger de témoigner de leur solidarité avec leurs frères de la Métropole, pour prouver une fois de plus leur attachement indéfectible à la Mère-Patrie et pour contribuer modestement aux efforts de l'Arménie Soviétique dans cette guerre contre l'Envahisseur barbare, contre les hordes germano-italiennes des Nazis, contre ces «prétendus surhommes» qui se croyaient, parce que «supérieurs aux autres

hommes!» en droit de massacrer, de casser et de détruire tout ce qui, de loin ou de près, serait hostile voire inutile à leurs projets de domination mondiale.

Cette guerre, personne ne l'ignore, a été menée par les Démocraties au nom de la Justice, du Droit et de toutes les libertés humaines, pour la libération et l'indépendance de tous les peuples grands et petits. Les déclarations communes de Téhéran, de Yalta et de Potsdam en sont des preuves irrécusables.

Mais c'est surtout à San Francisco que toutes les Nations-Unies ont eu la possibilité d'exposer, au cours de la Conférence inaugurée en avril 1945, leurs revendications et de soumettre leurs points de vue et leurs propositions pour l'organisation et la sauvegarde de la Paix et pour la reconstruction du monde sur des bases solides et équitables.

Force était donnée aux Arméniens de la Diaspora de rappeler à l'honorable mémoire des Diplomates réunis la Question Arménienne rejetée lâchement de la Conférence de Lausanne, en 1923, dans les circonstances ignobles que nous avons précédemment étudiées.

De fait, l'existence de l'Arménie Soviétique — si heureuse et florissante qu'elle fût — ne résoud pas la Question Arménienne tant qu'il y a hors des limites de l'Arménie actuelle un million et demi d'Arméniens qui errent à travers le monde. Ces Arméniens réfugiés, expatriés, refoulés de leur pays d'origine, expropriés de leurs biens, dépossédés de leurs richesses, attendent avec anxiété et impatience l'heure du rapatriement. Ce retour dans les terres ancestrales ne peut se réaliser que si les frontières actuelles de l'Arménie se dilatent, s'élargissent...

C'est pour faire valoir ces droits sacrés que s'est constitué aux Etats-Unis le Conseil National Arménien. Dans ce sens, ce Conseil a présenté à la Conférence de San Francisco un mémoire demandant la mise en application du Traité de Sèvres, l'annexion à l'Arménie actuelle des territoires reconnus arméniens par ce Traité afin de rendre possible le rassemblement des Arméniens, semés aux quatre vents, dans leur Patrie.

La Communauté Arménienne Protestante des Etats-Unis a appuyé cette démarche par une lettre qu'elle a adressée au Secrétariat

des Missions Etrangères du Board, priant cet organisme de seconder les desiderata des Arméniens.

Par la suite, des Conseils Nationaux se sont constitués partout : en France, en Bulgarie, en Roumanie, en Iran, en Syrie et au Liban. Tous ces organes reconnaissent au Gouvernement d'Erivan l'autorité compétente et le droit légal de défendre la Cause Arménienne et lui font confiance.

Le Conseil National du Liban et de la Syrie, dans sa déclaration officielle du 31 août 1945, s'est assigné entre autres tâches celle de «travailler pour la défense des intérêts politiques du peuple arménien, en soutenant, à la première occasion, l'annexion à l'Arménie Soviétique des territoires violés par la Turquie, annexion réclamée par le mémoire du Conseil National Arménien des Etats-Unis, adressé à la Conférence de San Francisco, afin de donner aux Arméniens de l'Etranger expatriés la possibilité de rentrer dans la Patrie et de se vouer au travail paisible de la reconstruction».

Ces démarches ont revêtu un caractère plus officiel et pris une tournure plus sérieuse au Concile National d'Etchmiadzine.

Ce Concile fut convoqué pour élire le Catholicos de tous les Arméniens et pour examiner certaines questions religieuses en suspens. Cent treize délégués religieux et laïcs (voir procès-verbal IV) représentant tous les diocèses arméniens-grégoriens de la Diaspora et de toute l'Union Soviétique y ont participé. Le Concile a inauguré ses travaux le 16 juin 1945 et fut clôturé le lundi 25 juin à 22 h.15.

A l'unanimité des voix (110 voix sur 111 votants), Mgr. Kévork Tcheurekdjian a été élu Catholicos universel de l'Eglise Arménienne.

A la 7e session, le 24 juin 1945, le Concile adressera au Généralissime Staline le vœu suivant :

«Nous avons grand espoir que la sagesse et la diplomatie du Gouvernement Soviétique trouveront aussi moyen et voie pour supprimer l'injustice à laquelle fut soumis notre peuple au cours de la première guerre mondiale.»

A la séance de clôture, S.S. Kévork VI déclara : «Je bénis la grande nation russe et son grand leader, le Généralissime Staline,

qui non seulement a ouvert nos églises mais aussi a promis d'élargir les frontières de notre pays.»

Les démarches du Conseil National Arménien des Etats-Unis à la Conférence de San Francisco et les différentes déclarations faites à l'occasion du Concile d'Etchmiadzine, suivies des manifestations de sympathie dans la presse et la radio soviétiques ainsi que dans les masses laborieuses et intellectuelles de l'Arménie Soviétique, la campagne de revendications — très justes d'ailleurs — entreprise par tous les Arméniens de l'Etranger à quelque courant politique qu'ils appartiennent, ont déchaîné la fureur de la presse et des hommes d'Etat turcs.

La Question Arménienne revenait sur le tapis... Panique dans la presse turque. Sélim Ragib Emeçi écrit dans le *Son Posta* du 17 juin sous le titre de **A propos de quelques Arméniens vendus**: «...Nous éprouvons une douleur en nous souvenant des jours qui ont précédé la Grande Guerre et nous voyons comment à cette époque et de nos jours quelques Arméniens vendus, excités par des étrangers, font du travail inconvenant pour leurs compatriotes.» C'est un avertissement pour rafraîchir la mémoire: Si les Arméniens de l'Etranger bougent, les Arméniens vivant en Turquie en pâtiront... Selim R. Emeçi, pour mieux s'expliquer, s'en réfère, et pour cause, à la Grande Guerre pour prendre à témoin les un million et deux cent mille Arméniens massacrés par les siens. Bonne leçon de prudence!

Hussein Cahit Yalçin est plus réaliste. Il écrit dans le *Tanin* du 21 juin: «Nous sentons la nécessité de nous mettre au travail en déclarant qu'il n'existe pas de Question Arménienne ni en Turquie ni en dehors de la Turquie.» Le système de Yalçin a fait son temps. Cette méthode a vécu avec ceux qui l'ont inventée. Mais nous ne pouvons pas souffrir qu'un publiciste de son poids puisse signer une composition enfantine pareille sans porter préjudice à sa réputation.

Le *Tasvirî Efkiar* du 7 juillet va plus loin. «Après cette première démarche, écrit-il, à toute occasion, de telle radio ou des coins de tels journaux est encore évoquée la même question. Cette réalité atteste que cette question n'est pas l'initiative personnelle de quelques Arméniens mais qu'il existe une main qui dirige ces hommes.»



L'écrivain turc Aka Gunduz fait une entrée plus sensationnelle. «Les vieux Unionistes, écrit Gunduz sans vergogne, conservent leur enthousiasme juvénile et sont fermement décidés à descendre dans l'arène, avec une manière de faire propre aux Unionistes.» Cette manière de faire propre nous est trop connue hélas! Cette manière de faire est celle qui a inspiré Talaat, Enver, Niazi et confrères, de sinistre mémoire, dans leurs projets de destruction totale et de carnage brutal; cette manière de faire rappelle les bourreaux de 1915 qui ont massacré la moitié du peuple arménien et exproprié, volé et banni l'autre moitié. Mais Aka Gunduz ignore que les temps ont évolué et que les sentinelles sont aujourd'hui debout, toujours vigilantes, face aux nouveaux types de massacreurs et à leurs protagonistes style 1915!

«Nous regrettons un moment de n'avoir pas infligé aux Arméniens le même traitement que les Etats-Unis ont infligé aux nègres» écrira Doghan Nadi dans le *Cumhuriyet* du 21 juillet. Amende honorable! Mais que penser de ces boutades lorsque nous savons que la presse est sévèrement contrôlée en Turquie par la Censure...?

Doghan Nadi sait se consoler. Il écrira dans le même article du même journal ces lignes charmantes pleines d'humour:

«Il est fort probable que les signatures des héros arméniens! ont trouvé la place qu'elles méritent à côté d'autres papiers chiffonnés et entassés dans le panier.»

Et un peu plus bas cette proclamation solennelle mais erronée:

«Nous disons que la Question Arménienne, en son temps, a été réglée entre la Turquie Ottomane et la Russie Tsariste, qu'elle a passé à l'histoire et qu'elle a disparu avec elle.»

En somme Yalçin et Nadi conjuguent leurs efforts pour conclure que la Question Arménienne n'existe plus!

Mais ces réquisitoires vont bientôt changer de ton. Cette campagne anti-arménienne tournera en une polémique russo-turque.

Après avoir passé en revue les relations russo-turques, Sadak n'hésitera pas à écrire dans l'*Akcham* du 26 juillet que la plus grosse faute de la Turquie est d'avoir signé un traité avec l'Angleterre.

Yalçin et Yalman aborderont le même thème mais avec plus

de verve et quelquefois de nervosité. **Tanin**, avec **Yalçin** à la tête, constituera le front proanglais; **Vatan**, avec **Yalman** pour leader, se fera le porte-parole du clan prorusse.

Sitôt **Yalman** déclenchera une campagne de presse contre son émule dans le **Vatan** du 8 au 13 août, sous le titre de **Une discussion avec Hussein Cahit Yalçin**. D'après **Yalman**, il faut modifier le régime du pays et faire coûte que coûte une entente avec la Russie. «Churchill lui-même, conclut-il, nous avait clairement recommandé de rester ami avec la Russie et de ne pas dévier de la voie qu'Ataturk avait tracée dans ce sens.»

Le 10 août, le mélodrame tourne au tragique. **Tasvir** convie les deux «côtés» à mettre terme au différend pour ne pas compromettre l'union nationale. Voudrait-on ménager la chèvre et le chou?

Le 14 août, la rédactrice de **Tan**, **Sabiha Sertel**, ne met pas de gants pour ramener dans leur assiette le **Tasvir** et tous ses collaborateurs:

«Durant la guerre, ils ont travaillé, écrit-elle parlant de ce groupe, à mener la Turquie à une neutralité au profit de l'Allemagne... Ils ont mobilisé la Police contre les éléments de la gauche. Ils nous ont fait taire et ils ont suspendu **Ses**, **Yeni Ses**, **Yurd ve Dunya** et **Adimlar**. Ils ont éloigné de la presse de nombreux jeunes gens de gauche qui ont même été soumis à des tortures. Depuis un an et jusqu'à ce jour de nombreux jeunes universitaires se trouvent sous surveillance...» Démocratie turque!

La campagne s'intensifie. Le **Tan** d'Istanbul épouse la thèse de l'Opposition tandis qu'**Ulus** se prononce en faveur de **Yalçin**.

Dans un article inséré dans le **Vatan** du 19 août, analysant «les relations turco-russes» — c'est le titre de son article — **Yalman** trouve que la froideur entre la Russie et la Turquie provient

a — de la concentration de troupes turques sur les frontières du Caucase;

b — des mouvements pantouraniens et pantures nés et entretenus à grands frais en Turquie contre la Russie, et de la publication de certaines revues telles **Boz Kurt** et **Cinaralti**. Ont été publiés des articles et éditées des cartes qui indiquaient quelle forme

et quelles frontières prendrait la Turquie au cas du démembrement de la Russie...» poursuit-il.

Et dans le Vatan du 30 août, il lancera l'alarme. La Patrie est en danger! «Nous vivons des jours délicats, s'écrie-t-il. Les jours — même les heures — sont précieux. Des possibilités et des occasions inattendues sont ouvertes devant notre Pays. Les dangers de laisser les affaires en souffrance et d'attendre immobile sont nombreux... Le temps est précieux. L'indécision est impardonnable. Le remède fondamental est dans la sincérité et la conscience.»

Et M. le Président Saradjoghlu de déclarer aux journalistes présents à la réunion de presse du 5 août: «...Nous n'avons rien à donner ni rien à demander à personne. Notre amitié avec l'Angleterre est profonde et doit rester la base essentielle de notre politique extérieure... Des étrangers veulent causer des ruines en Turquie. Je crains que, suscitant des troubles et des mécontentements, nous ne donnions lieu aux ruines tant désirées par les Etrangers. Le Gouvernement saura se défendre comme bon lui semble.»

De toute façon, laissons les journalistes turcs crier à pleins poumons. Ce n'est pas par des polémiques que nous viderions la Question Arménienne. Les menaces des uns comme les caresses hypocrites des autres n'y changeront rien. C'est un fait indéniable qu'à la fin de la première guerre mondiale les Turcs ont occupé des territoires arméniens dont ils avaient, en partie, massacré les habitants et chassé l'autre partie. C'est un fait qu'ils les ont annexés injustement à la Turquie. C'est un fait que plus d'un million et demie d'Arméniens se sont dispersés à travers le monde, dans l'espoir de rentrer un jour dans le pays, où ont vécu leurs ancêtres... lorsque ces territoires rentreront dans le giron de la Mère-Patrie.

S'il est vrai que les Alliés ont combattu pour la Justice et le Droit, s'il est vrai que les Grands s'efforcent de bâtir un nouveau monde sur de nouvelles bases, où la Paix régnera dans toute sa splendeur, s'il est vrai que les petits peuples aussi ont droit à la vie, toute la nation arménienne une et indivisible, ceux de la Métropole comme ceux de la Diaspora, tous les vivants comme tous les morts se dressent unanimes et revendiquent le respect de leurs droits.

Le Traité de Sèvres serait le minimum de leurs revendications scellées du sang d'un million deux cent mille martyrs. Le Président Wilson leur avait reconnu ces droits sacrés; Lloyd George et Gladstone avaient affirmé leur sympathie à cette cause juste. Clémenteau, Briand, Deschanel, Millerand, Orlando avaient affiché sans réserve leur dévouement à cette brave petite Alliée.

L'héroïque peuple russe qui a su défendre vaillamment et sauver la Civilisation à Stalingrad et changea la face du monde sous l'égide géniale du grand Généralissime Staline, au prix de sacrifices inouis, ne peut pas délaissier sa petite soeur qu'il a déjà, à deux reprises, arrachée aux griffes de la mort certaine.

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne qui ont forgé la Charte de l'Atlantique, espoir des peuples opprimés, la France, nourrice de la Démocratie et génératrice de toutes les libertés, qui libéra plus d'une fois l'Alsace et la Lorraine du joug allemand, la Chine, qui défendit si âprement ses terres antiques contre les convoitises de l'impérialisme jaune, ne pourront pas oublier cet autre peuple martyr, qui lutta courageusement et fidèlement à leurs côtés aujourd'hui comme hier, depuis les temps les plus reculés, pour le règne de la Liberté et du Droit.

«Malheur au peuple arménien qui fut impliqué dans la politique européenne. Il eut mieux valu pour lui que son nom n'eût jamais été prononcé par un diplomate européen», écrivait le Docteur Fridtjof Nansen (84) en 1928.

Les Grands qui cimentent les nouvelles fondations du monde lui donneront-ils raison? L'avenir nous le révélera prochainement.

(84) L'Arménie et le Proche-Orient, 1928, p. 364.

## TABLE DES MATIERES

---

	Pages
Bibliographie . . . . .	V
Arméniens, peuple tragique . . . . .	1
Origines . . . . .	1
Caractéristiques anthropologiques . . . . .	3
Le pays . . . . .	3
Religion . . . . .	5
Langue et littérature . . . . .	7
Le royaume arménien . . . . .	9
En Arméno-Cilicie . . . . .	13
Mouvements de libération . . . . .	19
La Question Arménienne . . . . .	22
Aux côtés des Alliés . . . . .	30
L'heure de l'Arménie . . . . .	37
Le traité de Sèvres . . . . .	41
Les Kémalistes en marche . . . . .	44
Le spectre du bolchévisme . . . . .	51
L'Accord de Londres . . . . .	53
Le traité d'Angora . . . . .	56
Et le Sandjak d'Alexandrette? . . . . .	64
En Syrie et au Liban . . . . .	70
Traité de Lausanne, traité d'infamie . . . . .	75
Une Arménie nouvelle . . . . .	86

ACHEVÉ D'IMPRIMER  
SUR LES PRESSES DE  
L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE  
LE VINGT SEPTEMBRE  
MIL-NEUF-CENT QUARANTE  
CINQ — BEYROUTH

**PRIX :**

**3 Livres Libano-Syriennes**

**Étranger : 100 francs**

En dépôt chez l'auteur  
Boîte Postale 26  
BEYROUTH - LIBAN

